

Études postérieures au doctorat en médecine

Table des matières

Guide de l'admission

Présentation	1	Chirurgie vasculaire	22
Administration du Bureau des études post-M.D.	1	Clinicien érudit	23
Bureau des études post-M.D.	1	Dermatologie.....	24
Direction des affaires étudiantes	1	Gastroentérologie	25
Réseau hospitalier universitaire	1	Gériatrie	26
Tableau synthèse.....	2	Hématologie.....	27
Critères de sélection et d'admission : programmes d'études médicales post-M.D.		Médecine communautaire	27
Admission	4	Médecine de famille	29
Admission à un programme.....	4	Médecine de soins intensifs.....	30
Exigences d'admission.....	4	Médecine d'urgence (complémentaire)	31
Critères de sélection et d'admission	4	Médecine d'urgence (spécialisée)	32
Formalités à suivre pour une demande d'admission.....	4	Médecine interne.....	33
Réponse à la demande d'admission.....	5	Médecine néonatale et périnatale	35
Inscription.....	5	Médecine palliative	36
Droits de scolarité et autres frais ³	5	Médecine physique et réadaptation	36
Frais d'analyse de dossier des personnes souhaitant changer de programme	5	Microbiologie médicale et infectiologie	38
Pénalités relatives au refus d'un chèque.....	5	Néphrologie	38
Frais d'attestation d'études ⁴	5	Neurochirurgie.....	39
Candidats non canadiens.....	6	Neurologie	40
Droits de scolarité et autres frais	6	Obstétrique et gynécologie	41
Entrée des étudiants au Canada	6	Oncologie gynécologique	43
Autres renseignements	6	Oncologie médicale.....	44
		Ophthalmologie.....	44
		Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale	46
		Pédiatrie	47
		Pneumologie	48
		Psychiatrie.....	49
		Radiologie diagnostique	50
		Radio-oncologie	51
		Rhumatologie.....	53
		Soins aux personnes âgées	54
		Urologie	55

Programmes d'études postérieures au doctorat en médecine

Liste des programmes.....	7
Direction des programmes	8
Examens	11
Collège des médecins du Québec	11
Renseignements divers	11
Logement et aide financière	11

Répertoire des programmes de formation postérieure au doctorat en médecine

Anatomo-pathologie.....	12
Anesthésiologie.....	13
Biochimie médicale.....	14
Cardiologie.....	15
Cardiologie pédiatrique	16
Chirurgie cardiaque.....	18
Chirurgie générale.....	19
Chirurgie orthopédique.....	20

Liste du calendrier de stages des résidents

Année 2011-2012	57
-----------------------	----

Annexes

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	58
---	----

Guide de l'admission

Présentation

Administration du Bureau des études post-M.D.

Doyen

Rénald BERGERON

Vice-doyen aux affaires cliniques

Julien POITRAS

Adjointe au vice-doyen

Mireille GRÉGOIRE

Conseillère à la gestion des études

Hélène SERGERIE

Intégration des compétences transversales

Pierre LEBLANC

Recherche clinique

Bernard TÊTU

Bureau des études post-M.D.

Le vice-doyen aux affaires cliniques dirige ce bureau. Il a la responsabilité des programmes de formation postérieure au doctorat en médecine. Il formule à l'Université les recommandations de la Faculté concernant l'admission officielle des candidats recommandés par les comités d'admission et assure la liaison avec les organismes extérieurs à l'Université Laval pour tout ce qui a trait aux programmes. D'une manière plus particulière, le vice-doyen est responsable :

- des programmes de formation, de leur élaboration, de leur exécution et de leur évaluation;
- du choix des milieux où ces programmes sont offerts et de leur évaluation;
- de l'admission, de l'inscription, de l'évaluation et de la promotion des résidents en formation postdoctorale.

Le travail administratif des programmes d'études postérieures au doctorat en médecine est sous la responsabilité de la conseillère à la gestion des études, qui voit à la réalisation de toutes les opérations relatives à l'admission, à l'inscription, à l'évaluation et à la promotion des médecins résidents.

Pour tout renseignement concernant les programmes d'études postérieures au doctorat en médecine, s'adresser au :

Bureau des études post-M.D.
Faculté de médecine
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4623
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-5955
Télécopieur : 418 656-2915
etudes-postmd@fmed.ulaval.ca
www.fmed.ulaval.ca/postmd

Direction des affaires étudiantes

La Direction des affaires étudiantes est sous la responsabilité immédiate du doyen. Son rôle est de soutenir les étudiants et de favoriser leur adaptation à la formation professionnelle. Elle voit à l'élaboration, à la diffusion et à la mise en place de procédures et de politiques relatives à la qualité de la vie étudiante, tout en véhiculant les valeurs de la profession.

La Direction s'assure de la bonne marche des activités suivantes :

- Prévention;
- Dépistage (réseau d'aide);
- Intervention auprès des étudiants en difficulté;
- Aide au choix de carrière (approche individuelle et de groupe);
- Conseils financiers (en collaboration avec le Bureau des bourses et de l'aide financière);
- Aide aux étudiants, tant en matière de prévention que d'intervention (en collaboration avec la Clinique de counseling et d'orientation de l'Université et le Département de psychiatrie).

Principales fonctions

- Présence régulière de personnes-ressources à la Faculté;
- Session d'information en grands et petits groupes;
- Formation des étudiants relais du réseau d'aide, à l'appui du réseau. Ce service, développé par les étudiants pour les étudiants, regroupe des étudiants choisis par leurs pairs qui ont pour rôle de répondre en première ligne aux demandes de leurs collègues en difficulté et d'être un relais entre ceux-ci et les ressources du milieu;
- Service de consultation individuelle, tant en matière d'aide personnelle que d'orientation professionnelle;
- Élaboration d'un programme informatisé d'orientation professionnelle pour les étudiants en médecine;
- Programme de formation à l'aide aux collègues en difficulté (PROFAC).

Pour obtenir plus d'information :

Direction des affaires étudiantes
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 2426
1050, avenue de la Médecine
Faculté de médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-2131, poste 3459
dae@fmed.ulaval.ca

Réseau hospitalier universitaire

Le réseau hospitalier universitaire est formé de la façon suivante :

Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ)

- Hôtel-Dieu de Québec
- Saint-François-d'Assise
- Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL)
- Centre de pédopsychiatrie

Centres hospitaliers affiliés (CHA)

- Hôpital de l'Enfant-Jésus et Hôpital du Saint-Sacrement
- Hôtel-Dieu de Lévis

Instituts

- Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)
- Institut universitaire en santé mentale de Québec (Robert-Giffard)
- Institut en réadaptation et déficience physique de Québec (IRDPPQ)

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ADMISSION AUX PROGRAMMES D'ÉTUDES MÉDICALES POST-M.D.

Tableau synthèse

Nom du programme	Entrevue	Curriculum vitae	Dossier étudiant		Lettres d'appui à la résidence (références)	Lettre de motivation	Autres
			Dossier scolaire	Stages cliniques			
Anatomo-pathologie	40%	30%		30%	Inclus dans le dossier	Inclus dans le dossier	Questionnaire spécifique, inclus dans le curriculum vitae
Anesthésiologie	35%	Inclus dans le dossier	40%	25%	Inclus dans le dossier	Inclus dans l'entrevue	
Biochimie médicale	25%	Inclus dans le dossier	25%	25%	10%	15%	
Cardiologie	20%	20%		50%	10%	Considérée; non pondérée	
Cardiologie pédiatrique	20%	20%		40%	10%	10%	
Chirurgie cardiaque	50%	20%	15%	15%			
Chirurgie générale	50%	Inclus dans le dossier	20%	10% pour stages en chirurgie et 15% pour les autres	5%	Inclus dans le dossier	
Chirurgie orthopédique	40%	Inclus dans le dossier	20%	20%	10%	10%	
Chirurgie plastique	50%	Inclus dans le dossier	20%	25% (dont 10% pour stages en chirurgie)	5%	Inclus dans le dossier	
Chirurgie vasculaire	30%	Inclus dans l'entrevue		50%	20%		
Dermatologie	30%	Inclus dans le dossier	30%	20%	10%	10%	
Gastroentérologie	20%	20%	60%: pré-clinique et externat; 10%: résidence médecine interne; 50%		Inclus dans le dossier	Inclus dans CV	
Gériatrie	30%			60%		10%	
Hématologie	10%		15%	45%	30% (non-membres du comité de programme seulement)		
Médecine communautaire	55%	5%		25%	Inclus dans le dossier	5%	10%: mises en situation
Médecine d'urgence (complémentaire)	40%			40%	10%	10%	
Médecine d'urgence (spécialité)	33,33 %	Inclus dans le dossier	33,33%	33,33%	Inclus dans le dossier	Inclus dans le dossier	
Médecine de famille		50%	50%: 20% pré-externat et 30% externat		Inclus dans l'entrevue	Inclus dans l'entrevue	
Médecine interne	20%	Inclus dans le dossier	40%	30%	10%	Inclus dans le dossier	
Médecine néonatale et périnatale	30 %	15%		55%	Inclus dans le CV	Inclus dans l'entrevue	
Médecine palliative	40%: médecins-résidents; 50%: médecins-praticiens	10%: médecins-résidents; 20%: médecins-praticiens	40%: médecins-résidents exclusivement		Inclus dans le dossier		Projet de carrière: 10%: médecins-résidents, 30%: médecins-praticiens
Médecine physique et réadaptation	40%	Inclus dans l'entrevue	30%	15%	5%	10%	
Médecine de soins intensifs	30%	Inclus dans l'entrevue		50%	20%		

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ADMISSION AUX PROGRAMMES D'ÉTUDES MÉDICALES POST-M.D.

Tableau synthèse

Nom du programme	Entrevue	Curriculum vitae	Dossier étudiant		Lettres d'appui à la résidence (références)	Lettre de motivation	Autres
			Dossier scolaire	Stages cliniques			
Microbiologie médicale et infectiologie	30%	Inclus dans le dossier	20%	25%	15%	10%	
Néphrologie	20%		30%	40%		10%	
Neurochirurgie	20%	Inclus dans le dossier	25%	35%	10%	10%	
Neurologie	40%	20%	20%	20%	Inclus dans le dossier	Inclus dans le dossier	
Obstétrique et gynécologie	10%	Inclut lettre de motivation		50%	10%	Inclus dans le curriculum vitae	30%: Mises en situation
Oncologie gynécologique	20%	20%	60% (dossier clinique global)		Inclus dans le dossier	Inclus dans le dossier	
Oncologie médicale	20%		20%	30%	30%		
Ophthalmologie	30%	20%	15%	15%	10%	10%	
ORL et chirurgie cervico-faciale	30%	20%	20%		20% (2 Lettres, formulaire standardisé de l'Université Laval non accepté)	10%	
Pédiatrie	40%	Inclus dans le dossier	25%	15%	Inclus dans le dossier	Inclus dans le dossier	20% mise en situation clinique
Pneumologie	30%	10%	10%	40% (stages médecine interne)		10%	
Psychiatrie	25%	10%	25%	15%	Inclus dans le dossier	Inclus dans le curriculum vitae	25% mise en situation
Radiologie diagnostique	40%	Inclus dans le dossier	35%	15%	Inclus dans le dossier	10%: maximum une page	
Radio-oncologie	25%	Inclus dans le dossier	45%	20%	10%	Inclus dans le dossier	
Rhumatologie	40%	Inclus dans entrevue	20%	30%	10%	Considérée; non pondérée	
Soins personnes âgées	40%	Inclus dans l'entrevue	10%	40%	5%	5%	
Urologie	35%	10%	50%		5%	Inclus dans le dossier	

Admission

L'admission constitue la première étape administrative préalable à la poursuite des études universitaires. Par ce geste, l'Université accorde à un candidat l'autorisation de s'inscrire à un programme d'études postérieures au doctorat en médecine.

La date limite de réception des demandes d'admission est fixée selon l'échéancier du Bureau des études post-M.D.

Admission à un programme

Le candidat admis à un programme est autorisé à s'inscrire à ce programme. Dès son inscription, au cours de l'année de formation qui suit son admission, il obtient le statut de membre de l'Université à titre d'étudiant régulier. Il est alors soumis au Règlement des études pendant la durée de ses études. Au terme de celles-ci et aux conditions stipulées dans le Règlement, il est admissible à l'obtention du diplôme qui sanctionne ses études.

Exigences d'admission

Candidats diplômés d'une université canadienne ou américaine

Pour être admissible à un programme d'études postérieures au doctorat en médecine, il faut satisfaire aux exigences suivantes :

- être titulaire d'un doctorat en médecine d'une université canadienne ou américaine ou d'un diplôme jugé équivalent;
- se conformer aux exigences d'admission établies par l'Université Laval;
- satisfaire aux exigences particulières du programme visé;
- posséder la maîtrise du français parlé et écrit.

Critères de sélection et d'admission

Pour connaître les critères de sélection et d'admission de chacun des programmes de formation postérieure au doctorat en médecine, consulter le tableau-synthèse dans la présente brochure.

Formalités à suivre pour une demande d'admission

Depuis l'automne 2005, la grande majorité des demandes d'admission sont traitées par le système de jumelage canadien *Canadian Resident Matching Service* (CARMS). Les informations relatives à l'admission sont décrites sur leur site Internet : www.carms.ca. Les personnes qui ne sont pas admissibles par le biais de ce système doivent faire leur demande d'admission selon les conditions et la description incluses dans la présente brochure.

Pour obtenir des renseignements concernant les dates importantes relatives à la période d'admission, s'adresser au Bureau des études post-M.D. (téléphone : 418 656-5955). Toute demande reçue après la date prévue au calendrier est refusée.

Nombre de choix de programme

Le candidat peut choisir au plus deux programmes, y compris médecine de famille. Il reçoit une réponse pour chacun de ses choix.

Pièces à transmettre

- Le formulaire de demande d'admission dûment rempli (un formulaire par programme) disponible sur notre site Web;
- Si vous êtes né au Québec ET que vous n'avez pas fréquenté l'Université Laval depuis les cinq dernières années¹ :

- L'original de votre acte de naissance au Québec ou une copie certifiée de l'original sur lequel sont mentionnés le nom légal, tous les prénoms, la date de naissance, le sexe, le lieu de naissance (ville, pays), les noms et prénoms des parents;
- Si vous êtes né à l'extérieur du Québec, citoyen canadien ou résident permanent :
 - L'original ou une copie certifiée de l'original de votre acte de naissance sur lequel sont mentionnés le nom légal, tous les prénoms, la date de naissance, le sexe, le lieu de naissance (ville, pays), les noms et prénoms des parents ET une photocopie du recto et du verso de votre carte de citoyenneté ou une photocopie du recto et du verso de la carte confirmant votre statut de résident permanent ou une copie certifiée du formulaire IMM5292 ou IMM1000;
- Un chèque ou un mandat-poste de 52 \$ CAN² à l'ordre de l'Université Laval pour les frais d'ouverture et d'analyse du dossier. Ces frais ne sont pas remboursables;
- Le dossier cumulatif des notes obtenues aux études sanctionnées par le doctorat en médecine (M.D.), en trois exemplaires dont au moins une copie certifiée conforme à l'original;
- Les fiches d'évaluation des stages cliniques, en trois exemplaires dont au moins une copie certifiée conforme;
- Trois copies dont au moins une certifiée, conforme à l'original, du document officiel attestant le grade ou le diplôme mentionné à l'appui de la demande d'admission, pour les personnes déjà diplômées;
- Trois photographies format passeport portant au verso la signature du candidat;
- Deux lettres d'appui (en français) par programme (formulaire disponible sur notre site Web). Aucune lettre de recommandation ne sera acceptée, sauf pour le programme d'oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale;
- Curriculum vitæ en trois exemplaires;
- Lettre exprimant la motivation pour le ou les programmes choisis;
- Si vous êtes un médecin diplômé hors du Canada et des États-Unis :
 - Lettre d'équivalence du Collège des médecins du Québec;
 - Résultats de l'examen-concours du Collège des médecins du Québec et ceux de l'examen de français, si applicable;
 - Résultats des examens du Conseil médical du Canada (partie I et partie II).

Notes

Toutes les pièces à transmettre mentionnées dans cette section constituent le minimum requis pour l'ouverture d'un dossier. Cependant, certains comités de programme ont des exigences particulières, et les pièces à transmettre pour chacun d'eux sont les suivantes :

Anatomo-pathologie

- Questionnaire standardisé par le Département de biologie médicale, disponible sur son site Web à l'adresse suivante : <http://heraclide.fmed.ulaval.ca/bmpatho/residents/questionnaire.html>

Médecine interne

- Lettres d'appui remplies, de préférence, par des internistes généraux ou spécialistes.

Toute fausse déclaration ou document falsifié soumis lors de la demande d'admission entraîne l'annulation de l'admission ou de l'inscription à l'Université Laval.

Toutes les personnes qui soumettent une demande d'admission sont invitées à prendre connaissance du texte relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (voir à la fin de la brochure).

1. Vous n'avez pas à fournir cette pièce si vous êtes actuellement inscrit à l'Université Laval ou si vous êtes absent de l'Université Laval depuis moins de cinq ans.
2. Aucun chèque postdaté n'est accepté; aucune demande ne sera étudiée si elle n'est pas accompagnée de ce paiement.

Réponse à la demande d'admission

Le candidat qui envoie une demande d'admission à l'Université Laval peut recevoir l'une des réponses suivantes :

- offre définitive d'admission;
- offre conditionnelle d'admission;
- liste d'attente;
- admission différée;
- refus.

Pour connaître la décision qui le concerne, le candidat recevra un avis par courriel ainsi qu'un formulaire confirmant la décision d'admission par le Bureau des études post-M.D.

Offre définitive d'admission

Au candidat jugé admissible par le comité d'admission, le vice-doyen aux affaires cliniques fait une offre définitive d'admission s'il satisfait aux exigences d'admission.

Offre conditionnelle d'admission

Au candidat jugé admissible par le comité d'admission, le vice-doyen aux affaires cliniques fait une offre conditionnelle d'admission s'il n'a pas encore la preuve que le candidat satisfait aux exigences.

Liste d'attente

Puisque le nombre de postes par programme est contingenté, le candidat peut être inscrit sur une liste d'attente. Éventuellement, il peut recevoir une offre d'admission si des candidats déjà admis se désistent.

Admission différée

Si une décision ne peut être prise dans l'immédiat ou que d'autres renseignements sont requis, le candidat recevra cette réponse.

Refus

Le vice-doyen aux affaires cliniques doit transmettre au candidat non admis une lettre de refus.

Date de la réponse de l'Université à la demande d'admission

Le vice-doyen aux affaires cliniques détermine chaque année un échéancier qui est transmis aux directions de programme. On peut se procurer cet échéancier au Bureau des études post-M.D.

Date de la réponse du candidat

Le candidat est tenu de répondre à l'offre d'admission de l'Université dans les délais prévus, sous peine de se voir retirer cette offre d'admission. On accorde habituellement un délai de 48 heures. Le candidat peut :

- accepter l'offre définitivement;
- accepter l'offre provisoirement;
- refuser l'offre.

Durée de l'offre d'admission

L'offre d'admission ne vaut que pour l'année demandée. Le candidat qui omet de se présenter aux stages prévus à sa grille horaire, sans raison valable, pourrait se voir exclu du programme et devoir soumettre de nouveau une demande d'admission l'année suivante.

Le candidat admis qui est dans l'impossibilité de commencer son programme à la date prévue parce qu'il n'a pas obtenu son doctorat en médecine, doit en informer sans délai le vice-doyen aux affaires cliniques, lequel prendra les arrangements nécessaires. Toutefois, le candidat devra entreprendre son programme avant le 1^{er} juillet de l'année suivante.

Inscription

L'inscription constitue la seconde des deux étapes administratives préalables à la poursuite des études postérieures au doctorat en médecine. Les principales étapes de l'inscription sont les suivantes :

- enregistrement du dossier étudiant auprès de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec;
- détermination de la grille des stages cliniques;
- délivrance de la carte des stages par le Collège des médecins du Québec; le formulaire est disponible à l'adresse suivante : www.cmq.org;
- paiement des droits de scolarité;
- délivrance d'une carte d'identité par l'Université Laval.

Lorsque toutes ces étapes sont franchies, le candidat est officiellement inscrit à l'Université Laval.

Droits de scolarité et autres frais³

Les résidents inscrits à un programme d'études postérieures à un doctorat en médecine doivent acquitter les droits de scolarité et les frais afférents exigés par l'Université, ainsi que les cotisations fixées par les associations étudiantes accréditées. Le paiement de ces droits et de ces frais constitue une condition essentielle à l'obtention du statut d'étudiant. Ces droits acquittés doivent être considérés comme une contribution partielle au coût de l'enseignement, des services auxiliaires de l'enseignement et de la recherche, de l'administration, etc. L'Université se réserve le droit de modifier les droits de scolarité et les frais afférents sans préavis.

L'étudiant qui n'est pas citoyen canadien ni résident permanent au sens de la Loi concernant l'immigration, est soumis à la politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiants étrangers, telle qu'elle est établie par le gouvernement du Québec. Cette politique impose des droits de scolarité plus élevés aux étudiants étrangers. On doit noter toutefois que certaines personnes ou certains groupes en sont exemptés en raison de leur statut particulier ou en vertu d'ententes conclues entre le gouvernement du Québec et certains pays.

Les frais afférents permettent à l'étudiant de profiter des services suivants : activités sportives, bourses et aide financière, orientation et consultation psychologique, pastorale, placement et santé, et lui donnent accès à certains programmes du Bureau des activités socioculturelles. Certains autres avantages de ce dernier service et du Service des activités sportives sont soumis à des modalités particulières (prix d'entrée, frais de participation, etc.).

Sur présentation d'un avis officiel de départ, le Service des finances effectue un remboursement calculé en fonction des semaines de résidence écoulées.

Frais d'analyse de dossier des personnes souhaitant changer de programme

Des frais d'analyse de dossier de 30 \$ sont exigés de toute personne déposant une demande de changement de programme pour un même cycle d'études.

Cette somme non remboursable doit obligatoirement être jointe à toute demande de changement de programme.

Pénalités relatives au refus d'un chèque

Tout refus de chèque par une banque ou par un établissement bancaire de même nature entraîne des frais d'administration de 30 \$ payables en espèces, par carte de débit bancaire ou par chèque visé, dans les 10 jours de la date d'envoi, par l'Université, de l'avis informant l'intéressé du refus du chèque.

Frais d'attestation d'études⁴

Les frais d'attestation d'études (officielles ou non) fournis par le Bureau des études post-M.D. sont à la charge de la personne qui en fait la demande.

3. Une entente est intervenue à ce sujet entre la Fédération des médecins résidents et les universités. Prendre connaissance de la convention collective des médecins résidents.

4. Il s'agit des études postérieures au doctorat en médecine.

Frais de base

- chaque envoi à un destinataire (celui qui en fait la demande ou l'organisme) : 7 \$ par destinataire

Frais supplémentaires

- copie additionnelle : 5 \$ la copie
- envoi par un moyen autre que le courrier habituel (télécopieur ou courrier exprès, etc.) : 5 \$ par destinataire

Pour obtenir une attestation d'études, il faut en faire la demande par écrit au :

Bureau des études médicales post-M.D.
Faculté de médecine
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4623
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
etudes-postmd@fmed.ulaval.ca

Candidats non canadiens

(Diplômés d'une université située à l'extérieur du Canada ou des États-Unis, qui désirent faire un stage dans les centres hospitaliers du Québec)

Le médecin diplômé d'une université située à l'extérieur du Canada ou des États-Unis doit satisfaire aux exigences du Collège des médecins du Québec pour faire un stage dans le cadre d'un programme d'études postérieures au doctorat en médecine.

Pour connaître ces exigences ainsi que la démarche à suivre, consulter le site Internet du Collège des médecins du Québec à l'adresse suivante : www.cmq.org.

Droits de scolarité et autres frais

Les droits de scolarité des étudiants étrangers et des étudiants canadiens non résidents du Québec se composent de deux parties distinctes : d'une part, les droits réguliers réclamés par l'Université Laval; d'autre part, un montant supplémentaire exigé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Pour connaître les montants, s'adresser au Service des finances.

Les frais afférents permettent à l'étudiant de profiter des services suivants : activités sportives, bourses et aide financière, orientation et consultation pédagogique, pastorale, placement et santé, et lui donnent accès à certains programmes du Bureau de la vie étudiante. Certains autres avantages de ce dernier service et du Service des activités sportives sont soumis à des modalités particulières (prix d'entrée, frais de participation, etc.).

Sur présentation d'un avis officiel de départ, le Service des finances effectue un remboursement calculé en fonction des semaines de résidence écoulées.

Entrée des étudiants au Canada

Formalités à remplir par l'étudiant auprès des autorités gouvernementales avant son arrivée au Québec⁵

Toute personne autre qu'un citoyen canadien ou un résident permanent désireuse de poursuivre des études au Québec doit obtenir, avant son arrivée au Québec, un permis de travail temporaire délivré par Citoyenneté et Immigration Canada (www.cic.gc.ca).

Toutes les formalités relatives à l'obtention du permis de travail doivent être remplies **avant** l'arrivée au pays. À noter que les délais pour remplir toutes ces formalités peuvent être très longs et varient selon le pays dans lequel l'étudiant réside.

À l'arrivée à l'Université Laval

Pour une arrivée réussie, on peut consulter l'adresse Internet suivante : www.ulaval.ca/reg/Arrivee_reussie.pdf.

Autres renseignements

Régime d'assurance maladie et hospitalisation obligatoire pour les étudiants étrangers

La loi du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec et les règlements de l'Université Laval prévoient que tout étudiant étranger doit être titulaire d'une assurance maladie et hospitalisation pour lui-même et pour les personnes à charge qui l'accompagnent.

L'étudiant non canadien est inscrit automatiquement par l'Université à un régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation dont il doit acquitter la prime conformément aux modalités de paiement prévues par l'Université. Le coût individuel de ce régime est d'environ 600 \$ pour l'année universitaire.

Certaines exemptions peuvent être accordées; vous devez toutefois en faire la preuve au Bureau du registraire avant le 30 septembre pour la session d'automne, le 31 janvier pour la session d'hiver et le 31 mai pour la session d'été. Pour plus de renseignements sur cette question, l'étudiant peut s'adresser, à son arrivée, au Bureau du registraire pour consulter la liste des exemptions reconnues.

Pour plus d'information, voir l'adresse suivante : www.reg.ulaval.ca/admission/AdmissionExt2.html.

Monnaie

L'unité monétaire au Canada est le dollar (\$) divisé en 100 cents (¢). Les États-Unis d'Amérique ont la même unité monétaire. Cependant, le dollar canadien a un taux flottant par rapport au dollar américain.

Climat - Vêtements

Le climat canadien est de type continental. En été, la moyenne des températures est de 24° à 26°C, alors qu'en hiver (novembre à mars), les températures peuvent facilement varier de -12° à -30°C. Le climat diffère considérablement avec les saisons. L'hiver, en particulier, nécessite l'achat de vêtements appropriés. Il est recommandé d'attendre d'être rendu au Canada pour l'achat des vêtements indispensables pour la saison froide. Le marché canadien offre une grande variété de vêtements fabriqués en fonction de la rigueur du climat.

Appareils électriques

Au Canada, le voltage est de 110 volts en courant alternatif (60 cycles). Les appareils électriques de fabrication étrangère doivent être munis de transformateurs appropriés.

5. L'Université Laval n'est pas responsable des demandes de Certificat d'acceptation du Québec, de visa, de permis d'études ou de permis de travail. Toute personne non canadienne qui fait une demande d'admission à l'Université Laval doit entreprendre elle-même les démarches nécessaires à l'obtention de ces documents.

Programmes d'études postérieures au doctorat en médecine

La Faculté de médecine de l'Université Laval et son réseau hospitalier offrent 40 programmes de formation, y compris le programme de clinicien-chercheur. Tous ces programmes sont agréés par les organismes professionnels pertinents, soit le Collège des médecins du Québec, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et le Collège des médecins de famille du Canada. Chaque programme a son propre comité d'admission-promotion et est administré par un directeur et un comité de programme.

Pour toute question concernant le contenu d'un programme, s'adresser au Bureau des études post-M.D., téléphone 418 656-5955, ou aux Secrétariats des départements cliniques, pavillon Ferdinand-Vandry.

Liste des programmes

Programme	Code descriptif		
Anatomo-pathologie	8.402.13	Médecine néonatale et périnatale ¹¹	8.402.55
Anesthésiologie	8.402.12	Programme	Code descriptif
Biochimie médicale (programme réseau)	8.402.14	Médecine palliative ⁸	8.402.50
Cardiologie ⁶	8.402.15	Médecine physique et réadaptation	8.402.36
Cardiologie pédiatrique ¹¹	8.402.57	Microbiologie médicale et infectiologie	8.402.28
Chirurgie cardiaque	8.402.58	Néphrologie ⁶	8.402.29
Chirurgie générale	8.402.17	Neurochirurgie	8.402.31
Chirurgie orthopédique	8.402.18	Neurologie	8.402.30
Chirurgie vasculaire ⁹	8.402.52	Obstétrique et gynécologie	8.402.32
Clinicien érudit	8.402.46	Oncologie gynécologique ¹²	8.402.56
Dermatologie	8.402.20	Oncologie médicale ⁶	8.402.49
Gastroentérologie ⁶	8.402.54	Ophthalmologie	8.402.33
Gériatrie ⁶ (programme réseau)	8.402.43	Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale	8.402.34
Hématologie ⁶	8.402.23	Pédiatrie	8.402.35
Médecine communautaire	8.402.24	Pneumologie ⁶	8.402.37
Médecine de famille	8.402.27	Psychiatrie	8.402.38
Médecine de soins intensifs chez l'adulte ¹⁰	8.402.53	Radiologie diagnostique	8.402.39
Médecine d'urgence ⁷ (complémentaire)	8.402.44	Radio-oncologie	8.402.40
Médecine d'urgence (spécialisée)	8.402.51	Rhumatologie ⁶	8.402.41
Médecine interne	8.402.25	Soins aux personnes âgées ⁷	8.402.45
		Urologie	8.402.42

En règle générale, la durée des études est de cinq années, sauf pour les programmes suivants :

- cardiologie et cardiologie pédiatrique : trois années;
- chirurgie cardiaque : six années;
- chirurgie vasculaire : deux années;
- médecine de famille : deux années;
- médecine de soins intensifs : deux années;
- médecine d'urgence (complémentaire) : une année;
- médecine palliative : une année;
- neurochirurgie : six années;
- oncologie gynécologique : deux années;
- soins aux personnes âgées : une année.

En plus des programmes indiqués précédemment, la Faculté de médecine offre, conjointement avec la Faculté des études supérieures, un programme de maîtrise comme «clinicien chercheur». Pour plus de renseignements, communiquer avec M. Bernard Têtu, M.D., directeur de ce programme, au 418 691-5281.

6. L'admission à l'un de ces programmes nécessite trois années de formation en médecine interne.

7. Ces programmes sont complémentaires à celui de médecine de famille. Il faut avoir terminé et réussi un programme de médecine de famille.

8. L'admission à ce programme nécessite la réussite d'une formation complète en médecine de famille ou en spécialité.

9. L'admission à ce programme nécessite la réussite d'une formation complète en chirurgie générale.

10. L'admission à ce programme nécessite au moins trois années de formation dans l'un des programmes suivants : anesthésiologie, chirurgie générale, médecine interne ou médecine d'urgence (spécialisée).

11. L'admission à l'un de ces programmes nécessite trois années de formation en pédiatrie.

12. L'admission à ce programme nécessite la réussite d'un programme complet en obstétrique et gynécologie.

Direction des programmes

Anatomo-pathologie

M. Christian-Yves Couture, M.D.
Service de pathologie
Hôpital Laval
2725, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4G5
418 656-8711, poste 5590
Télécopieur : 418 656-4571

Anesthésiologie

M. Jean-Pierre Morin, M.D.
Département d'anesthésiologie
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4873
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-2131, poste 3685
Télécopieur : 418 656-3821

Biochimie médicale

M. Yves Giguère, M.D.
Service de biochimie médicale
CHUQ – CHUL
2705, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 4G2
418 654-2103
Télécopieur : 418 654-2748

Cardiologie

M. Can Manh Nguyen, M.D.
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)
2725, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4G5
418 656-4510
Télécopieur : 418 656-4862

Cardiologie pédiatrique

M. Jean-Marc Côté, M.D.
Département de pédiatrie
CHUQ – CHUL
2705, boul. Laurier
Québec (Québec) G1V 4G2
418 654-2708
Télécopieur : 418 654-2710

Chirurgie

(Étudiants de première année seulement)

M. Alain Gilbert, M.D.
Département de chirurgie
Responsable du tronc commun
CHUQ – Hôtel-Dieu de Québec
11, côte du Palais
Québec (Québec) G1R 2J6
418 691-5370
Télécopieur : 418 691-5020

Chirurgie cardiaque

M. François Dagenais, M.D.
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)
2725, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4G5
418 656-4510
Télécopieur : 418 656-4707

Chirurgie générale

M. Claude Thibault, M.D.
Département de chirurgie
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4873
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-2131, poste 3874
Télécopieur : 418 656-3821

Chirurgie orthopédique

M. Jean Lamontagne, M.D.
CHA – Hôpital de l'Enfant-Jésus
1401 - 18^e Rue
Québec (Québec) G1J 1Z4
418 649-0252, poste 3169
Télécopieur : 418 649-5567

Chirurgie plastique (tronc commun)

M^{me} Céline Roberge, M.D.
Clinique chirurgie plastique
2590, boulevard Laurier, bureau 840
Québec (Québec) G1V 4M6
418 780-8800
Télécopieur : 418 780-8160

Chirurgie vasculaire

M^{me} Marie-France Guimond, M.D.
Département de chirurgie
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4873
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-2131, poste 3874
Télécopieur : 418 656-3821

Clinicien-chercheur

M. Bernard Têtu, M.D.
Service d'anatomo-pathologie
Département de biologie médicale
CHUQ – Hôtel-Dieu de Québec
11, côte du Palais
Québec (Québec) G1R 2J6
418 691-5233
Télécopieur : 418 691-5226

Clinicien érudit

M^{me} Miriam Lacasse, M.D.
Département de médecine familiale et médecine d'urgence
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 2214B
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-2131, poste 7088
Télécopieur : 418 654-2138

Dermatologie

M^{me} Marie-Marthe Thibeault, M.D.
CHUQ – Hôtel-Dieu de Québec
11, côte du Palais
Québec (Québec) G1R 2J6
418 691-5200
Télécopieur : 418 691-5048

Gastroentérologie

M. Réjean Dubé, M.D.
CHUQ – Hôtel-Dieu de Québec
11, côte du Palais
Québec (Québec) G1R 2J6
418 691-5252
Télécopieur : 418 691-5484

Gériatrie

M^{me} Valérie Plante, M.D.
Département de gériatrie
CHUQ – CHUL
2705, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 4G2
418 654-2255
Télécopieur : 418 654-2247

Hématologie

M^{me} Christine Demers, M.D.
Service d'hémo-immuno-oncologie, local B3000
Département de biologie médicale
CHA – Hôpital de l'Enfant-Jésus
1401, 18^e Rue
Québec (Québec) G1J 1Z4
418 649-5726
Télécopieur : 418 649-5720

Médecine communautaire

M. Pierre Lajoie, M.D.
Institut national de santé publique du Québec
945, rue Wolfe
Québec (Québec) G1V 5B3
418 650-5115, poste 5218
Télécopieur : 418 654-3144

Médecine de famille

M^{me} Josette Castel, M.D.
Département de médecine familiale et de médecine d'urgence
Faculté de médecine
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4617
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-2131, poste 2989
Télécopieur : 418 656-5252

Médecine de soins intensifs

M. François LeBlanc, M.D.
CHA – Hôpital de l'Enfant-Jésus
1401, 18^e Rue
Québec (Québec) G1J 1Z4
418 649-0252, poste 3575
Télécopieur : 418 649-5913

Médecine d'urgence (complémentaire)

M. Claude Topping, M.D.
Section Médecine d'urgence
Faculté de médecine
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4617
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-2131, poste 2526
Télécopieur : 418 656-5252

Médecine d'urgence (spécialisée)

M. Daniel Brouillard, M.D.
CHA – Hôpital de l'Enfant-Jésus
1401, 18^e Rue
Québec (Québec) G1J 1Z4
418 649-5632
Télécopieur : 418 649-5975

Médecine interne

M. Patrick Couture, M.D.
Département de médecine
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4211
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-2131 poste 2617
Télécopieur : 418 656-3821

Médecine néonatale et périnatale

M^{me} Sylvie Bélanger, M.D.
Département de pédiatrie
CHUQ – CHUL
2705, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 4G2
418 654-2282
Télécopieur : 418 654-2771

Médecine palliative

M^{me} Anne Moreau, M.D.
Département de médecine familiale et de médecine d'urgence
Faculté de médecine
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4617
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-2131, poste 2526
Télécopieur : 418 656-5252

Médecine physique et réadaptation

M^{me} Isabelle Côté, M.D.
IRD PQ – Centre François-Charron
525, boulevard Hamel Est
Québec (Québec) G1M 2S8
418 529-9141
Télécopieur : 418 649-3703

Microbiologie médicale et infectiologie

M. Gilles Pelletier, M.D.
Service de microbiologie
CHA – Hôpital de l'Enfant-Jésus
1401, 18^e Rue
Québec (Québec) G1J 1Z4
418 649-0252 poste 3201
Télécopieur : 418 649-5509

Néphrologie

M. Paul Isenring, M.D.
Département de néphrologie
CHUQ – Hôtel-Dieu de Québec
11, côte du Palais
Québec (Québec) G1R 2J6
418 691-5464
Télécopieur : 418 691-5757

Neurochirurgie

M^{me} Geneviève Milot, M.D.
Département des sciences neurologiques
CHA – Hôpital de l'Enfant-Jésus
1401, 18^e Rue
Québec (Québec) G1J 1Z4
418 649-5734
Télécopieur : 418 649-5915

Neurologie

M. Steve Verreault, M.D.
Département des sciences neurologiques
CHA – Hôpital de l'Enfant-Jésus
1401, 18^e Rue
Québec (Québec) G1J 1Z4
418 649-5734
Télécopieur : 418 649-5915

Obstétrique et gynécologie

M. Jacques R. Mailloux, M.D.
Département d'obstétrique-gynécologie
CHUQ – CHUL
2705, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 4G2
418 654-2738
Télécopieur : 418 525-4281

Oncologie gynécologique

M^{me} Marie Plante, M.D.
Service d'oncologie-gynécologie
CHUQ – Hôtel-Dieu de Québec
11, côte du Palais
Québec (Québec) G1R 2J6
418 691-5392
Télécopieur : 418 691-5720

Oncologie médicale

M. Éric Lévesque, M.D.
Service d'hématologie-oncologie
Département de médecine
CHUQ – Hôtel-Dieu de Québec
11, côte du Palais
Québec (Québec) G1R 2J6
418 691-5280
Télécopieur : 418 691-5383

Ophtalmologie

M^{me} Johanne Morency, M.D.
Département d'oto-rhino-laryngologie et d'ophtalmologie
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4889
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-2131, poste 13901
Télécopieur : 418 656-5071

Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale

M. François Thuot, M.D.
Département d'oto-rhino-laryngologie et d'ophtalmologie
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4889
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-2131 poste 13901
Télécopieur : 418 656-5071

Pédiatrie

M. Marc-André Dugas, M.D.
Département de pédiatrie, local 1742
CHUQ – Centre Mère-Enfant
2705, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 4G2
418 654-2282
Télécopieur : 418 654-2771

Pneumologie

M^{me} Lise Tremblay, M.D.
Département de pneumologie
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)
2725, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4G5
418 656-4747
Télécopieur : 418 656-4762

Psychiatrie

M^{me} Lucie Caron, M.D.
Département de psychiatrie et de neurosciences
Faculté de médecine
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4873
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-2131, poste 2618
Télécopieur : 418 656-3821

Radiologie diagnostique

M^{me} Lucie Morissette, M.D.
Département de radiologie
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4853
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-2131, poste 5255
Télécopieur : 418 656-5071

Radio-oncologie

M^{me} Isabelle Vallières, M.D.
Service de radio-oncologie
CHUQ – Hôtel-Dieu de Québec
11, côte du Palais
Québec (Québec) G1R 2J6
418 691-5264
Télécopieur : 418 691-5268

Rhumatologie

M. Louis Bessette, M.D.
Département de rhumatologie
CHUQ – CHUL
2705, boul. Laurier
Québec (Québec) G1V 4G2
418 654-2242
Télécopieur : 418 654-2142

Soins aux personnes âgées

M^{me} Pascale Bernard, M.D.
Service de gériatrie
CHUQ – Hôpital St-François d'Assise
10, rue de l'Espina
Québec (Québec) G1L 3L5
418 525-4444, poste 53871
Télécopieur : 418 656-5252

Urologie

M. Frédéric Soucy, M.D.
CHUQ – Hôpital St-François d'Assise
10, rue de l'Espina
Québec (Québec) G1L 3L5
418 266-2876
Télécopieur : 418 266-2879

Examens

Collège des médecins du Québec

Examen du permis d'exercice de la médecine au Québec (médecine familiale)

Environ six mois avant la fin de sa formation en médecine familiale, le résident doit soumettre une demande d'admissibilité aux examens en médecine familiale pour l'obtention du permis d'exercice au Québec. Pour connaître les frais d'inscription et les dates limites, s'adresser directement au Collège des médecins du Québec au : www.cmq.org.

Examens du certificat de spécialiste

Au cours de sa dernière année de formation, le résident doit soumettre une demande d'admissibilité aux examens de spécialité pour l'obtention du certificat du spécialiste et du permis d'exercice au Québec. Pour connaître la date limite ainsi que les frais d'admissibilité et d'inscription au Collège des médecins du Québec et au Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, consulter les sites suivants : www.cmq.org et www.rcpsc.medical.org.

Pénalités

Des frais non remboursables sont exigés sans garantie que la demande sera traitée à temps pour les prochains examens.

Examen sur les connaissances fondamentales en chirurgie « principes of surgery (POS) »

Cet examen s'adresse aux résidents inscrits aux programmes suivants : chirurgie générale; chirurgie orthopédique; chirurgie plastique; neurochirurgie; oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale; urologie.

Avant d'être admis à l'examen du certificat de spécialiste de leur spécialité, tous les résidents devront réussir l'examen portant sur les connaissances fondamentales en chirurgie, préparé conjointement par le Collège des médecins du Québec et le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Admissibilité

- Avoir terminé au moins deux années de formation spécialisée dans les programmes mentionnés précédemment;
- demander l'admissibilité à cet examen en soumettant le formulaire approprié au Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada selon l'échéancier établi.

Pour obtenir le formulaire de demande d'admissibilité, écrire au :

Comité d'examen des titres

CRMCC

774, promenade Echo

Ottawa (Ontario) K1S 5N8

1 800 668-3740

Télécopieur : 613 730-8261

Courriel : credentials@rcpsc.edu

Une copie du résultat obtenu à l'examen devra être envoyée au Collège des médecins du Québec. Ce résultat sera versé au dossier du candidat.

Examen du conseil médical du Canada (LMCC)

Pour connaître les exigences et l'admissibilité à la partie II de l'examen du Conseil médical du Canada, consulter le site suivant : www.mcc.ca

Pour tout renseignement concernant le Conseil médical du Canada, écrire à l'adresse suivante :

Conseil médical du Canada

2283, boul. Saint-Laurent, local 100

Ottawa (Ontario) K1G 5A2

613 521-6012

Télécopieur : 613 521-9417

Renseignements divers

Carte de stage et de résidence

Autorisation requise pour tout diplômé en médecine qui fait un stage de résidence dans les centres hospitaliers agréés de la province de Québec. Le résident doit soumettre une demande chaque année en remplissant le formulaire disponible à l'adresse suivante : www.cmq.org et en acquittant les frais annuels. Attention : des frais de retard sont exigés au résident qui soumet sa demande de carte de stage après la date limite.

Certificat d'immatriculation

Document attestant que le candidat poursuit des stages de formation ou des études en vue de l'obtention d'un permis ou d'un certificat de spécialiste, qu'il est inscrit au Collège des médecins du Québec et qu'il remplit les formalités déterminées par ce dernier.

Collège des médecins du Québec

Le Collège des médecins du Québec (CMQ) exerce un contrôle sur l'étude de la médecine, sur l'accès à la pratique médicale, sur l'exercice de la profession et veille à l'application du Code de déontologie médicale.

Pour tout renseignement concernant le CMQ, écrire à l'adresse suivante :

Collège des médecins du Québec

2170, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H3H 2T8

514 933-4441 ou 1 888 633-3246

Télécopieur : 514 933-5167

www.cmq.org

L.C.M.C.

Ce sigle indique que le candidat est inscrit dans le Registre médical du Canada à titre de Licencié du Conseil médical du Canada.

Moniteur clinique

Cette appellation désigne un diplômé d'une faculté de médecine située à l'extérieur du Canada et des États-Unis qui fait un stage dans un programme d'études médicales postérieures au doctorat en médecine à titre de moniteur clinique, lequel statut lui est conféré par le Collège des médecins du Québec. Voir à ce sujet la section qui traite des candidats non canadiens. Il ne reçoit aucune rémunération du gouvernement du Québec. De plus, les stages terminés ne le rendent pas admissible à l'obtention du permis d'exercice de la médecine au Québec, ni au certificat de spécialiste de la province de Québec. Il doit s'engager à retourner dans son pays une fois son stage terminé.

La durée du séjour dans les hôpitaux du Québec est d'une année et, exceptionnellement, peut être prolongée.

Logement et aide financière

Pour toute information relative au logement, s'adresser au :

Service des résidences

Pavillon Alphonse-Marie-Parent, bureau 1604

2255, rue de l'Université

Université Laval

Québec (Québec) G1V 0A7

418 656-2921

Télécopieur : 418 656-2801

sres@sres.ulaval.ca

www.sres.ulaval.ca

Pour toute information relative à l'aide financière, s'adresser au :

Bureau des bourses et de l'aide financière

Pavillon Alphonse-Desjardins

2325, rue de l'Université

Université Laval

Québec (Québec) G1V 0A6

418 656-3332

Télécopieur : 418 656-7775

bbaf@bbaf.ulaval.ca

www.bbaf.ulaval.ca

Pour obtenir un complément d'information, consulter la publication suivante :

- Guide de l'admission aux cycles supérieurs

Répertoire des programmes de formation postérieure au doctorat en médecine

Anatomo-pathologie

Programme de formation médicale spécialisée 8.402.13

Objectifs du programme

Dans le programme spécialisé en anatomo-pathologie, le résident acquerra des compétences précises et approfondies en pathologie chirurgicale, en pathologie autopsique et dans les domaines scientifiques ou administratifs connexes.

Ses nouvelles connaissances toucheront les disciplines suivantes :

- pathologie générale,
- pathologie de tous les systèmes,
- cytogénétique,
- cytopathologie,
- pathologie judiciaire,
- organisation et administration des laboratoires,
- pathologie pédiatrique,
- pathologie ultra-structurale,
- immuno-pathologie,
- technologies utilisées en anatomo-pathologie.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en anatomo-pathologie

Directeur du programme

M. Christian-Yves Couture, M.D.
Service de pathologie
Hôpital Laval
2725, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4G5

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de cinq années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité d'admission d'anatomo-pathologie qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieus de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHUQ
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)
Laboratoire des sciences judiciaires et de médecine légale (CHUM)

Critères de sélection

- Dossier étudiant* : 30 %
- Curriculum vitæ : 30 %
- Entrevue : 40 %
- Autre : questionnaire en ligne : <http://heraclide.fmed.ulaval.ca/bmpatho/residents/questionnaire.html>

* L'évaluation du dossier étudiant inclut la lettre de motivation, les lettres d'appui à la résidence et le questionnaire. Outre la lettre de motivation, l'intérêt du candidat sera démontré par des stages à option en pathologie et des lettres de recommandation de pathologistes.

Description et cheminement du programme

Stages cliniques

La première année se veut un complément de formation clinique, particulièrement dans les domaines de pratique du futur anatomo-pathologiste. Cette année de formation se répartit de la façon suivante :

Médecine

- pneumologie 1 période
- gastroentérologie 1 période
- dermatologie 1 période
- hématologie 1 période
- initiation aux compétences transversales 1 période
- oncologie pédiatrique 1 période

Chirurgie

- chirurgie générale 3 périodes
- urologie 1 période
- gynécologie 1 période
- oto-rhino-laryngologie 1 période
- sénologie 1 période

Schématiquement, les quatre années de formation propres à l'anatomo-pathologie peuvent être subdivisées en trois grands blocs :

- les deuxième et troisième années sont consacrées à l'apprentissage de la pathologie autopsique et chirurgicale. Lors de la deuxième année, l'accent est surtout mis sur la macroscopie. Lors de la troisième année, l'accent est surtout mis sur l'histologie;
- la quatrième année comprend des stages obligatoires en cytopathologie, en pathologie judiciaire, en neuropathologie et en pathologie pédiatrique ainsi que des stages à option choisis parmi un large éventail de stages portant sur tous les domaines de l'anatomo-pathologie;
- au cours de la dernière année de formation, il est fortement recommandé au résident de faire un stage dans un département hospitalier bien fréquenté afin de développer son autonomie dans la pratique de l'anatomo-pathologie et de pouvoir assumer la presque totalité des responsabilités d'un service. De plus, le résident senior doit commencer à assumer la supervision des résidents juniors.

Enseignement théorique

L'enseignement théorique est donné chaque semaine lors d'une demi-journée pendant laquelle les résidents sont libérés de toutes leurs tâches cliniques. Cet enseignement est composé d'exposés théoriques et d'applications en laboratoire des techniques de base et des techniques spécialisées propres à l'anatomo-pathologie. Ces activités d'enseignement sont complétées par des :

- séminaires de lames;
- conférences thématiques (sciences fondamentales, recherche clinique);
- séances de «follow-up» qui visent à apprécier la qualité des diagnostics portés antérieurement;
- présentations de séminaires préparés par les résidents;
- cours magistraux et autres exposés par des professeurs du Département de biologie médicale;
- clubs de lecture;
- séances formelles de révision des autopsies, des examens extemporanés.

Tous les résidents sont tenus de réaliser un projet de recherche, soit au cours d'une période bien définie, soit échelonné sur toute la durée de leur formation. L'inscription à un programme mixte d'études graduées résidence/Msc ou résidence/PhD est encouragée par le biais de l'aménagement de période de stage, permettant d'atteindre harmonieusement les objectifs de formation en anatomopathologie, et par la reconnaissance de la formation de clinicien-chercheur du Collège Royal des Médecins et Chirugiens du Canada.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes de l'étudiant sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique. Chaque année, l'étudiant doit se soumettre à une évaluation, soit deux examens oraux et deux examens écrits. Ces examens se déroulent selon le même format que celui du Collège Royal.

Anesthésiologie

Programme de formation médicale spécialisée

8.402.12

Objectifs du programme

L'objectif du programme spécialisé en anesthésiologie est l'acquisition de connaissances fondamentales et cliniques qui rendent le médecin spécialiste apte à pratiquer, en toute sécurité, une anesthésie-analgésie-réanimation dans toutes les situations de chirurgie et de soins intensifs pouvant survenir dans un hôpital de type général. Cet objectif est prioritaire et définit la compétence professionnelle. En plus de l'expertise médicale, le programme permet d'acquérir des compétences complémentaires de communicateur, de collaborateur, de gestionnaire, de promoteur de la santé, d'érudit et de professionnel. La maîtrise de ces rôles est à la base d'une pratique qui assure des soins de haute qualité.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en anesthésiologie

Directeur du programme

M. Jean-Pierre Morin, M.D.
Département d'anesthésiologie
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4853
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de cinq années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de programme d'anesthésiologie qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieus de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHAU – Hôtel-Dieu de Lévis
CHUQ
CS de Inuulitsivik
CSSS de Chicoutimi
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)

Critères de sélection

- Dossier étudiant* : 40 % pour les résultats scolaires et 25 % pour les stages cliniques
- Entrevue : 35 %, y compris la lettre de motivation

* L'évaluation du dossier étudiant inclut le curriculum vitæ et les lettres d'appui à la résidence.

Description du cheminement du programme

Stages cliniques

La première année de formation est constituée de stages polyvalents obligatoires se rapportant à la spécialité :

- anesthésie 2 périodes
- chirurgie 2 périodes
- médecine interne 2 périodes
- cardiologie 2 périodes
- initiation aux compétences transversales 1 période
- GARE (grossesse à risque élevé) 1 période
- soins intensifs 2 périodes
- urgence 1 période

La deuxième année est constituée de stages de formation générale en anesthésiologie (11 périodes) et d'un stage d'initiation à l'anesthésie pédiatrique (1 période).

Les trois dernières années de formation sont consacrées à des stages d'anesthésie clinique spécialisée :

- anesthésie pédiatrique 3 périodes
- anesthésie obstétricale 3 périodes
- anesthésie neurochirurgicale et traumatologique 2 périodes
- anesthésie pour chirurgie cardiaque et thoracique 3 périodes
- anesthésie pour chirurgie majeure 4 périodes
- anesthésie régionale 2 périodes
- clinique de la douleur 2 périodes
- anesthésie pour chirurgie vasculaire 2 périodes
- stages en médecine interne :
 - cardiologie 3 périodes
 - pneumologie 3 périodes
 - infectiologie ou hématologie ou neurologie 2 périodes
- soins intensifs adultes 3 périodes
- néonatalogie 1 période
- anesthésie en région 3 périodes

La formation en anesthésiologie peut comprendre un stage de recherche entrepris au cours des trois dernières années de formation. Les modalités du stage sont précisées par le directeur du programme et l'anesthésiologiste responsable du projet pour qu'il soit bien intégré à la formation du résident.

Enseignement théorique

Le volet théorique du programme est constitué entièrement de cours magistraux en anesthésiologie clinique et en sciences de base appliquées à l'anesthésiologie, soit en :

- physique,
- physiologie,
- anatomie,
- biochimie,
- pharmacologie.

Tous les cours sont préparés par les professeurs et les chargés d'enseignement du Département d'anesthésiologie et sont donnés à raison de 2 heures par semaine, de septembre à mai. Ils s'adressent à tous les résidents.

Un autre bloc de cours réservé aux R1 se donne durant le stage d'initiation aux compétences transversales.

Il est aussi possible de participer à d'autres activités d'enseignement, par exemple des clubs de lecture et des discussions de cas, qui ont lieu dans les milieux cliniques.

Centre Apprentiss

La Faculté de médecine de l'Université possède aussi un centre d'enseignement par simulation, le Centre Apprentiss.

Grâce à son matériel ultramoderne qui crée l'impression d'une véritable salle d'opération, le Centre Apprentiss permet de développer les aptitudes à communiquer ainsi que les habiletés cliniques et techniques.

Par exemple, le centre permet de simuler des situations de gestion des voies aériennes, de gestion de crise ou de réanimation cardiorespiratoire en salle d'opération

Professeurs invités

Le département universitaire invite chaque année des professeurs réputés de départements d'anesthésiologie, canadiens ou américains, à prononcer des conférences. Les anesthésiologistes du réseau hospitalier universitaire, de même que les résidents, sont invités à participer à cette activité.

Concours des résidents

Les résidents qui ont poursuivi des travaux de recherche au cours de l'année universitaire présentent les résultats de leurs travaux lors d'une journée consacrée à cette activité. Les meilleurs travaux sont présentés par la suite au concours des résidents de l'Association provinciale des anesthésiologistes, lors de son congrès annuel.

Mode d'évaluation

L'apprentissage et la progression dans la maîtrise des différentes compétences sont évalués tout au long de la formation à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique. Le résident est également soumis à des examens oraux dans le milieu hospitalier où il est en formation. De plus, la direction du programme prépare, au cours de l'année universitaire, deux examens écrits constitués de questions à choix multiple.

Biochimie médicale

Programme de formation médicale spécialisée 8.402.14

Objectifs du programme

Au terme de sa formation, le médecin résident doit être capable :

- de discuter l'étiopathogénie et la physiopathologie des désordres biochimiques qui ont cours dans la maladie;
- de décrire les principes à la base des techniques d'analyses courantes en biochimie médicale et des équipements, et de les sélectionner en fonction de critères de performance analytique d'efficacité et d'efficience;

- d'appliquer les notions d'épidémiologie et de statistiques à l'évaluation des méthodes d'analyses et à l'interprétation des résultats;
- d'élaborer, de maintenir et d'assurer l'évolution d'un parc analytique médicalement requis dans un contexte de service à la clientèle hospitalisée ou ambulatoire;
- d'établir des protocoles d'exploration biochimique à l'usage de la clinique;
- de monter et de maintenir à jour un programme visant l'assurance de qualité;
- d'examiner et de traiter un malade pour tout problème qui relève de sa compétence et d'agir comme consultant auprès des médecins pour le choix d'une épreuve de laboratoire et l'interprétation d'un résultat d'analyse;
- d'élaborer et de conduire des protocoles de recherche, d'organiser les données et de communiquer les résultats;
- d'organiser un laboratoire d'analyses médicales et d'en assumer la responsabilité de gestion, d'établir les règles de service et d'opération et d'en surveiller l'application;
- d'appliquer les normes d'éthique dans ses relations interprofessionnelles et dans la prise de décision;
- de connaître les politiques de santé et le système juridique influençant la pratique médicale;
- d'établir et de maintenir de bonnes relations professionnelles entre le laboratoire et les divers niveaux de pratique médicale, à l'hôpital comme à l'extérieur, en vue d'encourager une utilisation rationnelle des ressources;
- de remplir, dans les limites du raisonnable, toute autre fonction relevant de la compétence du médecin-biochimiste.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en biochimie médicale

Directeur du programme

M. Yves Giguère, M.D.
Service de biochimie médicale
CHUQ – CHUL
2705, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 4G2

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de cinq années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité d'admission, d'évaluation et de promotion du programme. L'étude tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Il s'agit d'un programme réseau auquel participent les quatre facultés de médecine du Québec. Les médecins résidents ont la possibilité de faire des stages dans les milieux suivants :

CHA
CHUM
CHUQ
CUSE
CUSM
Hôpital Général Juif – Sir Mortimer B. Davis
Institut de cardiologie de Montréal
St-Mary's (CH)

Critères de sélection

- Dossier étudiant* : 25 % pour les résultats scolaires et 25 % pour les stages cliniques
- Entrevue : 25 %
- Lettre de motivation : 15 %
- Lettres d'appui à la résidence : 10 %

* L'évaluation du dossier étudiant inclut le curriculum vitæ.

Description et cheminement du programme

Stages cliniques

Les stages cliniques qui composent ce programme se répartissent comme suit, selon l'année de formation.

Première année

Stages polyvalents se rapportant à la spécialité, dont les stages obligatoires suivants :

- médecine d'urgence et soins intensifs 2 périodes
- médecine interne 4 périodes
- obstétrique-gynécologie 1 période
- initiation aux compétences transversales 1 période
- pédiatrie (y compris la néonatalogie ou la génétique) 2 périodes

Trois périodes parmi les stages à option suivants :

- chirurgie 1 période
- hématologie 1 période
- immunologie-rhumatologie 1 période
- lipidologie 1 période
- nutrition clinique 1 période
- pneumologie 1 période

Deuxième année

Stages de formation générale dans un laboratoire hospitalier de biochimie 12 périodes

Troisième année

Les stages obligatoires sont les suivants :

- endocrinologie-métabolisme 2 périodes
- gastroentérologie ou hépatologie 2 périodes
- néphrologie 2 périodes

Les stages à option sont, pour un maximum de trois périodes chacun, à choisir parmi les suivants :

- lipidologie
- nutrition clinique
- génétique humaine
- pharmacologie clinique
- toxicologie

Quatrième année

Cette année est consacrée à des stages d'initiation à la recherche prévus au programme de biochimie médicale. Le programme offre la possibilité de deux types d'enseignement : la formation aux cycles supérieurs, où les étudiants sont inscrits simultanément à la Faculté des études supérieures (deuxième ou troisième cycle), et celle relevant du programme et répondant aux critères de formation des chercheurs cliniciens du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Cinquième année

Stages de formation spécialisée dans un laboratoire hospitalier relevant de la biochimie et intégrant une formation clinique spécialisée.

Enseignement théorique

Des cours théoriques sont donnés aux résidents et traitent des principes analytiques d'instrumentation ainsi que de la physiopathologie et de l'interprétation d'analyses. Chaque résident doit recevoir une formation adéquate en biostatistiques, en informatique et en gestion. Il devra donc s'inscrire à quatre cours crédités.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

En cours de formation, le résident est soumis aux modes d'évaluation et de contrôle décrits ci-dessous.

Fiche d'évaluation du stage clinique

De façon périodique, le résident est évalué d'après ses connaissances, son comportement et ses réalisations par celui ou ceux qui ont la charge immédiate de sa formation. L'exercice fait l'objet d'un rapport d'appréciation.

Examens de contrôle

Le résident est soumis annuellement à deux examens écrits et à deux examens oraux formatifs qui se tiennent en milieu et en fin d'année. Les sujets sur lesquels portent les examens écrits sont connus à l'avance par les résidents. Ils sont corrigés par deux professeurs qui font rapport de leur évaluation au comité d'admission, d'évaluation et de promotion. Les examens oraux permettent de faire le point sur les progrès réalisés et aident le comité à recommander les mesures appropriées.

Évaluation du résident

Le comité d'admission, d'évaluation et de promotion procède à une évaluation formelle des résidents deux fois par année. Cette évaluation se base sur les fiches d'évaluation de stage, les examens de contrôle et la feuille de route du résident. Cette feuille de route consiste en un court rapport préparé par le résident sur ses activités pendant la période sous évaluation (stages, cours, congrès, cas cliniques, activités de laboratoire, activités de recherche, etc.).

Présentation de travaux

Au cours de sa formation, le résident est aussi tenu de préparer des travaux personnels en vue de leur diffusion sous forme de communications et de publications. Périodiquement, l'occasion lui est donnée de présenter ses travaux devant un auditoire critique.

Cardiologie

Programme de formation médicale spécialisée 8.402.15

Objectifs du programme

Au terme de sa formation en cardiologie, le médecin résident doit être apte à :

- assumer la responsabilité médicale des personnes atteintes de maladies cardiovasculaires;
- utiliser toutes les ressources accessibles pouvant favoriser la solution de problèmes liés à la cardiologie;
- contribuer à la formation des personnes avec lesquelles il partage des responsabilités.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en cardiologie

Directeur du programme

M. Can Manh Nguyen, M.D.
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)
2725, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4G5

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de trois années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit avoir terminé avec succès trois années de médecine interne au sein d'un programme universitaire reconnu. De plus, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de programme de cardiologie qui, à la suite d'une entrevue avec chaque candidat, procède à un classement des candidatures en tenant compte, selon une pondération préétablie, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier universitaire, de ses lettres de recommandation, de sa motivation et de l'ensemble du dossier. Les candidats dont les dossiers sont jugés adéquats selon ces normes reçoivent, selon leur classement, une offre d'admission en fonction de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHAU – Hôtel-Dieu de Lévis
CHUQ
CSSS de Beauce
CSSS de Rimouski
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 50 %
- Entrevue : 20 %
- Curriculum vitae : 20 %
- Lettres d'appui à la résidence : 10 %

Description et cheminement du programme

Les stages cliniques totalisent 36 périodes et se répartissent de la façon suivante :

Stages obligatoires

• cardiologie pédiatrique	2 périodes
• consultation	3 périodes
• échographie	6 périodes
• électrophysiologie	3 périodes
• hémodynamie	4 périodes
• médecine nucléaire	1 période
• recherche	2 périodes
• tapis roulant	1 période
• unité coronarienne	4 périodes
• unité d'enseignement	6 périodes

Stages à option

Les stages à option, répartis sur quatre périodes, peuvent comporter une combinaison de stages ou tout autre stage jugé nécessaire par le comité de programme. Les stages suivants peuvent être acceptés :

- cardiologie générale (Hôtel-Dieu de Lévis et Rimouski)
- cardiologie pédiatrique
- chirurgie cardiaque
- consultations (Enfant-Jésus)
- échocardiographie
- électrophysiologie
- hémodynamie
- insuffisance cardiaque et greffe cardiaque (Hôpital Laval)
- médecine vasculaire (Saint-François-d'Assise)
- recherche
- résonance magnétique cardiaque
- unité coronarienne

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

En plus des fiches d'évaluation du stage clinique, chacun des résidents sera évalué objectivement au moyen d'un examen oral et écrit «type Collège royal». Deux fois par année, la direction du programme rencontre les résidents pour discuter de leur cheminement et des correctifs qui pourraient éventuellement s'imposer.

Cardiologie pédiatrique

Programme de formation médicale spécialisée

8.402.57

Objectifs du programme

Le résident doit démontrer les connaissances, aptitudes et attitudes en matière de genre, de culture et d'ethnie qui correspondent à la cardiologie pédiatrique. Par ailleurs, il doit démontrer qu'il est en mesure de tenir compte de ces facteurs dans la méthodologie de recherche, la présentation et l'analyse de données.

Au terme du programme d'enseignement, le médecin diplômé pourra agir avec compétence comme cardiologue pédiatrique consultant. Ceci exige du médecin de :

- offrir un diagnostic et un traitement fondés sur les données scientifiques, complets et efficaces au patient souffrant de problèmes du système cardiovasculaire;
- communiquer efficacement avec les familles, les enfants et les médecins traitants ainsi que les autres professionnels de la santé;
- conseiller les patients, les familles et les autres intervenants concernant les aspects de la prévention des problèmes associés à la cardiologie pédiatrique, notamment les facteurs de risque et les préoccupations d'ordre génétique et environnemental;
- maintenir des dossiers médicaux complets et exacts;
- coordonner efficacement le travail de l'équipe de soins de santé;
- savoir enseigner efficacement aux autres médecins (y compris les étudiants en médecine et les résidents en spécialité) ainsi qu'aux autres professionnels de la santé et aux patients;
- maîtriser les habiletés professionnelles et techniques associées à la spécialité;
- faire preuve des attitudes personnelles et professionnelles conformes au rôle d'un médecin consultant;
- avoir la volonté et la capacité d'évaluer efficacement son propre rendement professionnel;

- faire preuve de sa réceptivité et de sa capacité à maintenir à jour sa pratique médicale par la lecture et d'autres modes de formation médicale continue;
- être capable de faire l'évaluation critique des ouvrages portant sur le système cardiovasculaire et la cardiologie en ce qui a trait au diagnostic, à l'investigation et à la prise en charge des patients;
- être capable de participer à des études cliniques ou des études en sciences fondamentales à titre de membre d'une équipe de recherche.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en cardiologie pédiatrique

Directeur du programme

M. Jean-Marc Côté, M.D.
Département de pédiatrie
CHUQ – CHUL
2705, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 4G2

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de trois années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit avoir terminé trois années de pédiatrie. De plus, il doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de programme de cardiologie pédiatrique qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieu de formation

Les médecins résidents en stage dans ce programme sont tous regroupés au CHUQ pour l'essentiel de leur formation.

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 40 %
- Entrevue : 20 %
- Curriculum vitae : 20 %
- Lettres d'appui à la résidence : 10 %
- Lettre de motivation : 10 %

Description et cheminement du programme

Première année

- clinique externe 2 périodes
- ECG 1 période
- échocardiographie 2 périodes
- hémodynamie 2 périodes
- pathologie 1 période
- recherche 1 période
- soins intensifs 1 période
- unité de soins/consultation hospitalière 3 périodes

Deuxième année

- cardiologie congénitale 1 période
- chirurgie 1 période
- clinique externe 1 période
- ECG 1 période
- échocardiographie 2 périodes
- hémodynamie 2 périodes
- radiologie 1 période
- recherche 1 période
- soins intensifs 1 période
- unité de soins/consultation hospitalière 2 périodes

Troisième année

- clinique externe 1 période
- ECG 1 période
- échocardiographie 2 périodes
- hémodynamie 2 périodes
- soins intensifs 1 période
- unité de soins/consultation hospitalière 2 périodes
- option/recherche 4 périodes

Enseignement théorique et clinique

- Programme pédagogique de base :
 - sciences de base : échocardiographie, électrophysiologie, hémodynamie, pathologie, pharmacologie, physiologie, radiologie;
 - ateliers : analyse critique de la littérature, biostatistique, bioéthique.
- Réunion du programme de cardiologie pédiatrique :
 - club de lecture;
 - mise à jour.
- Réunion médicochirurgicale :
 - discussion de cas.
- Réunion intrahospitalière :
 - retour sur la garde;
 - discussion de cas complexes;
 - discussion des patients ayant subi des procédures invasives;
 - visioconférences multicentriques mensuelles.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes du résident sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique. Il est aussi soumis aux méthodes d'évaluations suivantes :

- examen oral de type ÉCOS une fois par année;
- observation directe des aptitudes cliniques et revue des dossiers tout au long de la formation;
- un examen écrit sous forme de dissertation une fois par année;
- une évaluation formative à mi-stage et une évaluation sanctionnelle à la fin de chaque stage;
- fiche d'évaluation en fin de formation (FEFF) exigée par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et le Collège des médecins du Québec.

Chirurgie cardiaque

Programme de formation médicale spécialisée

8.402.58

Objectifs généraux du programme

Au terme de sa formation, le résident aura acquis les compétences nécessaires pour agir comme médecin-conseil en chirurgie cardiaque. Il devra démontrer qu'il a les connaissances des questions en matière de genre, de culture et d'éthnie pertinentes à la chirurgie cardiaque. En outre, il sera en mesure de tenir compte de ces facteurs dans la méthodologie de recherche, la présentation et l'analyse de données. Le chirurgien cardiaque joue les rôles d'expert médical et de décideur clinicien, de communicateur, de collaborateur, de gestionnaire, de promoteur de la santé, d'érudit et de scientifique chercheur. Comme professionnel dévoué et conformément aux obligations du médecin, le chirurgien cardiaque doit s'efforcer de prodiguer les soins de la plus grande qualité avec intégrité, honnêteté et compassion, manifester les comportements professionnels, personnels et interpersonnels appropriés et exercer la médecine de manière respectueuse de la déontologie en accordant la priorité aux besoins de chaque patient. Durant toute sa vie professionnelle, le chirurgien cardiaque doit pratiquer l'éducation et l'évaluation continues et, notamment comprendre le rôle de la recherche et la nécessité d'analyser d'un œil critique les progrès courants des sciences et de la pratique médicale qui s'appliquent à la spécialité.

Au terme de sa formation, le médecin diplômé aura acquis les compétences suivantes et fonctionnera efficacement comme :

Expert médical / décideur clinicien

- Démontrer les habiletés diagnostiques et thérapeutiques nécessaires pour assurer le traitement conforme à l'éthique et efficace du patient;
- Consulter l'information pertinente à la pratique clinique et l'appliquer;
- Offrir des services de consultation efficaces en ce qui concerne le soin des patients, l'éducation et les avis juridiques.
- être capable de participer à des études cliniques ou des études en sciences fondamentales à titre de membre d'une équipe de recherche.

Communicateur

- Établir une relation thérapeutique avec les patients et leur famille;
- Obtenir et résumer les antécédents médicaux des patients, de leur famille et de la collectivité;
- Écouter attentivement;
- Discuter de renseignements appropriés avec les patients, leur famille et les autres membres de l'équipe de soins de santé.

Collaborateur

- Consulter de façon efficace d'autres médecins et professionnels de la santé;
- Contribuer efficacement à d'autres activités de l'équipe interdisciplinaire.

Gestionnaire

- Utiliser efficacement les ressources afin d'établir un équilibre entre les soins à prodiguer aux patients, les besoins en apprentissage et les activités externes;
- Répartir judicieusement les ressources limitées consacrées aux soins de santé;
- Travailler avec efficacité et efficience dans une organisation de soins de santé;
- Utiliser la technologie de l'information pour optimiser les soins, l'acquisition continue du savoir et d'autres activités.

Promoteur de la santé

- Reconnaître les principaux déterminants de la santé qui ont un effet sur les patients;

- Contribuer à l'amélioration de la santé des patients et des communautés;
- Reconnaître ces questions lorsque la promotion est indiquée et y réagir.

Érudit

- Concevoir et appliquer une stratégie d'éducation permanente personnelle et en suivre l'évolution;
- Évaluer d'un œil critique les sources d'information médicale;
- Faciliter l'apprentissage chez les patients, les membres du personnel, les étudiants et d'autres professionnels de la santé;
- Contribuer à la création de connaissances nouvelles.

Professionnel

- Offrir des soins de la plus grande qualité avec intégrité, honnêteté et compassion;
- Se comporter de façon appropriée sur les plans professionnel, personnel et interpersonnel;
- Exercer la médecine conformément aux principes de la déontologie et aux obligations du médecin.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en chirurgie cardiaque

Directeur du programme

M. François Dagenais, M.D.
Département de chirurgie cardiaque
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)
2725, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4G5

Durée du programme

La durée de ce programme est de six ans.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de programme de chirurgie cardiaque qui, dans son évaluation, tient compte, en particulier, de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA - Enfant-Jésus
CHUQ
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)

Description et cheminement du programme

Première année

Cardiologie	2 périodes
Chirurgie cardiaque	3 périodes
Chirurgie générale	4 périodes
Hémodynamie	2 périodes
Microbiologie	2 périodes

Deuxième année

Chirurgie thoracique	2 périodes
Chirurgie vasculaire	2 périodes
Recherche	5 périodes
Soins intensifs	2 périodes
Traumatologie	2 périodes

Troisième année

Chirurgie générale	3 périodes
Chirurgie vasculaire	3 périodes
Recherche	7 périodes

Quatrième année

Chirurgie cardiaque	7 périodes
Chirurgie thoracique	6 périodes

Cinquième année

Chirurgie cardiaque pédiatrique	6 périodes
Chirurgie cardiaque	3 périodes
Échocardiographie	2 périodes
Électrophysiologie	2 périodes

La sixième et dernière année est composée de stages en chirurgie cardiaque (10 périodes) et de stages optionnels (3 périodes).

Enseignement théorique et clinique

- Programme pédagogique de base :
 - Introduction aux principes chirurgicaux (chirurgie 101)
 - Cours des sciences de base du tronc commun de chirurgie
 - Journée de la recherche du département de chirurgie
 - Techniques opératoires au laboratoire de chirurgie expérimentale
- Réunions hebdomadaires ou mensuelles
 - Réunion de service tous les mardis de 7 h à 8 h;
 - Mortalité-morbidité;
 - Présentation de cas intéressants;
 - Journal Club;
 - Pizza Night : révision de chapitres du *Cardiac Surgery of the Adult*;
 - Réunion de transplantation le jeudi midi de 12 h à 13 h
 - Réunion médico-chirurgicale d'insuffisance cardiaque le mercredi de 12 h à 13 h
 - Réunion de l'Institut de cardiologie de Québec;
 - Réunion hebdomadaire médico-chirurgicale de pédiatrie
- Cours spécialisés :
 - EDGE : formation complète sur les endo-prothèses de l'aorte thoracique;
 - *Heartport* : formation sur les chirurgies par mini-thoracotomie
 - Valves percutanées
- Wet lab : 1 fois/année, session de laboratoire organisée sur des procédures complexes :
 - Plastie mitrale;
 - Procédure de Ross;
 - Session d'anatomie chirurgicale;
 - LVAD;
 - *Stenless – valve sparing*

- Professeur invité
- Congrès en chirurgie cardiaque
- Journée des référents de l'Hôpital Laval : sujets avancés de chirurgie cardiaque y sont discutés. Le résident pourra être appelé à présenter un sujet d'expertise
- Examen préparatoire de l'*American Board of « Thoracic Surgery »* annuellement

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes du résident sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique. Il est aussi soumis aux méthodes d'évaluation suivantes :

- deux fois par année, examen oral;
- observation directe des aptitudes cliniques et revue des dossiers tout au long de la formation;
- deux fois par année, un examen écrit à choix de réponse;
- une évaluation formative à mi-stage et une évaluation sanctionnelle à la fin de chaque stage;
- fiche d'évaluation en fin de formation (FEFF) exigée par les Collèges (CRMCC et CMQ).

Chirurgie générale

Programme de formation médicale spécialisée

8.402.17

Objectifs du programme

Les objectifs du programme spécialisé en chirurgie générale sont orientés non seulement vers la formation de chirurgiens-cliniciens répondant aux besoins de la population, mais aussi vers la formation de chirurgiens qui optent pour une carrière professorale. Au terme de sa formation spécialisée en chirurgie générale, le résident doit être apte à :

- assumer la responsabilité de l'état de santé des individus atteints de maladies relevant du domaine de la chirurgie générale;
- adapter son action selon les modifications des besoins des individus, l'évolution scientifique et technologique et les ressources accessibles;
- contribuer à la formation des professionnels et de ceux avec lesquels il partage ses responsabilités;
- maintenir, utiliser et expliquer le rationnel scientifique de ses interventions auprès des malades et, au besoin, contribuer au développement des connaissances dans le domaine de la chirurgie générale.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en chirurgie générale

Directeur du programme

M. Claude Thibault, M.D.
Département de chirurgie
Faculté de médecine
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4873
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de cinq années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de sélection du programme de chirurgie générale qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
 CHUQ
 Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)
 CSSS de Beauce
 CSSS de Rimouski
 CSSS de Sept-Îles
 CSSS du Lac-Saint-Jean

Critères de sélection

- Dossier étudiant* : 20 % pour les résultats scolaires, 10 % pour les stages en chirurgie et 15 % pour les autres stages
- Entrevue : 50 %
- Lettres d'appui à la résidence : 5 %

* L'évaluation du dossier étudiant inclut le curriculum vitæ et la lettre de motivation.

Description et cheminement du programme

Stages cliniques

Les première et deuxième années de formation permettent au médecin résident de résoudre les problèmes fondamentaux communs à toutes les disciplines chirurgicales et font partie de ce qui est appelé le «tronc commun». Elles sont constituées des stages suivants :

- anesthésie-réanimation 1 période
- soins intensifs 2 périodes
- cardiologie ou unité coronarienne 1 période
- infectiologie 1 période
- pneumologie 1 période
- urgence 1 période
- chirurgie générale 6 périodes
- chirurgie générale en région 3 périodes
- introduction à la chirurgie 1 période
- option 7 périodes

Le stage d'introduction à la chirurgie permet au médecin résident d'acquérir des connaissances dans divers domaines connexes à la chirurgie, tels que la loi et la pratique de la chirurgie, l'informatique et l'utilisation des logiciels les plus fréquemment utilisés, la planification financière en pratique, etc.

La troisième année de formation permet au médecin résident de résoudre les problèmes fondamentaux communs à toutes les disciplines chirurgicales et un certain nombre de problèmes courants propres à la chirurgie générale. Cette année est constituée des stages suivants :

- chirurgie générale dans une unité d'enseignement clinique 6 périodes
- traumatologie 3 périodes
- option : 3 périodes
 - pathologie chirurgicale
 - chirurgie pédiatrique
 - chirurgie thoracique
 - urologie
 - chirurgie orthopédique

- plastie – unité des brûlés
- neurochirurgie
- oto-rhino-laryngologie
- anesthésie-réanimation
- gastroentérologie
- soins intensifs
- introduction à la méthodologie scientifique
- radio-oncologie
- chirurgie cardiaque
- obstétrique-gynécologie

La quatrième année est composée des stages suivants :

- chirurgie générale dans une unité d'enseignement 6 périodes
- chirurgie thoracique 2 périodes
- chirurgie pédiatrique 2 périodes
- chirurgie vasculaire 2 périodes

Enfin, tout au long de la cinquième et dernière année, le résident est responsable d'une unité d'enseignement clinique en chirurgie générale.

Enseignement théorique

L'enseignement théorique du programme de chirurgie générale prend diverses formes, soit les cours de sciences de base donnés à la Faculté de médecine et les cours donnés dans chaque hôpital affilié.

Ces activités d'enseignement se répartissent ainsi :

- réunions interhospitalières;
- cours théoriques du lundi soir (deux à trois par mois);
- tournées d'enseignement (une par mois);
- cours d'anatomie et dissection sur des cadavres (pour les R1);
- laboratoire de laparoscopie (sec et sur l'animal);
- réunions de recherche clinique;
- journée annuelle de recherche clinique des résidents;
- journées chirurgicales de l'Université Laval;
- séances organisées par la Société de chirurgie de Québec.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes de l'étudiant sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique. De plus, l'étudiant est soumis à une évaluation annuelle comportant cinq types d'examen qui sont eux-mêmes sanctionnels :

- évaluation objective des connaissances cliniques par un examen à réponses courtes;
- évaluation objective des connaissances fondamentales par un examen comportant des questions à choix multiple;
- examen écrit de l'Association canadienne des chirurgiens généraux portant à la fois sur les connaissances cliniques et les sciences fondamentales;
- examens oraux cliniques (2).

Chirurgie orthopédique

Programme de formation médicale spécialisée 8.402.18

Objectifs du programme

La formation en chirurgie orthopédique permet au médecin résident d'acquérir des connaissances qui le rendront apte à :

- assumer la responsabilité des soins aux malades atteints de maladies du système musculo-squelettique;

- rechercher, recueillir tous les renseignements et élaborer un plan de traitement concernant les différents problèmes du système musculo-squelettique;
- traiter, opérer les patients et évaluer les résultats de son traitement;
- utiliser et développer les différentes ressources;
- coordonner ses activités avec celles de l'équipe chirurgicale et des autres professionnels de la santé;
- considérer le malade dans son milieu social;
- adapter son activité en relation avec les besoins de ses malades, l'évolution scientifique et les ressources techniques.

Au terme de sa formation, le résident devra acquérir des connaissances suffisantes en traumatologie, en orthopédie de reconstruction, en orthopédie pédiatrique, en oncologie et en maladies métaboliques osseuses.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en chirurgie orthopédique

Directeur du programme

M. Jean Lamontagne, M.D.
CHA – Hôpital de l'Enfant-Jésus
1401, 18^e Rue
Québec (Québec) G1J 1Z4

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de cinq années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité du programme d'orthopédie qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHUQ
CSSS de Rimouski
CSSS Nord de Lanaudière
Institut en réadaptation et déficience physique de Québec (IRDPO)

Critères de sélection

- Dossier étudiant* : 20 % pour les résultats scolaires et 20 % pour les stages cliniques
- Entrevue : 40 %
- Lettre de motivation : 10 %
- Lettres d'appui à la résidence : 10 %

* L'évaluation du dossier étudiant inclut le curriculum vitæ.

Description et cheminement du programme

Stages cliniques

La première année de formation permet d'approfondir les connaissances médicales de base essentielles à toute spécialité chirurgicale. Elle comporte les stages suivants :

- anesthésie-réanimation 1 période
- soins intensifs 2 périodes
- chirurgie générale 1 période
- infectiologie 1 période
- chirurgie vasculaire 1 période
- urgence 1 période
- physiothérapie-rhumatologie 1 période
- orthopédie 3 périodes
- introduction à la chirurgie 1 période

La deuxième année permet au résident d'apprendre certaines techniques et d'acquérir les connaissances chirurgicales de base. Elle est composée des stages suivants :

- neurochirurgie 2 périodes
- chirurgie plastique 3 périodes
- chirurgie orthopédique 6 périodes
- pathologie 1 période

Les troisième, quatrième et cinquième années sont consacrées à la chirurgie orthopédique et comprennent un stage de six périodes en orthopédie pédiatrique.

Enseignement théorique

L'enseignement théorique se donne chaque semaine dans chaque hôpital. Cet enseignement prend la forme de :

- réunions portant sur des sujets prédéterminés par les patrons;
- réunions départementales avec exposés et discussions de cas;
- clubs de lecture;
- réunions interhospitalières;
- séances de démonstration anatomique.

À cet enseignement théorique peuvent s'ajouter les activités suivantes :

- cours sur les amputations et les prothèses donnés par l'Université McGill;
- cours de sciences de base à l'Université d'Ottawa organisé par l'Association canadienne d'orthopédie;
- cours d'ostéosynthèse de l'Association d'orthopédie;
- cours de mise à jour en orthopédie pédiatrique de l'Hôpital Sainte-Justine;
- cours de révision du Maine;
- réunions de l'Association d'orthopédie du Québec (quatre par année);
- réunion annuelle de recherche de chirurgie générale;
- congrès (un par année, au choix);
- conférences d'enseignement organisées par différentes compagnies médicales.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes de l'étudiant sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique. De plus, les modes d'évaluation suivants sont prévus au programme de chirurgie orthopédique :

- quatre examens oraux annuels, devant un comité d'orthopédistes;
- un examen sur les principes de chirurgie (P.O.S. du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada);
- un examen annuel *in-Training* de l'*American Academy of Surgeons*;
- présentation de travaux de recherche des résidents à la Journée scientifique du programme d'orthopédie.

Chirurgie vasculaire

Programme de formation médicale complémentaire

8.402.52

Objectifs du programme

L'objectif du programme en chirurgie vasculaire est l'acquisition de la méthodologie du traitement sécuritaire du patient aux prises avec des problèmes vasculaires ainsi que des connaissances nécessaires pour évaluer la condition du patient efficacement et avec acuité, prioriser les besoins du patient, déterminer si ces besoins excèdent les ressources disponibles et s'assurer que des soins optimaux sont donnés en tout temps. Au terme de sa formation, le résident doit être apte à agir à titre de consultant en chirurgie vasculaire et à démontrer les connaissances, les habiletés et les attitudes essentielles au traitement approprié et compétent de patients souffrant de maladies vasculaires.

De façon plus particulière, le résident doit avoir acquis les compétences pour remplir efficacement les rôles suivants :

Expert médical / décideur clinique

Faire preuve d'habiletés diagnostiques et thérapeutiques dans un but de soins éthiques et efficaces. Avoir accès à une information liée à la pratique clinique et savoir l'appliquer. Donner un service de consultation efficace en regard des soins des patients, de l'éducation et des questions légales. Tenir compte du sexe, de l'origine ethnique ou culturelle, des croyances religieuses dans son approche de prévention ou de traitement des patients ayant une maladie vasculaire.

Communicateur

Établir une relation thérapeutique avec le patient et sa famille. Obtenir et synthétiser une histoire pertinente du patient, de sa famille ou de l'entourage. Écouter efficacement. Discuter l'information appropriée avec le patient, sa famille et l'équipe de soins.

Collaborateur

Consulter efficacement les autres médecins et professionnels de la santé. Contribuer efficacement aux activités d'autres équipes interdisciplinaires.

Gestionnaire

Utiliser les ressources de façon judicieuse afin d'équilibrer les soins à prodiguer aux patients, les besoins d'apprentissage et les activités externes. Répartir sagement les ressources. Travailler efficacement à l'organisation des soins de santé. Utiliser la technologie de l'information pour maximiser les soins, l'éducation permanente et autres activités.

Promoteur de la santé

Reconnaître les principaux déterminants qui influent sur la santé des patients. Contribuer à l'amélioration de la santé des patients et des communautés. Réagir à ces questions lorsque la promotion de la santé est indiquée.

Érudit

Concevoir et appliquer une stratégie d'éducation permanente personnelle et en suivre l'évolution. Évaluer d'un œil critique les sources d'information médicale. Aider à l'apprentissage des patients, du personnel, des étudiants et autres professionnels de la santé. Contribuer au développement de nouvelles connaissances.

Professionnel

Offrir des soins du plus haut calibre avec intégrité, honnêteté et compassion. Se comporter de façon appropriée sur les plans professionnel, personnel et interpersonnel. Exercer la médecine selon les principes déontologiques, conformément aux devoirs et obligations du médecin.

Diplôme

Diplôme de formation complémentaire en chirurgie vasculaire

Directrice du programme

M^{me} Marie-France Guimond, M.D.
Département de chirurgie
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4873
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de deux années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit avoir terminé avec succès le programme de diplôme d'études supérieures en chirurgie générale, ou l'équivalent, et détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de sélection du programme de chirurgie vasculaire qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieus de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHUQ
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 50 %
- Entrevue : 30 %, y compris le curriculum vitae
- Lettres d'appui à la résidence : 20 %

Description et cheminement du programme

Le programme en chirurgie vasculaire se répartit sur 26 périodes, dont 15 en chirurgie vasculaire. Les autres périodes sont des options pouvant être choisies parmi les disciplines suivantes :

- chirurgie cardiaque et aorte thoracique
- laboratoire d'exploration vasculaire
- radiologie vasculaire
- chirurgie thoracique
- médecine vasculaire
- chirurgie vasculaire en région (Trois-Rivières, Hôpital Sainte-Marie)
- enrichissement universitaire (recherche)

Enseignement théorique

En matière pédagogique, le résident en chirurgie vasculaire est responsable d'une réunion hebdomadaire multidisciplinaire à laquelle participent des radiologistes vasculaires et des spécialistes en médecine vasculaire. En l'absence du résident, un chirurgien vasculaire se charge de la réunion.

Les activités d'enseignement des autres programmes de résidence sont accessibles aux résidents de chirurgie vasculaire qui souhaitent y assister.

Le résident peut également assister au symposium du Dr Wesley Moore, qui se tient à l'University of California at Los Angeles (UCLA), sur la révision des sciences fondamentales et cliniques des maladies vasculaires. Un abonnement au *Vascular Self Examination Program* de la Société canadienne en chirurgie vasculaire est également remis au résident.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes du résident sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique. De plus, il est soumis à une évaluation annuelle qui se répartit ainsi :

- examens oraux et écrits : 2 fois/an;
- observation directe des aptitudes cliniques : 1 fois/trimestre;
- revue de dossiers : 2 fois/an;
- participation au *Vascular Self Examination Program* : 1 fois/an.

Clinicien érudit

Programme de formation médicale complémentaire 8.402.46

Objectifs du programme

Au terme du programme clinicien érudit (PCÉ), le résident démontrera des compétences dans chacun des trois domaines universitaires que sont la recherche, l'éducation et la gestion, en équilibre avec les soins cliniques. Plus particulièrement, il sera en mesure de :

- reconnaître l'importance des trois domaines universitaires que sont la recherche, l'éducation et la gestion, et la façon dont ils sont interreliés;
- expérimenter des activités parmi chacun de ces trois domaines universitaires, et perfectionner ses compétences dans un volet particulier, tout en conservant un équilibre avec les activités cliniques;
- se préparer à servir de modèle et de personne-ressource dans le domaine d'expertise développé, et à collaborer avec ses collègues des domaines universitaires connexes.
- s'autoévaluer dans sa pratique par un processus de documentation et de réflexion par la préparation d'un portfolio qui permettra éventuellement au résident d'effectuer ses demandes de promotion dans les échelons universitaires.

Diplôme

Diplôme de formation complémentaire comme clinicien érudit.

Directrice du programme

M^{me} Miriam Lacasse, M.D. M.Sc. CCMF
Département de médecine familiale et médecine d'urgence
Faculté de médecine
Local 2214B, pavillon Ferdinand-Vandry
1050, avenue de la Médecine
Québec (Québec) G1V 0A6

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est d'une année.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat devra avoir terminé avec succès un programme d'études supérieures en médecine familiale, détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec et être en règle avec le Collège des médecins de famille du Canada.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité d'admission du programme clinicien érudit qui, dans son évaluation, tient compte du dossier universitaire du candidat, de sa motivation et de son curriculum vitae, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHUQ
CHA
CSSS de la Vieille-Capitale
CSSS Québec-Nord
CSSS des Basques
CSSS des Etchemins
CSSS Côte-de-Gaspé
CSSS du Grand-Littoral
CSSS de Manicouagan
CSSS du Nord-de-Lanaudière
CSSS de Rimouski-Neigette

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 30%
- Lettre d'appui du futur milieu de pratique : 10%
- Lettre de motivation : 20%
- Entrevue et curriculum vitae (implication étudiante) : 40%

Description et cheminement du programme

Stages obligatoires

- Introduction à la pratique de clinicien en milieu universitaire 2 périodes
- Médecine familiale 2 périodes

Options (pour un total de 8 périodes) :

- Recherche clinique 8 périodes
- Éducation médicale 8 périodes
- Gestion de la santé en milieu universitaire 8 périodes

Le programme clinicien érudit s'effectue dans une perspective où la publication d'articles dans des revues scientifiques est fortement encouragée (« scholarship »). Par ailleurs, en plus des stages où sont acquises à la fois des connaissances, des habiletés et des attitudes, le médecin résident doit acquérir, en cours de formation et par diverses méthodes pédagogiques, un contenu important de connaissances théoriques et appliquées. La formation théorique comprend les aspects suivants :

- cours d'introduction aux travaux universitaires;
- cours de deuxième cycle particuliers à certains stages;
- ateliers de formation professorale;
- séminaires et clubs de lecture;
- congrès.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

L'ensemble des activités du programme est évalué sous la forme d'un portfolio documentant l'ensemble des activités via une approche réflexive et révisée lors des rencontres trimestrielles avec la direction du programme. Ce portfolio permet d'évaluer diverses compétences à la lumière des documents suivants :

- Protocole du projet étudiant (recherche)
- Journal de bord et autres travaux réflexifs
- Travaux d'intégration (sous forme d'article)
- Observation directe des compétences universitaires
- Évaluation par les étudiants et les pairs
- Rapport de projet (sous forme d'article)
- Présentations scientifiques

Pour les stages, le responsable de chacun des stages et le superviseur attitré au résident effectuent une évaluation du fonctionnement de l'étudiant lors de mi-stage (évaluation formative) et de la fin du stage (évaluation sommative). La fiche d'évaluation des compétences universitaires, inspirée des travaux de Harris et al; au sujet des compétences attendues des cliniciens pratiquant en milieu universitaire, a été développée à cette fin. De plus, le résident qui s'inscrit à des cours universitaires de deuxième cycle (dans le cadre de certains stages à option du programme) doit réussir ces cours selon leurs modalités d'évaluation respectives.

Pour les stages cliniques en médecine familiale, le médecin résident est évalué selon la fiche d'évaluation du programme de résidence en médecine familiale en vigueur à la Faculté de médecine. Une fiche d'évaluation sera complétée à mi-stage (évaluation formative) et à la fin du stage (évaluation sommative).

La réussite de toutes les activités de formation justifie émission du diplôme de formation complémentaire comme « clinicien érudit » de l'Université Laval.

Dermatologie

Programme de formation médicale spécialisée

8.402.20

Objectifs du programme

À la fin de sa formation, le médecin résident doit :

- posséder des connaissances théoriques exhaustives au sujet des maladies cutanées et des maladies transmises sexuellement, de la dermatologie et des sciences de base (physiologie, biochimie et photobiologie);
- posséder les connaissances techniques de la dermatologie, de l'immunodermatopathologie, de l'histochimie et de la microscopie électronique;
- prendre en charge, de façon autonome, les malades externes ou hospitalisés : il doit pouvoir rédiger les observations complètes, demander ou effectuer lui-même tous les examens et les mesures d'exploration et élaborer une thérapeutique;
- posséder les connaissances théoriques et pratiques en immunodermatologie et en dermatologie industrielle (utilisation des tests épicutanés);
- connaître la photobiologie et ses applications pratiques;
- posséder des connaissances théoriques et pratiques en chirurgie dermatologique, y compris les biopsies, la chirurgie mineure, l'électrocoagulation, la laserthérapie et la cryothérapie.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en dermatologie

Directrice du programme

M^{me} Marie-Marthe Thibeault, M.D.
CHUQ - Hôtel-Dieu de Québec
11, côte du Palais
Québec (Québec) G1R 2J6

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de cinq années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de programme de dermatologie qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHUQ
Clinique de dermatologie du Québec métropolitain

Critères de sélection

- Dossier étudiant* : 30 % pour les résultats scolaires et 20 % pour les stages cliniques
- Entrevue : 30 %
- Lettre de motivation : 10 %
- Lettres d'appui à la résidence : 10 %

* L'évaluation du dossier étudiant inclut le curriculum vitæ.

Description et cheminement du programme

Les stages cliniques qui composent ce programme se répartissent comme suit, selon l'année de formation concernée.

Première année

La première année de formation se compose de stages en médecine interne sous la supervision du comité de programme de dermatologie. Les stages sont les suivants :

- Cardiologie 1 période
- Dermatologie adulte 1 période
- Gastroentérologie 1 période
- Gériatrie 1 période
- Hémato-oncologie 1 période
- Infectiologie 2 périodes
- Initiation compétences transversales 1 période
- Médecine interne et consultations 2 périodes
- Néphrologie (greffe rénale) 1 période
- Pneumologie 1 période

Deuxième année

- Chirurgie dermatologique 2 périodes
- dermatologie adulte et pédiatrique 4 à 5 périodes
- immuno-allergie 2 périodes
- pédiatrie générale 1 période
- Pédiatrie génétique 1 période
- Rhumatologie 1 période

Troisième année

Aux stages déjà prévus, il est possible de faire une période de recherche, une option (dermatite de contact à l'Hôpital Royal-Victoria ou Maisonneuve-Rosemont à Montréal) ou un stage en région (Gaspésie, Joliette, Rivière-du-Loup, Rimouski) avec l'approbation du comité de programme :

- dermatopathologie 2 périodes
- dermatologie adulte et pédiatrique 10 périodes

Quatrième année

Possibilité d'une période de recherche, d'une option (CUSE-Sherbrooke) ou un stage en région (Gaspésie, Joliette, Rivière-du-Loup, Rimouski) avec l'approbation du comité de programme :

- dermatologie pédiatrique (Sainte-Justine) 3 périodes
- dermatologie adulte 9 périodes

Cinquième année

- dermatologie adulte 10 périodes
- dermatopathologie : 2 périodes

Enseignement théorique

Tous les R1 sont inscrits au stage d'initiation aux compétences transversales. Durant toute sa formation, le résident doit suivre des cours en sciences fondamentales et en sciences cliniques. Il assiste également à des présentations cliniques auxquelles il participe de façon active, et ce, dans tous les domaines se rattachant à sa formation.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes de l'étudiant sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique. De plus, le résident est évalué périodiquement par des examens simulés en cours de formation, par de nombreuses rencontres informelles qui ont lieu chaque semaine et, mensuellement, au cours de réunions entre les résidents et les membres du service. Il est également soumis à deux examens écrits par année, durant les cinq années de la formation. Ces examens sont combinés avec des oraux (deux par année) durant les trois dernières années de résidence (simulations de l'examen du Collège royal).

Gastroentérologie

Programme de formation médicale spécialisée 8.402.54

Objectifs du programme

Au cours de la résidence en gastroentérologie, le résident doit apprendre et assimiler les méthodes d'évaluation, d'investigation, de diagnostic, ainsi que les traitements sécuritaires pour traiter efficacement les patients atteints de pathologies digestives; il doit acquérir les connaissances nécessaires pour évaluer la condition du patient, en prioriser les besoins, optimiser l'utilisation des ressources disponibles, et finalement, s'assurer que des soins optimaux sont dispensés en tout temps. Sa pratique clinique doit inclure les outils diagnostiques et thérapeutiques de l'heure. Son plan de traitement doit s'exercer en faisant preuve de communication saine et efficace avec les patients et de collaboration avec les autres intervenants du dossier, tant médecin que tout autre membre de l'équipe multidisciplinaire. Ses réflexions et ses gestes posés doivent traduire les compétences essentielles que sont l'érudition, la communication, la promotion de la santé, la gestion, la collaboration et le professionnalisme.

Après avoir complété le programme et atteint les compétences voulues, le résident sera apte à agir à titre de consultant en gastroentérologie. Il démontrera alors les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles au traitement approprié de patients porteurs de maladie du système digestif.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en gastroentérologie

Directeur du programme

M. Réjean Dubé, M.D.
CHUQ - Hôtel-Dieu de Québec
11, côte du Palais
Québec (Québec) G1R 2J6

Durée du programme

La durée de ce programme est de deux années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit avoir terminé avec succès trois années de médecine interne. Il doit, de plus, détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de programme de gastroentérologie qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHAU – Hôtel-Dieu de Lévis
CHUQ
Hôpital Saint-Luc (CHUM)

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 60 % (études prédoctorales : 10 % et résidence en médecine interne : 50 %)
- Curriculum vitæ : 20 % incluant la lettre de motivation
- Entrevue : 20 %
- Lettres d'appui à la résidence : incluses dans le dossier.

Description et cheminement du programme

Les deux années de formation sont divisées en 26 périodes de 4 semaines composées des stages suivants :

Stages obligatoires (22 périodes)

- Consultations en gastroentérologie (intra-hospitalières, urgence, clinique externe) 6 périodes
- Hépatologie (Saint-Luc) 4 périodes
- Nutrition (Saint-Luc) 1 période
- Recherche 1 période
- Techniques avancées d'investigation et de traitement 2 périodes
- Techniques et recherche 1 période
- Unité d'enseignement de gastroentérologie 7 périodes

Stages optionnels (3 périodes)

- Endoscopie diagnostique et thérapeutique 1 période
- Gastroentérologie pédiatrique 1-3 périodes
- Hépatologie 1-3 périodes
- Oncologie digestive 1 période
- Pathologie digestive 1 période
- Radiologie digestive 1 période
- Recherche * jusqu'à 5 périodes
- Stage en région 1 période

* En ajustant le contenu obligatoire du programme et après approbation par le comité de programme, il sera possible d'adapter la formation aux besoins particuliers d'un résident.

Enseignement théorique

- Programme pédagogique de base (le mercredi, toutes les deux semaines)
 - sciences de base : pathologie, radiologie, microbiologie, oncologie-radiothérapie;
 - atelier en bioéthique, analyse critique de la littérature et biostatistique;
 - mise à jour, révision des consensus (*guidelines*) et nouvelles tendances;
 - réunion conjointe du programme (le mercredi, toutes les deux semaines), qui se tient en alternance au CHUL et à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus;
 - club de lecture;
 - analyse de situation des portfolios CanMEDS
- Cours de sciences de base en gastroentérologie (propres au programme canadiens);
- Cours et stage de formation en endoscopie;

- Réunion intrahospitalière hebdomadaire
 - retour sur la garde
 - réunion gastroentérologie – radiologie
 - réunion gastroentérologie – pathologie
 - réunion gastroentérologie – chirurgie
 - cours intrahospitalier
- Congrès (au moins un par année d'envergure nationale ou internationale)
- Gastro-club (au moins quatre fois par année)

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

- Évaluation des compétences endoscopiques et techniques
- Évaluation des stages
- Évaluation 360 degrés
- Examen écrit
- Observation directe
- Portfolio CanMEDS

Gériatrie

Programme de formation médicale spécialisée 8.402.43

Objectifs du programme

À la fin de sa formation, le médecin résident doit posséder les compétences théoriques et pratiques qui lui permettront de résoudre les problèmes de santé de la population âgée par l'utilisation des méthodes diagnostiques et thérapeutiques actuelles. Il doit donc :

- connaître les processus normaux du vieillissement, la dynamique sociale et familiale de la personne âgée et les ressources communautaires à sa disposition;
- connaître les processus pathologiques susceptibles d'atteindre la personne âgée, leur étiopathogénie, leur physiopathologie et leur traitement;
- posséder une compétence administrative suffisante qui lui permette de collaborer à l'élaboration d'une stratégie sanitaire;
- être capable d'exercer ses compétences en collaboration avec les autres professionnels de la santé;
- être apte à remplir le rôle de consultant en gériatrie vis-à-vis de ses collègues des autres spécialités et de ceux de la médecine familiale;
- participer à l'enseignement et à la recherche dans le domaine de la gériatrie.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en gériatrie

Directrice du programme

M^{me} Valérie Plante, M.D.
 Département de gériatrie
 CHUQ – CHUL
 2705, boulevard Laurier
 Québec (Québec) G1V 4G2

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de deux années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit avoir terminé avec succès trois années de formation spécialisée en médecine interne. Il doit de plus détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de programme de gériatrie qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Il s'agit d'un programme réseau auquel participent les quatre facultés de médecine du Québec. Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
 CHAU – Hôtel-Dieu de Lévis
 CHUQ
 CHUM
 CUSE (y compris l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke)
 CUSM
 CSSS d'Arthabaska-Érable
 Hôpital Général Juif-Sir Mortimer B. Davis
 Hôpital Louis-H.-Lafontaine
 Institut de gériatrie de Montréal
 St-Mary's Hospital

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 60 %
- Entrevue : 30 %
- Lettre de motivation : 10 %

Description et cheminement du programme

Les stages cliniques qui composent ce programme se répartissent ainsi :

Stages obligatoires (18 périodes)

- | | |
|-------------------------------------|------------|
| • soins de courte durée gériatrique | 4 périodes |
| • réadaptation-évaluation | 3 périodes |
| • psychogériatrie | 3 périodes |
| • gériatrie ambulatoire | 2 périodes |
| • soins prolongés | 2 périodes |
| • consultation-liaison | 4 périodes |

Stages à option (6 périodes)

- neurologie
- rhumatologie
- psychiatrie
- recherche

Activités qui figurent dans tous les stages

Un certain nombre d'activités sont communes à tous les stages. Elles ont trait aux secteurs d'activités suivants :

- psychogériatrie;
- traitement des malades externes;
- soins prolongés;
- recherche et enseignement.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes du résident sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation des stages cliniques.

Évaluation en cours de formation

Deux fois par année, le résident est soumis à un examen devant les responsables du milieu hospitalier où il est en formation. De plus, une fois par année, il est soumis à un examen écrit similaire à celui du Collège royal

des médecins et chirurgiens du Canada. Les résultats obtenus lors de ces examens sont colligés sur une fiche d'évaluation et servent de critères de promotion, en plus des fiches d'évaluation du stage clinique.

Hématologie

Programme de formation médicale spécialisée

8.402.23

Objectifs du programme

Au terme de sa formation, le médecin résident doit être apte à :

- utiliser ses connaissances fondamentales, à l'échelle cellulaire et moléculaire, pour comprendre la physiopathologie des maladies sanguines et immunitaires, pour comprendre et interpréter les épreuves de laboratoire et pour acquérir subséquemment les connaissances qui lui permettront de demeurer à jour dans sa spécialité;
- démontrer le savoir-faire requis pour superviser l'exécution et assurer le contrôle de la qualité des principales techniques de laboratoire normalement utilisées en cytologie sanguine et médullaire, en hémostase-thrombose et en immuno-hématologie de la transfusion;
- agir à titre de consultant en hématologie et, le cas échéant, à prendre en charge les malades hospitalisés ou ambulatoires souffrant de maladies bénignes ou malignes des systèmes hématopoïétique ou immunitaire ainsi que de désordres héréditaires ou acquis de la coagulation sanguine;
- agir à titre de consultant pour toutes questions liées à la transfusion sanguine et à ses complications et à participer aux activités pertinentes d'hémovigilance;
- démontrer une connaissance approfondie des principes de la pratique courante de la chimiothérapie intensive et de la réanimation hématologique (y compris la greffe de cellules-souches hématopoïétiques), utilisée dans le traitement des leucémies, des lymphomes, des gammopathies monoclonales et de certaines tumeurs solides;
- s'intégrer harmonieusement à une équipe multidisciplinaire du traitement des cancers;
- démontrer une connaissance adéquate de la méthodologie de base de la recherche clinique, de façon à pouvoir participer efficacement à des essais thérapeutiques multi-institutionnels nationaux ou internationaux de phase II ou III.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en hématologie

Directrice du programme

M^{me} Christine Demers, M.D.
Service d'hémo-immuno-oncologie, local B3000
Département de biologie médicale
CHA - Hôpital de l'Enfant-Jésus
1401, 18^e Rue
Québec (Québec) G1J 1Z4

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de deux années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit avoir terminé avec succès trois années de médecine interne au sein d'un programme universitaire reconnu. De plus, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de programme d'hématologie qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieus de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHUQ
CSSS de Rimouski
Hôpital Sainte-Justine (Montréal)

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 15 % pour les résultats scolaires et 45 % pour les stages cliniques
- Entrevue : 10 %
- Lettres d'appui à la résidence : 30 % (venant uniquement de personnes qui ne sont pas membres du comité de programme)

Description et cheminement du programme

Les stages cliniques qui composent ce programme se répartissent comme suit :

Première année de formation

- laboratoire d'hémostase-thrombose 2 périodes
- laboratoire d'hématologie 2 périodes
- unité d'enseignement d'hématologie 3 périodes
- consultations en hématologie 2 périodes
- recherche 1 période
- oncologie 2 périodes
- radio-oncologie 1 période

Deuxième année de formation

- consultations en hématologie 2 périodes
- laboratoire d'immunologie 1 période
- unité d'enseignement d'hématologie 2 périodes
- hémo-oncologie pédiatrique 2 périodes
- recherche 2 périodes
- laboratoire banque de sang-transfusion 2 périodes
- option 2 périodes

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

En plus des fiches d'évaluation du stage clinique, les médecins résidents sont soumis à la fin de chaque année à un examen écrit visant à apprécier leurs connaissances et leurs attitudes. La promotion est accordée annuellement par le comité de programme sur la foi de l'ensemble des modes d'évaluation.

Médecine communautaire

Programme de formation médicale spécialisée

8.402.24

Objectifs du programme

Au terme de sa formation, le médecin résident doit pouvoir démontrer sa compétence dans les actions suivantes :

- définir les besoins de santé d'une population donnée;
- explorer une situation de risque potentielle ou existante pour la santé d'une collectivité;
- planifier, implanter et évaluer les programmes de santé et, le cas échéant, les autres stratégies mises en œuvre pour répondre à ces besoins et à ces situations de risque;
- mettre en priorité ces divers programmes et ces autres stratégies tout en veillant à leur coordination;

- contribuer à la formulation d'une politique publique et au bilan de son incidence sur la santé;
- collaborer en tant que membre d'équipes multidisciplinaires;
- communiquer efficacement en agissant comme consultant auprès du grand public, du réseau des services de santé et des services sociaux et des intervenants de disciplines différentes;
- contribuer à l'avancement des connaissances en santé communautaire par l'enseignement et la recherche;
- adopter une position critique et une éthique professionnelle élevée dans l'exercice de la spécialité.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en médecine communautaire

Directeur du programme

M. Pierre Lajoie, M.D.
 Institut national de santé publique du Québec
 945, rue Wolfe
 Québec (Québec) G1V 5B3

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de cinq années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité d'admission et de supervision du programme de santé communautaire qui, dans son évaluation, tient compte, en particulier, de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

Centre de coopération internationale en santé et développement
 CHAU - Hôtel-Dieu de Lévis (DSP Chaudière-Appalaches)
 CHUQ (Direction régionale de santé publique de la Capitale nationale et CSSS de Rimouski (DSP Bas-Saint-Laurent)
 Institut national de santé publique
 MSSS : Direction générale de la santé publique

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 25 %, y compris les lettres d'appui à la résidence
- Curriculum vitæ : 5 %
- Entrevue : 55 %
- Lettre de motivation : 5 %
- Mises en situation : 10 %

Description et cheminement du programme

Stages cliniques

Au cours de la première année, le médecin résident est intégré au programme de médecine familiale pour y faire des stages cliniques déterminés en fonction de la compétence à acquérir en santé communautaire.

Les deuxième, troisième et quatrième années de formation sont composées de stages pratiques obligatoires dans les domaines suivants :

- initiation à la santé communautaire 2 périodes
- contrôle des maladies infectieuses 5 périodes
- prévention et promotion de la santé (2 séquences) 6 périodes

- connaissance et surveillance de l'état de santé 2 périodes
- santé au travail 3 périodes
- santé environnementale 4 périodes
- organisation et évaluation des services de santé 4 périodes
- gestion des organisations 2 périodes

Au cours de la cinquième année de formation, le médecin résident termine ses stages obligatoires et peut faire des stages à option dans les disciplines précédentes ou en recherche, en gériatrie communautaire, en santé internationale, en santé mentale, en santé des autochtones et en évaluation des technologies à l'UETMIS. Il peut également agir à titre de consultant pour les organismes de planification du réseau des services de santé et des services sociaux ou pour des projets à caractère national et international. Des possibilités de stage existent aussi en milieu autochtone en collaboration avec la Direction de la santé publique de la région du Nunavik. Tout au long de sa formation clinique, le résident participe à intervalle régulier aux gardes en santé publique à la Direction régionale de santé publique de Québec, sous la responsabilité de médecins-superviseurs.

Enseignement théorique

En plus des stages cliniques où sont acquises à la fois des connaissances, des aptitudes et des attitudes, le médecin résident doit acquérir, en cours de formation et par diverses méthodes pédagogiques, un contenu important de connaissances fondamentales et appliquées. Le résident doit compléter un programme d'études de deuxième cycle de niveau maîtrise (48 crédits) et obtenir un diplôme de maîtrise en santé communautaire ou en épidémiologie. Ce programme d'études inclut la rédaction d'un protocole d'intervention ou de recherche de même que la rédaction d'un mémoire. La publication d'articles dans des revues scientifiques est fortement encouragée. La formation théorique comprend les aspects suivants :

- cours universitaires en épidémiologie, en santé communautaire ou en administration de la santé publique;
- travaux pratiques en atelier;
- présentation, par les résidents, de cas en santé communautaire;
- maîtrise de logiciels en micro-informatique;
- clubs de lecture;
- série de conférences-débats au cours desquelles un ou plusieurs experts sont invités à présenter un thème particulier;
- rapports techniques sur des sujets d'intérêt médiatique et scientifique;
- rapports de recherche.

Chaque année, les résidents du programme participent avec les résidents des autres programmes du Québec à l'organisation de sessions de formation interuniversitaire en santé communautaire.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Au cours de sa formation, le médecin résident est évalué par la fiche d'évaluation du stage clinique en vigueur à la Faculté de médecine pour l'ensemble des périodes de sa formation. L'évaluation se base sur l'atteinte des compétences CanMEDS (expertise médicale, communication, collaboration, gestion, promotion de la santé, érudition, professionnalisme). Depuis 2010, les résidents et les superviseurs disposent d'un portfolio numérique sur l'intranet de la Faculté de médecine pour faciliter le suivi longitudinal de l'apprentissage. L'évaluation du résident dans le cadre du programme de maîtrise est aussi faite selon les règles en vigueur à l'Université Laval.

En outre, au moment d'entreprendre un stage en santé communautaire, le médecin résident établit un contrat d'apprentissage avec le milieu d'accueil, définissant le cadre précis du stage selon le champ d'application concerné au moyen d'objectifs, d'attentes, de modalités d'évaluation, d'activités d'apprentissage, de ressources accessibles, etc. À la fin du stage, ce contrat est entériné par le directeur de programme qui s'assure, avec le milieu d'encadrement, du respect des termes convenus dans ce contrat.

Enfin, deux fois par année, en décembre et en juin, le médecin résident, en fonction de son degré d'avancement dans le programme, est soumis à une épreuve écrite et orale de nature formative.

Médecine de famille

Programme de formation médicale

8.402.27

Objectifs du programme

L'objectif du programme de résidence en médecine familiale est de former des médecins de famille qui sont aptes à assurer aux patients des soins de santé globaux, continus et de qualité en engageant leur responsabilité professionnelle, tout en ayant une préoccupation pour la pratique en dehors des grands centres urbains.

La compétence d'un médecin de famille s'étend à la plus grande partie des soins de première ligne ainsi qu'aux soins de deuxième ligne habituellement assumés par ses pairs sur l'ensemble du territoire québécois. Pour lui, la définition et la résolution des problèmes de santé reposent sur un savoir scientifique, sur l'expérience clinique et sur une compréhension large de la personne, y compris l'expérience personnelle du patient ainsi que son contexte familial et son environnement social.

En recherchant la collaboration du patient, le médecin de famille assure les soins curatifs, palliatifs et de réadaptation ainsi que les activités de prévention de la maladie et d'éducation à la santé. Il travaille au sein d'équipes, en complémentarité avec ses pairs, les médecins spécialistes et les autres professionnels de la santé. Ce clinicien utilise à bon escient les ressources institutionnelles et communautaires. Il a recours aux moyens de communication appropriés et développe avec ses patients une relation thérapeutique privilégiée, respectueuse de la dignité de la personne. Cette relation médecin-patient se construit au fil des contacts répétés.

Conscient de ses forces et de ses limites, des enjeux éthiques et des données scientifiques disponibles, le médecin de famille développe une critique constructive de ses compétences et de sa pratique. Il utilise de façon optimale les différentes sources d'information. Il est un praticien apte à gérer sa formation continue afin de s'adapter aux besoins de la clientèle et de la communauté auprès desquelles il intervient.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en médecine de famille

Directrice du programme

M^{me} Josette Castel, M.D.
Département de médecine familiale et de médecine d'urgence
Faculté de médecine
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4617
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de deux années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité d'admission de médecine familiale qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation, de l'ensemble du dossier, d'une entrevue ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieus de formation

Les établissements hospitaliers affiliés qui assurent les principaux stages du programme sont les suivants :

Institut universitaire en santé mentale de Québec (Centre hospitalier Robert-Giffard)
CHA
CHAU – Hôtel-Dieu de Lévis
CHUQ
CSSS de Gaspé

CSSS de la Vieille-Capitale
CSSS de Manicouagan
CSSS de Rimouski
CSSS des Etchemins
CSSS du Grand Littoral
CSSS du Nord de Lanaudière
CSSS Québec-Sud
Hôpital Jeffrey-Hale
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)
Maison Michel-Sarrazin
PEPS – Pavillon d'éducation physique et des sports (Université Laval)
RSSS des Basques (KRTB)

Divers autres établissements de la région de Québec fournissent des stages spécialisés.

Plus d'une douzaine d'établissements de l'Est-du-Québec accueillent également des résidents pour des stages en région :

- CSSS de Beauce
- CSSS de Chandler
- CSSS de la Baie James - Point de service Chibougamau
- CSSS de la Basse-Côte-Nord (Lourdes de Blanc-Sablon)
- CSSS de la Minganie (Havre Saint-Pierre)
- CSSS de Matane
- CSSS de Rivière-du-Loup
- CSSS des Îles
- CSSS du Grand Littoral (CLSC Laurier-Station et CLSC Paul-Gilbert)
- CSSS du Granit
- CSSS Portneuf - Mission CLSC (Saint-Marc-des-Carières)
- CSSS Témiscouata (Notre-Dame-du-Lac)
- CSSS Tulattavik de l'Ungava (Kuujuaq)
- Clinique médicale Sainte-Croix
- CLSC St-Esprit
- Réseau de santé de la Matapédia (Amqui)

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 50 %, dont 20 % pour le pré-externat et 30 % pour l'externat
- Entrevue : 50 %, y compris le curriculum vitae, la lettre de motivation et les lettres d'appui à la résidence

Description et cheminement du programme

Les principaux moyens pédagogiques employés pour atteindre les objectifs du programme sont les suivants :

Stages cliniques

Première année de formation :

- | | |
|--|------------|
| • médecine familiale (UMF) | 2 périodes |
| • UMF - Activités spécialisées sélectionnées (ASS) | 1 période |
| • urgence | 1 période |
| • médecine interne mixte | 1 période |
| • discipline médicale au choix | 2 périodes |
| • pédiatrie mixte | 2 périodes |
| • périnatalité | 1 période |
| • locomoteur | 1 période |
| • option | 1 période |

Deuxième année de formation :

- | | |
|--|------------|
| • médecine familiale (UMF incluant activités spécialisées) | 6 périodes |
| • médecine familiale en région | 2 périodes |
| • psychiatrie ambulatoire/urgence | 1 période |
| • santé des femmes ou périnatalité | 1 période |
| • gériatrie ambulatoire | 1 période |
| • option | 1 période |

La liste des stages est fixe, mais l'étalement sur les deux années est inscrit à titre indicatif.

Dans plusieurs UMF, des stages sont intégrés de façon longitudinale au bloc de médecine familiale.

Enseignement théorique

Tous les résidents du programme ont accès à l'ensemble des cours du programme par l'Intranet. Un après-midi par semaine est consacré au programme d'enseignement programmé dans chaque UMF. Le contenu de ce programme complet et varié couvre les besoins d'apprentissage tels, entre autres : 40 cours de base, 48 discussions de cas cliniques, 16 entrevues médicales simulées, des ateliers de réflexion de groupe, intégration des compétences transversales. Tous les résidents reçoivent une formation par les ateliers Apprentiss et les activités d'érudition utilisent des modules d'auto-apprentissage électroniques en lecture critique.

Formation complémentaire

Divers programmes sont accessibles à la fin du programme de base de 24 mois : soins aux personnes âgées (12 mois), médecine d'urgence (12 mois), médecine palliative (12 mois), périnatalité (3 mois).

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Une « rétroaction » formative est fournie régulièrement. Les compétences de l'étudiant sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation sanctionnelle du stage clinique. Un conseiller pédagogique accompagne chaque résident dans sa progression durant sa formation. Le tout est complété par les examens menant au permis d'exercice, gérés conjointement par le Collège des médecins du Québec, le Collège des médecins de famille du Canada et le Conseil médical du Canada. Leur réussite est requise pour la promotion du programme de résidence.

Médecine de soins intensifs

Programme de formation médicale spécialisée 8.402.53

Objectifs du programme

Le spécialiste en soins intensifs doit être apte à faire face aux diverses situations cliniques où l'intégrité physique du patient est mise en danger, soit par une pathologie aiguë sous-jacente, soit par une intervention médicale jugée à risque. Ce spécialiste possède une gamme étendue de connaissances et d'habiletés qui lui permettent de prendre en charge les insuffisances organiques aiguës de toutes sortes ainsi que d'appliquer les mesures de prévention reconnues des complications présentes en milieu hospitalier, en général, et aux soins intensifs, en particulier. Au terme de sa formation, le médecin spécialisé en soins intensifs doit :

- adopter une vision globale et complète des problèmes du patient;
- résoudre avec efficacité les problèmes, en apportant des solutions diagnostiques et thérapeutiques appropriées plutôt qu'en se limitant à éliminer certains diagnostics précis;
- prendre en charge des patients présentant des problèmes médicaux indifférenciés ou multisystémiques;
- pratiquer la médecine de soins intensifs de façon autonome et responsable envers le malade : la maturité et la confiance permettent de prendre les décisions appropriées;
- être capable de diriger un patient vers un autre médecin pour obtenir une opinion, lorsque cela est indiqué;
- formuler des recommandations relatives au maintien et à la promotion de la santé de ces patients ainsi que les mesures de prévention et de réadaptation que leur état exige;
- établir une bonne relation professionnelle avec les patients ou leurs proches et avec les autres professionnels de la santé;
- travailler dans une équipe multidisciplinaire;
- appliquer les principes pédagogiques nécessaires à un enseignement efficace auprès des pairs, des intervenants du milieu et des patients;
- s'autoévaluer et maintenir sa compétence générale;

- évaluer d'un œil critique les sources de l'information médicale;
- intégrer des notions de base en ce qui a trait à la gestion de la qualité de l'exercice professionnel;
- gérer efficacement une pratique médicale (gestion professionnelle).

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en médecine de soins intensifs

Directeur du programme

M. François LeBlanc, M.D.
CHA – Hôpital de l'Enfant-Jésus
1401, 18^e Rue
Québec (Québec) G1J 1Z4

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de deux années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit avoir terminé avec succès au moins trois années de médecine interne, ou de chirurgie générale, ou d'anesthésiologie, ou de médecine d'urgence. De plus, il doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de sélection du programme de soins intensifs qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHUQ
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 50 %
- Entrevue : 30 %, y compris le curriculum vitæ
- Lettres d'appui à la résidence : 20 %

Description et cheminement du programme

Stages obligatoires

- | | |
|---|------------|
| • soins intensifs et chirurgie thoracique (pneumologie) | 3 périodes |
| • soins postopératoires de chirurgie cardiaque | 2 périodes |
| • unité des grands brûlés | 1 période |
| • soins intensifs médicaux chirurgicaux : traumatologie, neurologie, neurochirurgie | 6 périodes |
| • unité coronarienne | 1 période |
| • anesthésie | 1 période |
| • soins intensifs : néphrologie et oncologie | 3 périodes |

Option

- soins intensifs pédiatriques/médecine obstétricale
- néphrologie aux soins intensifs
- rythmologie/EKG
- banque de sang et hémostase
- bronchoscopie

- urgence/traumatologie
- infectiologie
- hépatologie
- recherche
- soins intensifs en région intermédiaire
- échographie transœphagienne péri-opératoire
- transport des patients en condition critique

Enseignement théorique

Un programme structuré d'enseignement est organisé par la direction de programme, en collaboration avec les responsables de chacun des milieux. Un intensiviste a été désigné comme personne responsable de la bonne marche du programme d'études et de l'atteinte des objectifs en cours de formation. Tous les lundis, un club de lecture de soins intensifs est préparé. Tous les jeudis, un cours de sciences cliniques ou fondamentales est également obligatoire. Le résident en soins intensifs doit assister au retour sur la garde du programme de médecine interne, qui a lieu un midi par semaine, et à la présentation mensuelle des cas de traumatologie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, qui a lieu les mardis à 16 h. Une soirée de soins intensifs, regroupant tous les intensivistes affiliés à l'Université Laval, se déroule quatre fois par année; il est obligatoire pour les résidents en soins intensifs. L'objectif principal de ces soupers est de revoir, de façon extensive et en s'appuyant sur la littérature, certaines conduites diagnostiques ou thérapeutiques aux soins intensifs. Enfin, le résident doit suivre certains cours des programmes de cardiologie, neurologie, pneumologie, néphrologie, hématologie et anesthésie qui sont considérés comme pertinents par la direction de programme (ces cours sont donnés par les milieux hospitaliers).

Activités universitaires formelles

- Club de lecture hebdomadaire de soins intensifs : Hôpital de l'Enfant-Jésus, IUCPQ – Hôpital Laval et Hôtel-Dieu de Québec.
- Présentation mensuelle des cas de traumatologie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.
- Cours de sciences cliniques et fondamentales hebdomadaires : Hôpital de l'Enfant-Jésus, IUCPQ – Hôpital Laval et Hôtel-Dieu de Québec.
- Retour sur la garde hebdomadaire dans le milieu de stage du résident.
- Souper de soins intensifs, à raison de quatre fois par année, dans un restaurant choisi par le responsable de cette activité.
- Cours pertinents des autres programmes, qui varient en fonction du programme choisi.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Le résident est évalué à mi-stage et à la fin du stage par les intensivistes qui l'ont supervisé. Les compétences du résident sont discutées, et la fiche d'évaluation est remplie par l'ensemble de ces enseignants. Seule l'évaluation de fin de stage est versée au dossier du résident. Le responsable du stage remet personnellement au résident sa fiche d'évaluation de fin de stage avec des commentaires pertinents. Il favorise un climat de discussion propice à la réflexion personnelle du résident. Par ailleurs, deux fois par année, le directeur de programme ainsi que le responsable de l'évaluation et de la promotion rencontrent le résident pour discuter de ses progrès. Le formulaire d'évaluation de chaque stage est intégré au dossier du résident. De plus, le résident peut discuter de ses compétences à la fin de chaque stage, au moment de la remise de l'évaluation par l'intensiviste.

Médecine d'urgence (complémentaire)

Programme de formation médicale complémentaire

8.402.44

Introduction

Devant l'évolution des habitudes de consultation de la population et de la pratique médicale, il nous semble important de donner aux médecins la possibilité de parfaire leurs connaissances en médecine d'urgence. Au Québec et au Canada, deux types de formation postdoctorale en médecine d'urgence sont données. Le Collège des médecins de famille du Canada

recommande une année de formation supplémentaire après le programme de deux ans en médecine de famille et décerne un « certificat de compétence spéciale en médecine d'urgence » aux candidats qui ont suivi cette formation et qui ont réussi un examen du CMFC en médecine d'urgence. Le Collège des médecins du Québec et le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada reconnaissent la formation postdoctorale de cinq ans en médecine d'urgence et décernent un certificat de spécialiste à ceux qui ont suivi cette formation et qui ont réussi l'examen du CRMCC. L'Université Laval offre ces deux types de programme.

Objectifs généraux

L'objectif du programme de formation complémentaire en médecine d'urgence est de former des candidats en médecine d'urgence selon les exigences du Collège des médecins de famille du Canada afin de les rendre aptes à agir comme :

- urgentologues cliniciens et enseignants pour les hôpitaux d'enseignement;
- urgentologues cliniciens pour les autres hôpitaux en milieu urbain et en région. Ce programme s'adresse aux médecins qui veulent pratiquer la médecine d'urgence à plein temps ou comme partie intégrante de leur pratique en médecine familiale.

Objectifs terminaux

Les objectifs terminaux du programme de formation complémentaire en médecine d'urgence peuvent être atteints par différentes activités éducatives s'étalant sur une période de 12 mois. Elles comprennent, entre autres, des stages et des activités d'enseignement programmées. Les objectifs terminaux doivent être atteints durant cette période d'apprentissage. Des objectifs particuliers à chaque stage servent à mieux cibler les connaissances et les aptitudes à acquérir.

Ces objectifs terminaux s'inscrivent dans le domaine des quatre principes de la médecine familiale :

1. Le médecin de famille est un clinicien compétent et efficace.
2. La médecine familiale est communautaire.
3. Le médecin de famille est une ressource pour une population définie de patients.
4. La relation médecin-patient constitue l'essence du rôle du médecin de famille.

Les capacités les plus importantes à acquérir sont les suivantes :

- établir les priorités de traitement pour l'ensemble des patients dans un service d'urgence et planifier l'utilisation efficace des ressources existantes;
- traiter ses patients jusqu'à un niveau avancé, sous une supervision minimale;
- reconnaître rapidement la nécessité d'une intervention diagnostique ou thérapeutique qui dépasse sa compétence personnelle;
- élaborer un diagnostic différentiel pour tous les problèmes majeurs fréquents en médecine d'urgence et faire l'investigation et le traitement nécessaire en fonction des probabilités établies;
- intervenir aux différents niveaux dans la situation préhospitalière et en cas de désastre local ou régional;
- décider de la pertinence d'un transfert urgent d'un patient d'une région éloignée vers un centre spécialisé et de ses besoins particuliers durant le transfert;
- superviser le travail d'un résident ou d'un externe pour un patient stable à l'urgence;
- évaluer la qualité des soins dans un service d'urgence pour un problème courant en médecine d'urgence en utilisant la méthode des critères objectifs;
- présenter les résultats de son évaluation de la qualité des soins dans un service d'urgence lors d'une réunion scientifique régionale;
- utiliser des moyens pédagogiques appropriés lors de ses présentations scientifiques et lors de son enseignement.

Diplôme

Diplôme de formation complémentaire en médecine d'urgence

Directeur du programme

M. Claude Topping, M.D.
Section Médecine d'urgence
Faculté de médecine
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4617
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est d'une année.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit avoir terminé avec succès le programme de diplôme d'études supérieures en médecine familiale, ou l'équivalent, et détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire aux exigences générales d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de programme de médecine d'urgence qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de ses aptitudes, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

L'acceptation définitive n'est accordée qu'après la réussite des examens du Collège des médecins du Québec et du Collège des médecins de famille du Canada.

Milieus de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHAU – Hôtel-Dieu de Lévis
CHUQ
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)
CSSS de la Vieille-Capitale

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 40 %
- Entrevue : 40 %
- Lettre de motivation : 10 %
- Lettres d'appui à la résidence : 10 %

Description et cheminement du programme

Stages cliniques

- | | |
|--------------------------------|------------|
| • médecine d'urgence | 4 périodes |
| • médecine d'urgence en région | 1 période |
| • soins intensifs adultes | 2 périodes |
| • soins intensifs pédiatriques | 1 période |
| • consultation en médecine | 1 période |
| • anesthésie | 1 période |
| • traumatologie | 1 période |
| • option | 1 période |

Un mois d'urgence est fait en milieu régional. Le choix des stages dépend partiellement de la formation préalable. Nous encourageons au moins un stage à l'extérieur du réseau de l'Université Laval. Environ un tiers du temps en médecine d'urgence ainsi qu'un mois de soins intensifs sont consacrés aux patients en pédiatrie. Le choix de stages optionnels offerts à l'Université Laval est le suivant : médecine familiale, préhospitalier, médecine environnementale, toxicologie, orthopédie, plastie, urgence psychiatrique, radiologie, urgence majeure.

Enseignement théorique

- série de cours avancés en médecine d'urgence. Les mardis sont réservés durant les stages pour les activités d'enseignement. Elles sont souvent partagées avec les résidents du programme de médecine d'urgence spécialisée;
- clubs de lecture;
- séminaires ou travaux autonomes en pédagogie et sur le système médical d'urgence;
- révision d'un problème courant en médecine d'urgence par la méthode des critères objectifs;
- sessions pratiques sur les techniques, y compris celles appliquées sur des cadavres, ainsi qu'un carnet pour inscrire les techniques faites avec et sans supervision; simulations au laboratoire Apprentiss;
- activités régulières sur les unités d'enseignement : présentations de cas, révisions des radiographies et corrélation clinique, discussions sur des sujets particuliers.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes des résidents sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique.

À la fin de leur formation, les résidents doivent réussir deux examens internes sanctionnels : un examen écrit et un examen oral avec plusieurs problèmes cliniques simulés. De plus, ils sont admissibles à l'examen pour le diplôme de « certificat de compétence spéciale en médecine d'urgence » du Collège des médecins de famille du Canada. Durant sa formation, il doit passer une série d'examens formateurs.

Médecine d'urgence (spécialisée)

Programme de formation médicale spécialisée

8.402.51

Objectifs du programme

Le programme de formation spécialisée en médecine d'urgence permet au résident d'acquérir les connaissances, les aptitudes cliniques, scientifiques, techniques, pédagogiques et administratives, ainsi que les attitudes nécessaires à l'exercice de la médecine d'urgence dans toutes ses dimensions.

Au terme de sa formation, le résident doit démontrer sa capacité d'agir à titre de consultant en matière d'identification, de compréhension et de traitement des affections et des traumatismes qui se présentent dans un service d'urgence. Il doit aussi faire preuve d'autonomie en ce qui a trait aux décisions cliniques.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en médecine d'urgence

Directeur du programme

M. Daniel Brouillard, M.D.
Département de médecine d'urgence
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4617
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de cinq années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de programme de médecine d'urgence qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieus de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHAU – Hôtel-Dieu de Lévis
CHUQ
CSSS de Beauce
CSSS de la Vieille-Capitale
CSSS de Rimouski
Hôpital Laval

Critères de sélection

- Dossier étudiant* : 33 1/3 % pour les résultats scolaires et 33 1/3 % pour les stages cliniques
- Entrevue : 33 1/3 %

* L'évaluation du dossier étudiant inclut le relevé de notes universitaire, le curriculum vitæ, la lettre de motivation et les lettres d'appui à la résidence.

Description et cheminement du programme

Première année

La première année de formation se compose de stages d'urgence et de stages modulés en médecine familiale sous la supervision du comité de programme de médecine d'urgence. Les quatre autres années de formation sont composées des stages suivants :

Deuxième année (12 périodes)

- médecine d'urgence 2 périodes
- pédiatrie 1 période
- anesthésie (adulte-pédiatrique) 1 période
- médecine d'urgence environnementale 1 période
- médecine d'urgence psychiatrique 1 période
- unité coronarienne 1 période
- soins intensifs 2 périodes
- soins intensifs pédiatriques 1 période
- sciences neurologiques 1 période
- option 1 période

Troisième, quatrième et cinquième années (32 périodes)

- recherche (urgence) 12 périodes
- traumatologie 2 périodes
- toxicologie 1 période
- plastie/main/orthopédie 1 période
- anesthésie (adulte-pédiatrique) 2 périodes
- soins intensifs pédiatriques 1 période
- médecine d'urgence 3 périodes
- urgence ÉDU 1 période
- urgence région 1 période
- urgence (supervision adulte) 2 périodes
- urgence (supervision pédiatrique) 1 période
- urgence (supervision – gestion) 2 périodes
- urgence pédiatrique 2 périodes
- préhospitalier 1 période

Stages optionnels (5 périodes)

- imagerie
- infectiologie
- médecine sportive
- ophtalmologie
- orthopédie
- préhospitalier II
- toxicologie II
- unité coronarienne II
- autres

La séquence des stages est présentée à titre indicatif seulement. Le regroupement des stages en trois niveaux (année 1, année 2 et années 3, 4, 5) doit être respecté dans la mesure du possible. Toutefois, à certaines conditions, l'ordre de la séquence peut être modifié.

Enseignement théorique

En plus des stages cliniques, le résident doit assister aux séances d'enseignement théorique qui prennent diverses formes : clubs de lecture; réunions scientifiques; évaluation critique de la littérature; laboratoire de simulation, révision systématique des volumes de référence; projet de révision de la qualité de l'acte, cas d'intérêt (morbidité/mortalité), éthique et déontologie.

Il doit également élaborer un projet de recherche (ou l'équivalent) et rédiger un rapport. Le résident est invité à faire ses 12 périodes de recherche-urgence dans le cadre d'une maîtrise se rapportant à la pratique de la médecine d'urgence, soit en épidémiologie, en éducation ou en administration.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Outre la fiche d'évaluation du stage clinique, le résident reçoit une rétroaction et une fiche quotidienne lors de ses périodes de stage de médecine d'urgence. La supervision par observation directe est utilisée annuellement. Le résident est par ailleurs soumis à un examen annuel des connaissances sous forme de questions à réponses courtes. Des examens oraux ont lieu à partir de la deuxième année.

Chaque résident conserve et met à jour un portfolio ou carnet de route qui reflète son progrès. Il peut ainsi corriger ses lacunes en vue d'obtenir une performance adéquate.

Médecine interne

Programme de formation médicale spécialisée

8.402.25

Objectifs du programme

Le programme de formation spécialisée en médecine interne peut s'adresser à trois types de candidats et, en conséquence, l'objectif poursuivi dans ce programme peut être décrit des trois façons suivantes :

- offrir une formation complète aux résidents qui se destinent à la pratique de la médecine interne, permettant l'obtention des certificats de compétence nécessaires à cet effet;
- offrir une solide formation en médecine interne aux résidents qui se destinent à l'une des surspécialités de la médecine interne, les rendant aptes, à la suite du complément requis de formation, à pratiquer de façon compétente cette surspécialité et à obtenir les certificats de compétence requis;
- permettre aux résidents d'autres programmes d'acquérir une formation complémentaire en médecine interne, en conformité avec les objectifs des divers programmes.

Au terme de ce programme, le résident doit être apte à :

- adopter une vision globale et complète des problèmes du patient;
- résoudre avec efficacité les problèmes, en apportant des solutions diagnostiques et thérapeutiques appropriées, au lieu de se limiter à éliminer certains diagnostics spécifiques;

- prendre en charge des patients aux prises avec des problèmes médicaux indifférenciés ou multisystémiques;
- pratiquer la médecine interne de façon autonome et responsable envers le malade, la maturité et la confiance permettant de prendre des décisions appropriées;
- diriger un patient vers un autre médecin pour obtenir une opinion, lorsque cela est indiqué;
- formuler les recommandations relatives au maintien et à la promotion de la santé de ses patients ainsi que les mesures de prévention et de réadaptation exigées par leur état;
- établir une bonne relation professionnelle avec les patients ou leurs proches et les autres professionnels de la santé;
- travailler en équipe multidisciplinaire;
- appliquer les principes pédagogiques nécessaires à l'enseignement efficace auprès des pairs, des intervenants du milieu et des patients;
- s'autoévaluer et à maintenir sa compétence générale;
- évaluer d'un œil critique les sources d'information médicale;
- intégrer des notions de base en ce qui a trait à la gestion de la qualité de l'exercice professionnel;
- gérer efficacement une pratique médicale (gestion professionnelle);

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en médecine interne

Directeur du programme

M. Patrick Couture, M.D.
Département de médecine
Faculté de médecine
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4211
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

Adjointe et directrice des R4 et R5

M^{me} Jovette Morin, M.D.
Département de médecine
Faculté de médecine
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4211
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

Durée du programme

La durée du programme complet de formation est de cinq années; celle du programme de formation de base (tronc commun) est de trois années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le Comité de programme de médecine interne qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation, de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHAU – Hôtel-Dieu de Lévis
CHUQ
CSSS Baie-des-Chaleurs

CSSS de la région de Thetford
CSSS de Rivière-du-Loup
CSSS de Sept-Îles
CSSS Nord de Lanaudière
Clinique de physiatrie et rhumatologie du Centre-du-Québec
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)

Critères de sélection

- Dossier étudiant* : 40 % pour les résultats scolaires et 30% pour les stages cliniques
 - Entrevue : 20 %
 - Lettres d'appui à la résidence : 10 %
- * L'évaluation du dossier étudiant inclut le curriculum vitæ et la lettre de motivation.

Description et cheminement du programme

Stages cliniques

Première année

- unité d'enseignement de médecine interne 3 périodes
- cardiologie 3 périodes
- pneumologie 2 périodes
- neurologie 2 périodes
- gastroentérologie 2 périodes
- initiation aux compétences transversales 1 période

Deuxième année

- unité d'enseignement de médecine interne 2 périodes
- unité de soins intensifs 2 périodes
- hématologie** 2 périodes
- néphrologie** 2 périodes
- urgence 1 période
- option 2 périodes
- médecine interne en région 1 période

Troisième année

- unité d'enseignement 2 périodes
- gériatrie 2 périodes
- consultation 2 périodes
- infectiologie** 2 périodes
- médecine interne en région 2 périodes
- option 2 périodes

Quatrième année

- unité d'enseignement 2 périodes
- consultations en médecine interne 2 périodes
- unité des soins ambulatoires 2 périodes
- médecine interne générale en région 2 périodes
- unité des soins intensifs 3 périodes
- un des stages précédents 1 période

Le résident devra s'inscrire au cours EPM-7007 Épidémiologie clinique au niveau R4 ou R5.

La cinquième année est consacrée à des stages optionnels qui devront être approuvés par le directeur du programme.

** La séquence des stages en spécialité des deuxième et troisième années de formation est variable.

Enseignement théorique

En plus des stages où sont acquises à la fois des connaissances, des aptitudes et des attitudes, le résident doit acquérir en cours de formation et par divers moyens un contenu important de connaissances fondamentales et appliquées, en même temps qu'il doit développer diverses méthodes d'autoévaluation et d'éducation continue.

L'auto-apprentissage constitue évidemment une part importante de cette démarche personnelle. Le médecin résident participe donc au programme d'enseignement des centres hospitaliers où il fait des stages. De plus, le Département de médecine organise régulièrement des séances de mise à jour dont le contenu est déterminé en fonction des objectifs du programme.

Recherche

L'objectif visé est d'abord de fournir au résident les connaissances et l'expérience qui lui sont nécessaires pour participer à des projets de recherche clinique au cours de sa pratique spécialisée, tout en lui permettant de mieux interpréter les résultats des protocoles d'exploration clinique.

Tous les médecins résidents de deuxième année peuvent s'associer à un clinicien-chercheur pour la conduite d'un projet de recherche se déroulant pendant les deuxième et troisième années de formation. Ce projet fait l'objet d'une communication lors d'une séance annuelle de présentation des projets.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

En cours de formation, le médecin résident est soumis aux modes d'évaluation et de contrôle des connaissances suivants :

- la fiche d'évaluation du stage clinique;
- un examen oral annuel;
- un examen annuel écrit comportant des questions à choix multiple;
- une évaluation annuelle de type pratique (examen clinique objectif structuré).

Chaque fiche d'évaluation de stage clinique de même que chacun des résultats des autres types d'évaluation sont révisés par le directeur de programme. Ce dernier rencontre tous les résidents au moins une fois par année.

Médecine néonatale et périnatale

Programme de formation médicale spécialisée

8.402.55

Objectifs du programme

Au terme de leur formation, on s'attend à ce que les résidents soient des spécialistes compétents, capables d'exercer le rôle de consultant en médecine néonatale et périnatale. Ils doivent acquérir une connaissance pratique des bases théoriques de la médecine néonatale et périnatale ainsi que les fondements des sciences médicales et de la recherche qui s'y appliquent.

Tous les résidents doivent démontrer les connaissances, les compétences et les comportements liés aux facteurs d'âge, de sexe, de culture et d'origine ethnique se rapportant à la médecine néonatale et périnatale. De plus, tous les résidents doivent faire la preuve de leur habileté à inclure une perspective liée au sexe, à la culture et à l'origine ethnique dans la méthodologie de recherche, la présentation et l'analyse des données.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en médecine néonatale et périnatale

Directrice du programme

M^{me} Sylvie Bélanger, M.D.
Département de pédiatrie
CHUQ - CHUL
2705, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 4G2

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de deux années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit avoir terminé trois années de pédiatrie. De plus, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de programme de médecine néonatale et périnatale qui, dans son évaluation, tient compte, en particulier, de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieu de formation

Les résidents sont tous regroupés au CHUQ pour l'essentiel de leur formation.

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 55 %
- Entrevue : 30 %, y compris la lettre de motivation
- Curriculum vitae : 15 %, y compris les lettres d'appui à la résidence

Description et cheminement du programme

Première année

- Recherche 1 période
- Soins intensifs 6 périodes
- Soins intermédiaires 3 périodes
- Option 2 périodes

Deuxième année

- Recherche 6 périodes
- Soins intensifs 1 période
- Soins intermédiaires 1 période
- Unité néonatale 1 période
- Option 3 périodes

Enseignement théorique et clinique

- Présentation de cas avec une revue de la littérature
- Présentation de cas de grossesse à risque élevé
- Présentation et discussion de cas présentant un dilemme éthique
- Présentation et discussion de patients par le biais de Télémédecine
- Cours en réanimation néonatale
- Lectures dirigées
- Atelier d'éthique
- Club de lecture
- Présentation scientifique du Département de pédiatrie
- « Sit-in » en infectiologie
- Présentation des résidents de pédiatrie

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes du résident sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique. Il est aussi soumis aux méthodes d'évaluations suivantes :

- Une fois par année, examen oral de type ÉCOS (Toronto Sicks Children);
- Observation directe des aptitudes cliniques et revue des dossiers tout au long de la formation;
- Un examen écrit sous forme de dissertation (connaissances de base) durant la deuxième année;
- Évaluation de la capacité de synthèse du résident lors de présentations formelles sur un sujet donné.

Médecine palliative

Programme de formation médicale complémentaire

8.402.50

Objectifs du programme

Au terme de sa formation, le résident doit démontrer des compétences additionnelles dans le domaine de la médecine palliative et pouvoir offrir des services de première ligne et de consultation en soins palliatifs. De plus, il doit être apte à :

- reconnaître et décrire les comportements médicaux ou sociétaux envers la fin de vie et la mort;
- offrir une approche axée sur la personne tout entière (centrée sur le patient) en prodiguant des soins aux patients mourants et à leur famille;
- prendre conscience de ses propres questions et préoccupations face à la fin de vie et à la mort;
- aborder l'interaction complexe des besoins physiques, psychologiques, sociaux et spirituels des patients mourants et de leur famille;
- travailler efficacement dans une équipe interdisciplinaire;
- prendre en charge des patients qui sont traités dans le contexte de divers milieux et organisations de soins;
- traiter les patients à domicile;
- intégrer les normes acceptées de soins palliatifs à l'exercice de la médecine;
- intégrer un processus décisionnel fondé sur des données probantes aux soins prodigués aux patients mourants et à leur famille;
- discuter des questions d'éthique auxquelles doivent faire face les patients mourants, leur famille et leurs médecins, notamment les décisions entourant la fin de vie, les directives antérieures, la planification des soins, l'aptitude à consentir, l'euthanasie et le suicide assisté.

Diplôme

Diplôme de formation complémentaire en médecine palliative

Directrice du programme

M^{me} Anne Moreau, M.D.
Département de médecine familiale et de médecine d'urgence
Faculté de médecine
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4617
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est d'une année.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat devra avoir terminé avec succès un programme d'études supérieures en médecine familiale ou dans une spécialité et détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande d'admission est étudiée par le comité d'admission du programme de formation médicale complémentaire en médecine palliative qui, dans son évaluation, tient compte du dossier universitaire du candidat, de sa motivation et de son curriculum vitae, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHUQ
CLSC de la Jacques-Cartier

CSSS Québec-Nord
Hôpital Jeffery-Hale
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)
Maison Michel-Sarrazin

Critères de sélection

Candidats résidents :

- Dossier étudiant : 40 %
- Entrevue : 40 %
- Curriculum vitae : 10 %
- Projet de carrière : 10 %

Candidats provenant de la pratique médicale :

- Curriculum vitae : 20 %
- Entrevue : 50 %
- Projet de carrière : 30 %

Description et cheminement du programme

Les stages cliniques qui composent ce programme sont les suivants :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| • soins palliatifs | 6 périodes |
| • soins palliatifs à domicile | 1 période |
| • radio-oncologie/oncologie médicale | 1 période |
| • psycho-oncologie | 1 période |
| • option | 3 périodes |

Le comité de programme recommande que deux des trois mois d'option soient des prolongements des stages mentionnés ci-dessus. L'autre stage à option est au choix (ex. : clinique de la douleur, soins palliatifs pédiatriques, pneumo-oncologie et autres).

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes du résident sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique selon les compétences transversales (CanMEDS).

Le résident est aussi évalué sur la base de présentations scientifiques et au moyen d'un projet universitaire qui consiste en un projet de recherche choisi au départ ou en cours de formation.

Une évaluation formelle (écrite et/ou orale) a lieu en fin de formation.

Médecine physique et réadaptation

Programme de formation médicale spécialisée

8.402.36

Objectifs du programme

Le programme spécialisé en physiothérapie favorise l'atteinte d'un haut degré de compétence permettant au résident :

- d'évaluer l'état de patients ayant des problèmes neuromusculosquelettiques ou toute autre incapacité physique nécessitant une réadaptation, tout en tenant compte des contextes socioculturel et familial;
- de formuler des mesures et des programmes de prévention de ces états pathologiques;
- de prescrire les modalités de traitement propres à la spécialité, d'évaluer leurs effets thérapeutiques et de surveiller leurs complications éventuelles pour les corriger;
- de connaître les ressources communautaires et de les utiliser pour soigner ces patients;
- de travailler en équipe avec les autres intervenants du domaine de la santé, en général, et de la réadaptation, en particulier;
- d'évaluer la qualité de l'acte en tenant compte du rapport coût-bénéfice;
- d'enseigner aux patients;

- de transmettre ses connaissances à ses pairs et aux autres intervenants du milieu;
- de disposer des outils de base nécessaires au maintien de ses propres compétences.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en médecine physique et réadaptation

Directrice du programme

M^{me} Isabelle Côté, M.D.
 IRDPQ - Centre François-Charon
 525, boulevard Wilfrid-Hamel Est
 Québec (Québec) G1M 2S8

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de cinq années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité d'admission et de supervision du programme de physiothérapie qui, dans son évaluation, tient compte, en particulier, de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieus de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
 CHAU – Hôtel-Dieu de Lévis
 CHUQ
 Hôpital Sainte-Justine (Montréal)
 Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 30 % pour les résultats scolaires et 15 % pour les stages cliniques
- Entrevue : 40 %, y compris le curriculum vitae
- Lettre de motivation : 10 %
- Lettres d'appui à la résidence : 5 %

Description et cheminement du programme

Stages cliniques

Première année

- | | |
|--|------------|
| • Médecine interne (unité d'enseignement) | 3 périodes |
| • Initiation aux compétences transversales | 1 période |
| • Cardiologie | 1 période |
| • Gériatrie | 1 période |
| • Infectiologie | 1 période |
| • Pneumologie | 1 période |
| • Physiothérapie | 1 période |
| • Chirurgie plastique | 1 période |
| • Radiologie | 1 période |
| • Traumatologie | 1 période |

Deuxième année

Pendant les neuf premiers mois de la deuxième année, le résident poursuit sa formation dans les disciplines directement liées à la physiothérapie par le taux élevé d'atteinte neuro-musculosquelettique, d'incapacité et d'handicap résultant qu'on y rencontre. Les stages obligatoires en physiothérapie débutent vers la fin de la deuxième année avec le stage en musculosquelettique.

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| • Chirurgie orthopédique | 3 périodes |
| • Neurologie | 3 périodes |
| • Physiothérapie musculosquelettique | 1 période |
| • Rhumatologie | 3 périodes |

Troisième année

- | | |
|--|------------|
| • Réadaptation de l'accident vasculaire cérébral | 3 périodes |
| • Orthèse-prothèse | 3 périodes |
| • Physiothérapie musculosquelettique | 3 périodes |
| • Réadaptation des blessés médullaires | 3 périodes |

Quatrième année

- | | |
|--|------------|
| • Réadaptation du traumatisé crânio-cérébral | 3 périodes |
| • Maladie neuromusculaire | 4 périodes |
| • Réadaptation pédiatrique | 3 périodes |
| • Recherche | 3 périodes |

Cinquième année

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| • Physiothérapie musculosquelettique | 6 périodes |
| • Réadaptation cardiopulmonaire | 1 période |
| • Option | 5 périodes |
| – Clinique de la douleur | |
| – Physiothérapie générale | |
| – Recherche | |
| – Réadaptation | |
| – Stage en région | |

Enseignement théorique

- Un programme structuré d'enseignement est prévu de façon hebdomadaire. Les cours ont lieu les mercredis de 15 h 30 à 17 h 30 avec l'ensemble des physiatres du programme et tous les résidents. Ces cours débutent avec une discussion de cas suivis d'une présentation théorique et d'un journal club. De plus les résidents sont libérés pour une demi-journée étudiante tous les vendredis PM pour des ateliers d'examen physique, de compétences transversales et de révision de chapitres des livres « Braddom » et « Pathologies de l'appareil locomoteur ».
- Des cours conjoints sont également organisés par les programmes d'orthopédie et de sciences neurologiques. Des mécanismes sont prévus pour permettre aux résidents de s'inscrire aux cours de révision de physiothérapie en quatrième et cinquième années de résidence.
- Un cours obligatoires de recherche et épidémiologie (cours EPM-7007 Épidémiologie clinique) se déroule en deuxième année. Il s'agit d'un cours par Internet de 3 crédits qui s'échelonne sur une année universitaire de septembre à juin.
- Un cours obligatoire d'anatomie s'effectue en première année. Il s'agit d'un cours de laboratoire d'anatomie (un vendredi par semaine de 8 h 30 à 16 h pour 18 vendredis).

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Le résident est évalué à mi-stage et à la fin du stage par les physiatres qui l'ont supervisé. Les compétences du résident sont discutées et la fiche d'évaluation est remplie par l'ensemble de ces enseignants. Par ailleurs, deux fois par année, le résident rencontre la directrice de programme pour discuter de sa progression. Pour les stages en physiothérapie, des examens écrits et oraux sont également prévus.

Microbiologie médicale et infectiologie

Programme de formation médicale spécialisée

8.402.28

Objectifs du programme

Les objectifs généraux du programme de microbiologie médicale et infectiologie sont la formation de médecins spécialisés dans le diagnostic clinique et biologique des maladies infectieuses, leur traitement et leur prévention.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en microbiologie médicale et infectiologie

Directeur du programme

M. Gilles Pelletier, M.D.
Service de microbiologie
CHA – Hôpital de l'Enfant-Jésus
1401, 18^e Rue
Québec (Québec) G1J 1Z4

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de cinq années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de programme de microbiologie médicale et d'infectiologie qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de ses aptitudes, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHAU – Hôtel-Dieu de Lévis
CHUQ
CSSS de Rimouski
CSSS Vieille-Capitale
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)
LSPQ (laboratoire de santé publique du Québec)

Critères de sélection

- Dossier étudiant* : 20 % pour les résultats scolaires et 25 % pour les stages cliniques
- Entrevue : 30 %
- Lettre de motivation : 10 %
- Lettres d'appui à la résidence : 15 %

* L'évaluation du dossier étudiant inclut le curriculum vitae.

Description et cheminement du programme

Les deux premières années de formation se composent de stages en médecine interne sous la supervision du comité de programme de microbiologie médicale et infectiologie. Au cours de ces deux années, le résident est soumis au système de garde qui prévaut pour les résidents du programme de médecine interne.

Les trois années suivantes se déroulent comme suit : quatre périodes de maladies infectieuses cliniques et huit périodes de stages de laboratoire pour chacune des années. Deux des périodes de maladies infectieuses sont consacrées aux maladies infectieuses pédiatriques. Les stages de laboratoire portent sur la systématique bactérienne, la manipulation et

le traitement des échantillons cliniques, la virologie, la parasitologie, la mycologie, la mycobactériologie, la biologie moléculaire et les techniques liées à l'antibiothérapie. Le résident fait également un stage de prévention des infections.

À la fin de sa formation, le résident aura passé 24 mois au laboratoire et 12 mois en clinique.

En plus des stages cliniques, le résident doit suivre une série de cours théoriques qui se déroulent sur une période de trois ans.

Le médecin résident qui désirerait se spécialiser en maladies infectieuses de l'adulte devrait au préalable avoir terminé et réussi trois années de médecine interne. Par la suite, il poursuivra les mêmes stages prévus durant les trois années proprement dites du programme de microbiologie médicale et infectiologie.

Enseignement théorique

En plus des stages cliniques, le résident doit suivre une série de cours théoriques qui se déroulent sur une période de trois ans.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes de l'étudiant sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique. L'étudiant est aussi soumis chaque année à au moins deux épreuves écrites et pratiques destinées à guider sa formation. Une évaluation sommative et notée est imposée à la fin de chaque année; de plus, des cours théoriques obligatoires sont évalués par un examen écrit dont les notes sont versées au dossier.

Néphrologie

Programme de formation médicale spécialisée

8.402.29

Objectifs du programme

Au terme de sa formation, le médecin résident doit pouvoir démontrer sa compétence dans les actions suivantes :

- assurer la responsabilité médicale de l'état de santé des individus atteints de néphropathies;
- résoudre les problèmes de santé des malades porteurs de néphropathies;
- utiliser toutes les ressources disponibles pouvant contribuer à la solution de ces problèmes, soit en participant au développement de ces ressources, soit en coordonnant ses activités avec celles des autres professionnels de la santé, au sein de l'équipe médicale;
- adapter son action selon les modifications des besoins des individus, l'évolution scientifique et technologique et l'accès aux ressources;
- intervenir dans la prévention de certaines néphropathies.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en néphrologie

Directeur du programme

M. Paul Isenring, M.D.
Département de néphrologie
CHUQ – Hôtel-Dieu de Québec
11, côte du Palais
Québec (Québec) G1R 2J6

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de deux années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit avoir terminé avec succès trois années de médecine interne. Il doit, de plus, détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée

par le comité de programme de néphrologie qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHAU – Hôtel-Dieu de Lévis
CHUQ
Hôpital Sainte-Justine (Université de Montréal)

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 30 % pour les résultats scolaires et 40 % pour les stages cliniques
- Entrevue : 20 %
- Lettre de motivation : 10 %

Description et cheminement du programme

Stages cliniques

- | | |
|--|--------------------|
| • consultations intra et extra-hospitalières | 4 périodes |
| • néphrologie pédiatrique | 2 périodes |
| • pathologie | 1 période |
| • recherche | 3 périodes |
| • unité d'enseignement de néphrologie | 4 périodes |
| • unité de transplantation rénale | 4 périodes |
| • unités de suppléance rénale | 4 à 6 périodes |
| • option | au plus 2 périodes |

Enseignement théorique

Le médecin résident doit participer à plusieurs réunions d'enseignement, soit : à la conférence départementale hebdomadaire de néphrologie, au club de lecture hebdomadaire en néphrologie, à la discussion hebdomadaire d'un cas clinique en néphrologie, aux séminaires mensuels de néphropathologie et aux cours hebdomadaires de sciences de base ou clinique en néphrologie. Ces derniers correspondent à des cours théoriques donnés à l'intérieur du programme. Un bloc de ces cours porte sur les diverses techniques de suppléance rénale, un deuxième, sur la transplantation rénale, un troisième, sur les divers problèmes cliniques néphrologiques les plus courants et un quatrième, sur les sciences fondamentales.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

La fiche d'évaluation du stage clinique est utilisée de la façon habituelle et le résident est évalué après chaque stage par l'ensemble des professeurs avec qui il a travaillé. En plus des fiches d'évaluation de stage, les médecins résidents sont soumis annuellement à un examen écrit et à un examen oral de type formatif.

La direction du programme exige également, de la part du médecin résident en néphrologie, un travail de recherche clinique ou fondamentale échelonné sur ses deux années de formation.

Neurochirurgie

Programme de formation médicale spécialisée 8.402.31

Le Département des sciences neurologiques comporte un service de neurochirurgie de neuf neurochirurgiens couvrant toutes les spécialités neurochirurgicales. Le nombre de chirurgies pratiquées oscille entre 1600 et 1700 par année, si bien que l'exposition clinique et technique pour le résident est importante. Le résident a accès à une technologie de pointe. Le service de neurochirurgie est entouré de multiples services connexes : neurologie, neuroradiologie, neuro-ophtalmologie, neuro-otologie,

neuropathologie. Au besoin, il collabore également avec l'unité de soins intensifs, la chirurgie maxillo-faciale, l'orthopédie, la chirurgie générale, la physiothérapie, l'unité de traumatologie et les spécialités médicales.

Objectifs du programme

L'objectif du programme d'études spécialisées en neurochirurgie est d'acquiescer la formation scientifique et technique nécessaire au diagnostic des maladies du système nerveux et à la prescription du traitement chirurgical approprié.

À la fin de sa formation en neurochirurgie, le résident doit posséder les compétences requises dans les domaines suivants : neuro-anatomie, neurophysiologie, neuropathologie, neurologie médicale, neuro-otologie, neuroradiologie, et neuro-ophtalmologie. Ces connaissances lui permettront de pratiquer les interventions neurochirurgicales courantes sur le crâne, le cerveau, le rachis, la moelle épinière, les nerfs périphériques et la vascularisation du système nerveux.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en neurochirurgie

Directrice du programme

M^{me} Geneviève Milot, M.D.
Département des sciences neurologiques
CHA – Hôpital de l'Enfant-Jésus
1401, 18^e Rue
Québec (Québec) G1J 1Z4

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de six années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de programme de neurochirurgie qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieu de formation

Ils sont tous regroupés, pour l'essentiel de leur formation, à l'Enfant-Jésus.

Critères de sélection

- Dossier étudiant* : 25 % pour les résultats scolaires et 35 % pour les stages cliniques
- Entrevue : 20 %
- Lettre de motivation : 10 %
- Lettres d'appui à la résidence : 10 %

*L'évaluation du dossier étudiant inclut le curriculum vitæ.

Description et cheminement du programme

Stages cliniques

La première année de formation permet d'approfondir les connaissances cliniques de base essentielles à toutes spécialités chirurgicales.

Cette première année est composée des stages suivants :

- | | |
|--------------------------|------------|
| • anesthésie-réanimation | 1 période |
| • soins intensifs | 2 périodes |

- cardiologie 1 période
- infectiologie 1 période
- soins ambulatoires en médecine interne 1 période
- urgence 1 période
- chirurgie générale 3 périodes
- introduction à la chirurgie 1 période
- neurochirurgie 1 période

Deuxième année

- neurologie 3 périodes
- neurochirurgie 7 périodes
- neuroradiologie 2 périodes

Troisième année

- neuroradiologie 1 période
- neurochirurgie 11 périodes

Quatrième année

- neurochirurgie 12 périodes

Cinquième et sixième années

- neurochirurgie 12 périodes
- neuropathologie 3 périodes
- option 9 périodes

Durant les neuf périodes d'option en cinquième et sixième années, le résident peut parfaire sa formation dans d'autres centres du Québec ou à l'extérieur du Québec, ou choisir l'option recherche.

Enseignement théorique

De façon régulière et hebdomadaire, le résident assiste à une réunion de séance clinique, donnée le mardi matin par les professeurs de neurochirurgie, ainsi qu'à une séance de sciences fondamentales, donnée par les résidents avec un tutorat par les neurochirurgiens.

De façon mensuelle mais en alternance, des séances de neuro-oncologie, de neurochirurgie fonctionnelle, de mortalité/morbidité et de lecture critique sont données les vendredis avant-midi.

En plus de cet horaire régulier, et ce, pendant les six années, le résident assiste à quelques cours organisés par l'Université et par les membres du programme :

- en première année, des cours de sciences de base ainsi que le cours d'anatomie générale avec dissection;
- en deuxième année, le cours d'anatomie de la tête et du cou, avec les résidents du programme de chirurgie buccale et maxillo-faciale ainsi que l'examen des sciences de base du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.
- en troisième et quatrième années, le résident se concentre surtout sur la technique et l'apprentissage des connaissances de neurochirurgie et poursuit le cours sur les essais cliniques;
- en cinquième et sixième années, le résident peut assister à un cours de révision de neurochirurgie à Chicago et à un cours de microchirurgie Laugheed microsurgical course à Toronto; à la fin de la sixième année, le résident se présente aux examens du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Pendant sa formation, le résident est encouragé à participer aux différents congrès de neurochirurgie locaux, régionaux, provinciaux et canadiens. Il est également encouragé à s'inscrire comme membre de l'Association des neurochirurgiens du Canada et de l'Association mondiale des neurochirurgiens de langue française.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes du résident sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique. La composante clinique est également évaluée lors des séances cliniques avec les superviseurs. De plus, l'étudiant est soumis à diverses formes d'évaluation, dont les suivantes :

- observation directe de ses aptitudes cliniques et revue mensuelle des dossiers;
- évaluation des connaissances effectuée périodiquement sur la base d'un examen écrit ou oral, à raison d'un examen mensuel ou bimestriel;
- évaluations régulières, en neurochirurgie, qui portent surtout sur les connaissances, mais également sur la composante clinique, lors des séances cliniques avec les patrons, faites de façon standardisée et comprenant une évaluation selon les compétences transversales (CanMEDS).

Neurologie

Programme de formation médicale spécialisée

8.402.30

Objectifs du programme

L'objectif du programme de formation spécialisée en neurologie est de permettre au médecin résident d'acquérir les connaissances et de développer les aptitudes et les attitudes nécessaires à la prévention, au diagnostic et au traitement des maladies du système nerveux central et périphérique.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en neurologie

Directeur du programme

M. Steve Verreault, M.D.
Département des sciences neurologiques
CHA – Hôpital de l'Enfant-Jésus
1401, 18^e Rue
Québec (Québec) G1J 1Z4

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de cinq années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de programme de neurologie qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHUQ

Critères de sélection

- Dossier étudiant* : 20 % pour les résultats scolaires et 20 % pour les stages cliniques
- Curriculum vitæ : 20 %
- Entrevue : 40 %

* L'évaluation du dossier étudiant inclut la lettre de motivation et les lettres d'appui à la résidence.

Description et cheminement du programme

Stages cliniques

Première année

La première année de formation se compose de stages en médecine interne sous la supervision du comité de programme de neurologie :

- cardiologie 3 périodes
- médecine interne 3 périodes
- neurologie 2 périodes
- infectiologie 2 périodes
- pneumologie 2 périodes
- initiation aux compétences transversales 1 période

Deuxième année

La deuxième année comporte principalement deux volets. D'abord, il y a un volet de neurologie clinique adulte où le résident agit à titre de résident junior à l'unité d'enseignement de neurologie. Dans ce rôle, le résident est exposé aux soins des patients hospitalisés en neurologie (étage), aux consultations en neurologie à la salle d'urgence et aux consultations internes. L'autre volet se compose d'une initiation à l'électrophysiologie (EEG et EMG) ainsi qu'à la neuroradiologie (principalement TDM cérébrale).

- neurologie adulte 1 4 périodes
- neurophysiologie (EEG et EMG) 4 périodes
- soins intensifs 2 périodes
- neuroradiologie 2 périodes

Troisième année

Pendant la troisième année, le résident continue à parfaire ses habiletés cliniques en neurologie, notamment en s'initiant à la clinique externe où il aura l'occasion d'être exposé aux différentes cliniques spécialisées en neurologie. À l'automne, le résident a l'opportunité également de suivre des cours d'épidémiologie et de biostatistique. L'année se complète ensuite par un stage de neurologie pédiatrique et un stage à option.

- neurologie adulte 2 6 périodes
- neurologie pédiatrique 4 périodes
- option 2 périodes
 - neurochirurgie
 - ophtalmologie-ORL-urologie
 - psychiatrie
 - recherche
 - réadaptation fonctionnelle

Quatrième année

Durant cette année, le résident continue toujours à parfaire ses habiletés cliniques en neurologie, notamment en agissant en alternance à titre de résident sénior soit à l'unité d'enseignement (étage + urgence) ou à la clinique externe (clinique spécialisée de neurologie). Par ailleurs, le résident complète son année en réalisant des stages en neuropathologie, neuroradiologie (principalement IRM cérébrale) et un stage à option.

- neurologie adulte 3 6 périodes
- neuropathologie 2 périodes
- neuroradiologie 2 périodes
- radiologie 2 périodes
- Option 2 périodes
 - neurochirurgie
 - ophtalmologie/ORL/urologie

- réadaptation fonctionnelle
- psychiatrie

La cinquième année de formation doit comporter au moins deux périodes de neurologie adulte. Elle est consacrée au perfectionnement et à l'approfondissement des connaissances du médecin résident en électromyographie, en électro-encéphalographie et en recherche clinique. Elle peut aussi servir à acquérir une formation dans un secteur particulier de la neurologie, autre que ceux mentionnés ci-dessus (ex. : neurologie comportementale, troubles du mouvement, maladies vasculaires cérébrales, neurologie périphérique, épilepsie, etc.).

Recherche

Dès la troisième année, le médecin résident participe à l'élaboration et à la réalisation concrète d'un projet de recherche clinique ou fondamentale. Il doit rendre compte de ses progrès et présenter ses résultats devant ses pairs sous forme d'abrévés lors de congrès majeurs de la spécialité. Il est encouragé à publier ses résultats de recherche.

Enseignement théorique

En plus des stages cliniques, l'enseignement comporte les activités suivantes :

- demi-journée d'enseignement incluant présentation de cas et cours sur différents sujets cliniques (tourné générale);
- neuroradiologie;
- conférenciers invités;
- sessions d'éthique médicale;
- évaluation de l'acte médical;
- coupes de cerveau;
- club de lecture;
- cours de sciences cliniques;
- cours de sciences de base (neurologie/neurochirurgie);
- cours épidémiologie et statistiques intégrés à neurologie adulte 2.

Les résidents sont invités à participer à divers cours portant sur différents thèmes en neurologie organisés à l'échelle nationale (neurovasculaire, troubles du mouvement, céphalées, etc.).

Les résidents R3, R4 et R5 sont fortement encouragés à participer annuellement à au moins un congrès majeur de neurologie.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes du médecin résident sont évaluées à la fin de chaque stage, à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique, par l'ensemble des professeurs avec qui il a travaillé.

Chaque médecin résident est soumis annuellement à l'examen de l'*American Academy of Neurology*. Il s'agit d'un test comportant des questions à choix multiple.

Le médecin résident est évalué quant à ses aptitudes cliniques lors des grandes tournées hebdomadaires. Il doit aussi passer un examen par observation directe, tous les douze mois, durant les stages cliniques. Il doit également passer un examen écrit et un examen de type ÉCOS deux fois l'an.

Obstétrique et gynécologie

Programme de formation médicale spécialisée

8.402.32

Objectifs du programme

Le programme d'obstétrique-gynécologie permet au résident d'acquérir les connaissances requises en médecine et en chirurgie de la reproduction, d'avoir une compréhension claire des processus physiopathologiques, d'être capable de poser des diagnostics précis et de prescrire les traitements appropriés.

L'un des aspects importants de la formation est l'acquisition de connaissances de base en anatomie, embryologie, génétique, endocrinologie de la reproduction, pharmacologie, pathologie, immunologie, obstétrique clinique et gynécologie clinique.

Plusieurs autres domaines font l'objet d'études approfondies : les aspects communautaires et sociaux de cette spécialité, la vie familiale, l'éducation sexuelle, la médecine périnatale, la nutrition, l'oncologie, la gynécologie pédiatrique et celle de l'adolescence, l'obstétrique et la gynécologie psychosomatique.

À la fin de ses études, le résident doit avoir acquis les connaissances et les habiletés techniques qui lui permettront de faire face aux problèmes imprévus et aux complications d'ordre gynécologique ou obstétrical. De plus, l'étudiant doit savoir détecter chez ses patientes les signes de certains désordres émotionnels qui découlent parfois de problèmes gynécologiques particuliers.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en obstétrique et gynécologie

Directeur du programme

M. Jacques R. Mailloux, M.D.
Département d'obstétrique-gynécologie
CHUQ – CHUL
2705, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 4G2

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de cinq années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité d'admission du Département d'obstétrique et de gynécologie qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieus de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHAU – Hôtel-Dieu de Lévis
CHUQ
CSSS des Îles
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (stage en région)

Critères de sélection

- Dossier étudiant* : 50 %
- Entrevue : 10 %
- Lettres d'appui à la résidence : 10 %
- Mises en situation : 30 %

* L'évaluation du curriculum vitae inclut la lettre de motivation

Description et cheminement du programme

Stages cliniques

Première année

La première année est constituée de six mois de tronc commun chirurgical, choisis après une discussion avec le directeur de programme pour mieux correspondre aux besoins de chaque candidat. Parmi les stages offerts, six périodes doivent être retenues parmi les suivantes :

• anesthésie-réanimation	1 période
• chirurgie générale	1 à 2 périodes
• gynécologie ambulatoire	1 période
• introduction à la chirurgie	1 période
• obstétrique ambulatoire	1 période
• obstétrique en région	1 période
• soins intensifs	1 à 2 périodes
• unité néonatale	1 période
• urgence en obstétrique-gynécologie	1 période
• gynécologie	2 périodes
• obstétrique	2 périodes
• médecine interne : au choix parmi : infectiologie, dermatologie, génétique, médecine maternelle et fœtale	2 périodes

Deuxième année

• planification des naissances	1 période
• pathologie	1 période
• gynécologie	3 périodes
• obstétrique	3 périodes
• option	4 périodes

Troisième année

• échographie	3 périodes
• gynécologie	3 périodes
• stage en région	3 périodes
• option	3 périodes

Les stages à option suivants sont offerts : colposcopie, oncologie, planification familiale et gynécologie de l'adolescence, recherche fondamentale, recherche clinique, génétique, maladie du sein, endocrinologie, radiologie diagnostique, néonatalogie, urologie, cardiologie, pneumologie, infectiologie, obstétrique-gynécologie en région (Îles-de-la-Madeleine).

Quatrième année

• gynécologie	3 périodes
• obstétrique	3 périodes
• endocrinologie de la reproduction	3 périodes
• option	3 périodes

Cinquième année

• gynécologie (responsable de l'unité d'enseignement)	6 périodes
• oncologie gynécologique	3 périodes
• périnatalogie	3 périodes

Enseignement théorique

- Une demi-journée d'enseignement a lieu chaque mercredi après-midi, durant laquelle sont regroupés des présentations des résidents, des présentations de professeurs, des modules d'apprentissage sur des techniques chirurgicales et autres, des clubs de lecture, un retour sur la garde, etc.
- Les résidents participent à une réunion d'enseignement hebdomadaire divisée en quatre blocs : l'endocrinologie de la reproduction, l'oncologie gynécologique, l'obstétrique et la gynécologie générale.
- Les résidents doivent faire au cours de leurs cinq années de formation, un projet de recherche qu'ils présentent lors de la Journée de la recherche annuelle du Département ainsi que lors du congrès annuel de

l'Association des obstétriciens-gynécologues du Québec. Les meilleurs travaux peuvent subséquemment être présentés à la Société des obstétriciens-gynécologues du Canada ou à l'international.

- Les résidents de première année de formation doivent participer à un cours portant sur les principes de la chirurgie et les compétences CanMEDS (introduction à la chirurgie). Ils sont de plus conviés à un cours d'anatomie sur cadavres qui s'échelonne sur environ six mois, à raison d'une journée par semaine qui comprend des cours théoriques et des ateliers pratiques de dissection supervisés.

Nous avons mis en place, depuis le 1^{er} juillet 2010, un projet-pilote de gardes modulées en collaboration avec la Fédération des médecins résidents du Québec, qui abolit les gardes de 24 heures en obstétrique (maximum 16 heures) et qui introduit des gardes de soir (maximum cinq à six heures) ainsi que des stages de nuit.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Un processus d'évaluation continue est effectué au cours de la résidence et permet à chacun de passer annuellement, de la deuxième à la cinquième année de résidence, trois évaluations formatives.

Le premier volet de l'évaluation est l'examen du CREOG, aussi appelé « In-Training » qui est un examen à choix multiples nord-américain couvrant l'ensemble des facettes de la spécialité. Le deuxième volet est l'examen de l'Association des professeurs d'obstétrique-gynécologie du Canada. Il s'agit d'un questionnaire à choix multiples qui compare les résidents entre eux et entre les différents programmes canadiens. Finalement, nous tenons annuellement un examen de type ÉCOS avec une partie théorique, une partie à court développement ainsi que plusieurs stations de mises en situation.

De plus, à la fin de chaque stage, le résident est évalué à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique de la faculté de médecine.

Oncologie gynécologique

Programme de formation médicale complémentaire 8.402.56

Objectifs du programme

L'objectif de ce programme de formation complémentaire est de permettre au médecin résident d'exercer le rôle de consultant en oncologie gynécologique. Au terme de sa formation, le médecin :

- aura acquis une connaissance pratique des bases théoriques de l'oncologie gynécologique ainsi que les fondements des sciences médicales et de la recherche qui s'y appliquent;
- sera en mesure de démontrer les connaissances, les compétences et les comportements liés aux facteurs d'âge, de sexe, de culture et d'origine ethnique pertinents à l'oncologie gynécologique.

Diplôme

Diplôme de formation complémentaire en oncologie gynécologique

Directrice du programme

M^{me} Marie Plante, M.D.
Service de gynéco-oncologie
CHUQ – Hôtel-Dieu de Québec
11, côte du Palais
Québec (Québec) G1R 2J6

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de deux années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit avoir terminé avec succès le programme de diplôme d'études supérieures en obstétrique-gynécologie, ou l'équivalent, et détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de programme d'oncologie gynécologique qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHUQ

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 60 %, y compris la lettre de motivation et les lettres d'appui à la résidence
- Entrevue : 20 %
- Curriculum vitæ : 20 %

Description et cheminement du programme

Stages cliniques

Première année

- gynéco-oncologie 7 périodes
- oncologie médicale 2 périodes
- radio-oncologie 2 périodes
- recherche 2 périodes
- option 2 périodes
 - chirurgie colorectale
 - maladies du sein
 - pathologie
 - recherche
 - soins palliatifs

Deuxième année

- gynéco-oncologie 13 périodes

Enseignement théorique et clinique

- clinique des tumeurs;
- conférences de recherche;
- dîners de psycho-oncologie;
- enseignement en oncologie gynécologique :
 - enseignement didactique;
 - club de lecture;
 - séance de morbidité/mortalité;
- journée annuelle du département;
- mercredi d'oncologie;
- séances de gynéco-pathologie;
- séminaires d'oncologie.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes du résident sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique. Il est aussi soumis aux méthodes d'évaluations suivantes :

- examen oral de type ÉCOS deux fois par année;
- examens oraux formatifs en fin de stage;

- examen formatif par des évaluateurs externes du programme une fois par année;
- évaluation continue des compétences du résident en ce qui concerne les connaissances, les habiletés chirurgicales et la tenue de dossiers;
- fiche d'évaluation en fin de formation (FEFF) exigée par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada;
- observation directe des aptitudes cliniques et revue des dossiers tout au long de la formation.

Oncologie médicale

Programme de formation médicale spécialisée 8.402.49

Objectifs du programme

Au terme de sa formation en oncologie médicale, le résident doit pouvoir démontrer sa compétence dans les domaines suivants :

- l'évaluation, le traitement et le suivi des patients atteints de cancer, à partir du diagnostic jusqu'au décès, le cas échéant;
- la prévention, la réadaptation et le suivi de ces patients;
- l'utilisation et la performance des actes diagnostiques et thérapeutiques courants ainsi que la reconnaissance et le traitement de leurs complications;
- la communication avec les patients, ses pairs et autres intervenants du milieu;
- le travail en équipe;
- le maintien et la mise à jour de ses compétences;
- l'évaluation de la qualité de l'acte en considérant les trois composantes : coût/bénéfice/performance;
- les bases bioéthiques, entre autres à la cessation ou à la poursuite du traitement;
- les techniques couramment utilisées, entre autres les aspirations de liquides, les ponctions lombaires, les aspirations médullaires, les biopsies, le maintien des accès vasculaires, les examens diagnostiques.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en oncologie médicale

Directeur du programme

M. Éric Lévesque, M.D
Service d'hémo-oncologie
Département de médecine
CHUQ – Hôtel-Dieu de Québec
11, côte du Palais
Québec (Québec) G1R 2J6

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de deux années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit avoir terminé avec succès trois années de médecine interne au sein d'un programme universitaire reconnu. De plus, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité d'admission et de supervision d'oncologie médicale qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieus de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHAU - Hôtel-Dieu de Lévis
CHUQ
CSSS de Chicoutimi
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)
Maison Michel-Sarrazin

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 20 % pour les résultats scolaires et 30 % pour les stages cliniques
- Entrevue : 20 %
- Lettres d'appui à la résidence : 30 %

Description et cheminement du programme

Stages cliniques

Les stages cliniques qui composent ce programme se répartissent comme suit :

Première année

- oncologie médicale 12 périodes
- soins palliatifs ou psycho-oncologie 1 période

Deuxième année

- radio-oncologie 2 périodes
- hématologie adulte 2 périodes
- oncologie pédiatrique 2 périodes
- recherche ou stages à option clinique 7 périodes

Enseignement théorique

- réunion hebdomadaire du Service d'hémo-oncologie;
- club de lecture hebdomadaire;
- mercredis d'oncologie de l'Hôtel-Dieu de Québec;
- cliniques de tumeurs (ORL, gynécologique, mammaire, colique, mélanome, sarcomes) de l'Hôtel-Dieu de Québec;
- congrès international en oncologie clinique;
- programme de cours en sciences de base (hebdomadaire).

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

En plus des fiches d'évaluation du stage clinique, le résident sera soumis à deux examens oraux durant sa formation. La promotion est accordée annuellement par le comité de promotion sur la foi de l'ensemble des modes d'évaluation.

Ophtalmologie

Programme de formation médicale spécialisée 8.402.33

Objectifs du programme

Le programme de spécialisation en ophtalmologie permet au médecin résident d'acquérir les connaissances pertinentes en sciences de base et en sciences cliniques et de développer les aptitudes et les attitudes nécessaires à la pratique médicale et chirurgicale de l'ophtalmologie.

Au terme de sa formation, le médecin résident doit être apte à :

- agir comme consultant en ophtalmologie auprès de ses collègues;
- pratiquer tous les types d'interventions chirurgicales ophtalmiques;
- prendre en charge des cliniques externes et des unités de soins;
- assumer l'enseignement clinique à tous les niveaux d'études;
- mener à terme un projet de recherche clinique.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en ophtalmologie

Directrice du programme

M^{me} Johanne Morency, M.D.
Département d'oto-rhino-laryngologie et d'ophtalmologie
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4889
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de cinq années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité d'admission du programme d'ophtalmologie qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHAU – Hôtel-Dieu de Lévis
CHUQ
CSSS de Rimouski
Centre laser visuel Gilles Lafond
Centre oculaire de Québec
Clinique d'ophtalmologie de la Cité

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 15 % pour les résultats scolaires et 15 % pour les stages cliniques
- Entrevue : 30 %
- Curriculum vitæ : 20 %
- Lettre de motivation : 10 %
- Lettres d'appui à la résidence : 10 %

Description et cheminement du programme

Stages cliniques

La première année de formation permet davantage l'acquisition de connaissances de base. Elle comprend les stages suivants :

- urgence 1 période
- unité d'enseignement de médecine et consultations 2 périodes
- infectiologie 1 période
- neuroradiologie 1 période
- neurologie 1 période
- plastie 1 période

- ophtalmologie 2 périodes
- chirurgie maxillo-faciale 1 période
- initiation aux compétences transversales 1 période
- cours de sciences de base (T.O.T.I.C., Toronto) 1 période

Au début de sa deuxième année, le résident doit suivre le cours de sciences de base TORIC à Toronto. De plus, cette année comporte 12 périodes de stages mettant l'accent sur l'ophtalmologie générale et orientés vers la maîtrise de l'examen du malade, la réfraction et l'utilisation appropriée de l'instrumentation et des moyens d'exploration mis à sa disposition en ophtalmologie. On insiste particulièrement sur l'intégration des sciences de base, y compris l'optique, l'anatomie et la physiologie. Il est prévu qu'à ce stade de sa formation, le résident puisse reconnaître l'état normal ou pathologique d'un malade.

Au début de sa troisième année, le médecin résident doit suivre un cours de sciences de base et cliniques dans le Maine (cours Lancaster). Cette année est par ailleurs consacrée surtout à l'ophtalmologie médicale, mais le résident commence à fréquenter la salle d'opération.

La quatrième année constitue le complément de la formation ophtalmologique médicale et chirurgicale du résident. Il termine la rotation de ses stages dans les diverses subspecialisations de l'ophtalmologie. Il a l'occasion de pratiquer tous les types d'interventions ophtalmologiques sous la surveillance directe et constante du personnel enseignant. Il a aussi la responsabilité de la consultation externe et de l'unité de soins.

La cinquième et dernière année de formation est consacrée principalement à l'accroissement de l'expérience clinique et chirurgicale ainsi qu'à la prise de responsabilités à titre de consultant. Un stage d'un mois en région est fortement recommandé. Des stages à option peuvent s'ajouter à la formation du résident : uvéites, pathologie, lentilles cornéennes, chirurgie réfractive et autres.

Enseignement théorique

En plus des stages cliniques, le médecin résident est soumis à un programme d'études composé de 12 sujets :

- notions fondamentales et principales de l'ophtalmologie;
- optique, réfraction et verres de contact;
- mise à jour en médecine générale;
- pathologie oculaire et tumeurs intra-oculaires;
- neuro-ophtalmologie;
- ophtalmologie pédiatrique et strabisme;
- orbites, paupières et système lacrymal;
- maladies externes et cornée;
- inflammation intra-oculaire et uvéites;
- glaucome;
- cristallin et cataracte;
- rétine et vitré.

Les deux premiers sujets doivent être abordés en deuxième année de résidence et les suivants, en troisième et quatrième années, sous forme de cours magistraux répétés sur un cycle de deux ans.

Du début de septembre à la fin de mai, les résidents assistent à des cours magistraux à raison d'une demi-journée par semaine. De plus, les résidents de deuxième année reçoivent des cours d'optique et réfraction pendant les quatre premiers mois de l'année et bénéficient de l'appui d'un patron-tuteur pour l'étude des autres sciences fondamentales de l'ophtalmologie traitées au cours des quatre autres mois. En plus des cours, se tiennent des séances de pathologie oculaire, d'interprétation d'angiographie rétinienne, d'examen ultrasoniques de l'œil et de champs visuels, des cours d'électrophysiologie oculaire, des séances de chirurgie expérimentale et des clubs de lecture.

Au début de la deuxième année, cours de sciences de base à l'Université de Toronto : TORIC. À la fin de la deuxième année et au début de la suivante, les résidents suivent un cours de six semaines de sciences de base en ophtalmologie au Colby College, à Waterville, dans le Maine (Lancaster Course). Ce cours est suivi par des résidents en ophtalmologie à l'échelle internationale.

À ces activités d'enseignement s'ajoutent des tournées d'enseignement, des conférences départementales, des réunions scientifiques et des présentations par les résidents.

Recherche

Le résident mène à terme au moins un projet de recherche au cours de sa formation, avec rapport et présentation annuelle à la Journée de la recherche. La communication orale ou la présentation par affiche dans un congrès national et la publication de ce travail sont fortement encouragées.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes de l'étudiant sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique. Le résident est tenu de se présenter chaque année à l'examen *In-Training Examination* de l'OKAP américain.

Le médecin résident est soumis à deux examens oraux portant sur les objectifs à atteindre, et ce, pour chacune des années de formation. De plus, des examens semestriels comportant des questions à choix multiple et à développement court s'ajoutent à ces modes d'évaluation.

Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale

Programme de formation médicale spécialisée 8.402.34

Objectifs du programme

Le programme d'oto-rhino-laryngologie permet au résident d'acquérir une compétence clinique et des connaissances détaillées en sciences de base et sur le diagnostic ainsi que sur le traitement médical et chirurgical des troubles oto-rhino-laryngologiques chez les patients de tous les âges.

Au terme de sa formation, le médecin diplômé peut agir avec compétence comme oto-rhino-laryngologiste consultant. Il peut répondre, de façon efficace, aux besoins de la population pour toutes les pathologies de la sphère O.R.L. en établissant une relation thérapeutique professionnelle avec les patients et leur famille. Au cours de sa formation, le résident en O.R.L. apprend à collaborer avec plusieurs intervenants dans le domaine de la santé. De plus, il participe à au moins un projet de recherche clinique ou fondamental et fait des activités d'enseignement.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale

Directeur du programme

M. François Thuot, M.D.
Département d'oto-rhino-laryngologie et d'ophtalmologie
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4889
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de cinq années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité d'admission d'oto-rhino-laryngologie qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHUQ
CSSS Domaine du Roy (Roberval)

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 20 %
- Curriculum vitae : 20 %
- Entrevue : 30 %
- Lettre de motivation : 10 %
- Lettres de référence : 20 % (lettres d'appui à la résidence sont refusées)

Description et cheminement du programme

Stages cliniques

Première année

La première année de résidence s'insère dans le tronc commun de chirurgie générale et est composée des stages suivants :

- | | |
|---|------------|
| • anesthésie-réanimation | 1 période |
| • infectiologie | 1 période |
| • pneumologie | 1 période |
| • chirurgie générale | 1 période |
| • chirurgie pédiatrique | 1 période |
| • introduction à la chirurgie | 1 période |
| • oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale | 6 périodes |

Deuxième année

- | | |
|-----------------------|------------|
| • soins intensifs | 2 périodes |
| • neurochirurgie | 2 périodes |
| • chirurgie plastique | 2 périodes |
| • O.R.L. | 6 périodes |

Hormis quelques stages d'une durée d'un mois ou moins (audiologie, pathologie, radiologie, radio-oncologie, chirurgie maxillo-faciale), les troisième, quatrième et cinquième années sont consacrées à des stages purement oto-rhino-laryngologiques. Un stage en région est offert au niveau R3 au choix du candidat. Un stage d'un mois de recherche est maintenant obligatoire pendant la troisième année de formation.

Enseignement théorique

L'enseignement théorique est composé de plusieurs activités, dont les suivantes :

- clinique d'otoneurologie (Enfant-Jésus);
- clinique de la thyroïdie (Enfant-Jésus);
- clinique de la voix (Hôtel-Dieu de Québec et Enfant-Jésus);
- clinique des tumeurs tête et cou (Hôtel-Dieu de Québec et Enfant-Jésus);
- clinique de l'implant cochléaire (Hôtel-Dieu de Québec);
- clubs de lecture;
- comité des fentes labio-palatines et anomalies crânio-faciales;
- cours d'anatomie tête et cou;
- cours de dissection de la face et du cou;
- cours de dissection et de chirurgie de l'os temporal;
- cours magistraux;
- cours de résidents;
- professeurs invités;
- programme de recherche;
- séminaires ou ateliers.

Recherche

La réalisation, la présentation en congrès et la publication d'au moins un projet de recherche est obligatoire. Un stage obligatoire d'un mois en recherche est maintenant à l'horaire en troisième année de formation. Du temps de recherche protégé lors des autres stages est aussi offert, dicté par l'évolution des projets en cours. Les résidents de niveau R2 à R4 participent au printemps à la soirée annuelle de la recherche.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes du médecin résident sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique. Le médecin résident doit réussir l'examen des sciences de base du tronc commun en chirurgie du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Au cours des trois dernières années de sa résidence en O.R.L., le médecin résident est soumis, chaque année, à trois examens écrits et à trois examens oraux. Chacun de ces examens porte sur des objectifs d'étude particuliers. Les examens écrits sont constitués de questions à réponses courtes. Par ailleurs, les examens oraux sont constitués de scénarios cliniques qui permettent d'évaluer les compétences et le jugement du candidat.

Le résident en O.R.L. est tenu de se présenter chaque année à l'examen « In-Training Examination » canadien.

Pédiatrie

Programme de formation médicale spécialisée 8.402.35

Objectifs du programme

À la fin de sa formation, le médecin résident doit avoir acquis les connaissances et l'expérience requises pour résoudre les problèmes physiques et psychoaffectifs des enfants de tous les âges.

De façon plus précise, ses études lui permettent de développer ses talents dans les domaines de la clinique comme dans ceux de l'enseignement et de la recherche, tout en favorisant l'atteinte d'un haut degré de compétence. Plus particulièrement, la formation du résident lui permet :

- d'évaluer les problèmes du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent, dans une optique de globalité et de continuité, en tenant compte des aspects biopsychosociaux;
- d'acquérir un jugement clinique permettant de choisir et d'utiliser de façon rationnelle les modalités diagnostiques et thérapeutiques se rattachant à la discipline et d'assurer leur suivi;
- de formuler des recommandations visant la prévention de la maladie, le maintien et la réadaptation des patients pédiatriques et la participation directe à ces activités;
- d'offrir une consultation de haut niveau à l'égard des membres de la profession;
- de communiquer avec les enfants et les membres de leur famille;
- de communiquer et de travailler en équipe avec les autres intervenants du milieu de la santé;
- de connaître les ressources et les établissements communautaires disponibles et de les utiliser efficacement;
- de transmettre ses connaissances à ses pairs et aux autres intervenants du milieu et de contribuer au développement de nouvelles connaissances;
- d'acquérir les outils permettant d'évaluer de façon critique la littérature selon la médecine basée sur les preuves (*evidenced based medicine*);
- d'évaluer la qualité de l'acte médical et d'être capable de s'autoévaluer;
- d'offrir des soins du plus haut calibre avec intégrité, honnêteté et compassion, en intégrant les principes de déontologie;
- de reconnaître les principaux déterminants qui influent sur la santé de l'enfant dans son contexte biopsychosocial et de promouvoir la santé et les droits de l'enfant (*Child advocacy*).

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en pédiatrie

Directeur du programme

M. Marc-André Dugas, M.D.
Département de pédiatrie
CHUQ – Centre Mère-Enfant, local 1742
2705, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 4G2

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de cinq années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité d'admission de pédiatrie qui, dans son évaluation, tient compte notamment de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieus de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHUQ
Clinique pédiatrique Sainte-Foy
CSSS Baie-des-Chaleurs
CSSS de Beauce
CSSS de Rimousk
CSSS de Rivière-du-Loup
CSSS Nord de Lanaudière
CSSS Sept-Îles
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)
Institut en réadaptation et déficience physique de Québec (IRDPO) – Centre Cardinal-Villeneuve
PEPS – Pavillon d'éducation physique et des sports (Université Laval)

Critères de sélection

- Dossier étudiant* : 25 % pour les résultats scolaires, 20 % pour les stages en pédiatrie et 15 % pour les autres stages
- Entrevue : 40 %
- Mise en situation clinique : 20 %

* L'évaluation du dossier étudiant inclut la lettre de motivation et les lettres d'appui à la résidence.

Description et cheminement du programme

Les stages cliniques qui composent ce programme se répartissent comme suit :

Première année

- unités d'enseignement internes (pédiatrie générale 0-3 ans, 4-17 ans, hémato-oncologie) 5 périodes
- hémato-oncologie 1 période
- néonatalogie 2 périodes
- pédiatrie ambulatoire et urgence 2 périodes
- initiation aux compétences transversales 1 période
- unité de soins intensifs 1 période

Deuxième année

- cardiologie 2 périodes
- infectiologie 1 période

- pédiatrie du développement/pédiatrie sociale 2 périodes
- périnatalogie 1 période
- unité néonatale 1 période
- génétique 1 période
- pédiatrie ambulatoire/adolescence/protection de l'enfance 1 période
- stage en région 1-2 périodes
- spécialités : gastroentérologie, neurologie, endocrinologie 2 périodes

Troisième année

- unités d'enseignement internes 2 périodes
- unité néonatale 1 période
- soins intensifs 1 période
- stage en région 1-2 périodes
- recherche 1 période
- spécialités 5 périodes

Quatrième et cinquième années

Ces deux années sont structurées pour chaque médecin résident en rapport avec sa pratique future et sont soumises à l'approbation du comité de programme.

Selon l'orientation du résident, il s'agit de 24 mois pouvant comprendre les activités suivantes :

- unités cliniques obligatoires 4 périodes
- unités ambulatoires 6 à 12 périodes
- spécialités pédiatriques 6 à 12 périodes
- recherche, activités de gestion, pédagogie médicale sociojuridique, adolescence, santé publique 6 à 12 périodes
- stage longitudinal de pédiatrie 3 à 4 périodes
- stage en région 2 à 3 périodes

Enseignement théorique

Le programme pédagogique est conçu pour couvrir les différents aspects de la pédiatrie. Les résidents sont libérés de leurs tâches cliniques pour suivre ces activités.

Tournées :

Des tournées, sous la responsabilité du chef d'unité, ont lieu de façon formelle sur chacune des unités d'enseignement les lundis, mercredis et vendredis et, de façon plus informelle, les mardis et jeudis. Elles comprennent la présentation de nouveaux cas ainsi que des discussions sur les patients posant des problèmes et les patients devant être libérés.

Cours :

- Juillet-août:
 - Cours d'urgence pédiatrique, de 8 h à 9 h les mardis, mercredis ou jeudis au CHUL, dédiés spécialement aux R1 en pédiatrie, mais les résidents d'autres spécialités et les externes sont invités à y assister.
- Septembre à juin:
 - Cours du mardi matin de 8 h à 9 h;
 - Pédiatrie ambulatoire avec les externes et les résidents: deux fois par mois;
- Cours de sciences fondamentales et cliniques :
 - regroupement des activités d'enseignement le jeudi après-midi durant lequel les résidents sont libérés de leurs activités cliniques;
 - activités de 13 h 30 à 17 h : présentation du patron, lecture critique d'articles scientifiques, discussion de cas intéressants, épidémiologie;
 - club de lecture de pédiatrie pour les résidents en stage sur les unités d'enseignement;

- retour sur la garde le mardi midi toutes les deux semaines : critique de la démarche clinique face à des situations réelles;
- présentation du résident les jeudis midis;
- rencontre de recherche clinique.

Autres activités obligatoires:

- APLS au cours de la première année de formation ou en avril avant le début de la résidence (les frais d'inscription sont remboursés);
- NRP: ce cours de réanimation néonatal est donné aux R1 avant le début de la résidence (les frais d'inscription sont remboursés);
- cours d'apprentissage sur des présentations cliniques pour les R1;
- cours d'éthique biomédicale pédiatrique (cinq cours par année). Ateliers durant lesquels les résidents doivent discuter de différents problèmes éthiques pédiatriques;
- «sit-in» en maladies infectieuses tous les jeudis (de 12 h à 13 h): divers sujets touchent la pédiatrie et plusieurs sont très pertinents;
- présentations en neurologie pédiatrique le mercredi (de 12 h à 13 h): cours préparés par les résidents en stage en neurologie qui permettent aux résidents de profiter de plusieurs sujets de sciences de base et cliniques en neurologie pédiatrique (supervision d'un neurologue);
- conférences de recherche en infectiologie, en endocrinologie, en rhumatologie, en immunologie, si un sujet en pédiatrie est traité;
- entretiens pédiatriques de l'Université Laval (enseignement médical continu), en novembre chaque année, d'une durée de deux jours (payés par le Département);
- colloques et séminaires organisés par l'Université de Montréal et par l'Université McGill;
- congrès scientifiques (Société canadienne de pédiatrie, Collège royal, Association des pédiatres du Québec, *American Academy of Pediatrics*). Les dépenses encourues sont payées par le Département de pédiatrie lorsque le résident y fait une présentation ou y présente une affiche.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Chaque médecin résident est évalué au moyen de la fiche d'évaluation du stage clinique. Il est également soumis à des évaluations écrites et orales ainsi qu'à des examens cliniques objectifs structurés (ÉCOS) en cours d'année. De plus, une évaluation générale est prévue deux fois par année, en décembre et en juin, lors d'une rencontre avec le directeur du programme.

Pneumologie

Programme de formation médicale spécialisée

8.402.37

Objectifs du programme

Le programme de formation spécialisée en pneumologie vise à former des consultants en maladies respiratoires, capables d'exercer leur profession dans un hôpital général et d'y jouer le rôle d'un consultant.

Au terme de sa formation, le médecin résident saura :

- faire une histoire dirigée et un examen physique ciblé, afin d'établir un diagnostic différentiel pertinent pour un patient présentant des symptômes respiratoires;
- être en mesure d'appliquer les méthodes d'investigation propres à la spécialité comme : la bronchoscopie et ses techniques annexes, les tests de fonction respiratoire de base et l'épreuve d'effort, la gazométrie, l'imagerie pulmonaire, la thoracentoèse et les tests utilisés couramment dans un laboratoire du sommeil;
- maîtriser des techniques de soins comme l'oxygénothérapie, la ventilation mécanique invasive et non-invasive, la réanimation respiratoire, la chimiothérapie des cancers et le traitement de l'apnée du sommeil et autres maladies connexes;
- collaborer constructivement avec les divers intervenants impliqués dans le domaine de la pneumologie;
- développer un esprit critique face à la littérature médicale, reconnaître l'innovation, juger de la valeur scientifique de cette information et l'appliquer à sa pratique courante lorsque jugée valable.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en pneumologie

Directrice du programme

M^{me} Lise Tremblay, M.D.
Département de pneumologie
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)
2725, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4G5

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de deux années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit avoir terminé trois années de médecine interne et détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de programme de pneumologie qui, dans son évaluation, tient compte, en particulier, du curriculum vitæ du candidat, de son dossier universitaire, des évaluations obtenues lors des stages réalisés dans le cadre du programme de médecine interne et de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHUQ
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 10 % pour les résultats scolaires et 40 % pour les stages cliniques en médecine interne
- Curriculum vitæ : 10 %
- Entrevue : 30 %
- Lettre de motivation : 10 %

Description et cheminement du programme

Les stages cliniques qui composent ce programme se répartissent comme suit :

- bronchoscopie 2 périodes
- consultation externe 2 périodes
- consultation ultra-spécialisée 1 période
- consultation intrahospitalière 1 période
- oncologie pulmonaire 1 période
- physiologie respiratoire 3 périodes
- radiologie 1 période
- recherche 2 périodes
- soins intensifs respiratoires 2 périodes
- troubles respiratoires du sommeil 2 périodes
- unité d'enseignement 2 périodes

Option

- anesthésie 1 période
- bronchoscopie d'intervention 1 à 2 périodes
- consultation dans un hôpital secondaire 1 période

- chirurgie thoracique 1 période
- fibrose kystique 1 période
- pédiatrie 1 période
- radiothérapie 1 période
- recherche 1 à 5 périodes
- transplantation pulmonaire 1 période

Le programme a notamment les ressources nécessaires pour l'enseignement de l'échographie pleurale et endobronchique (EBUS), l'installation de prothèses, le traitement des tumeurs bénignes et malignes par le laser, la cryothérapie, l'électrocautérisation et finalement la biopsie de nodules utilisant la navigation électromagnétique.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

La fiche d'évaluation du stage clinique est utilisée régulièrement pour évaluer les progrès du médecin résident. Il y a un examen écrit à la fin de la première année portant sur la physiologie respiratoire et un autre au début de la deuxième année portant sur les connaissances des sciences cliniques. Il y a un examen de type ÉCOS à la fin de la deuxième année de résidence. Une évaluation formelle par la directrice du programme a lieu environ tous les six mois.

Psychiatrie

Programme de formation médicale spécialisée 8.402.38

Objectifs du programme

Ce programme a pour objectif l'acquisition des connaissances, le développement des aptitudes et l'apprentissage des techniques usuelles en psychiatrie spécialisée contemporaine :

- l'acquisition graduelle de la capacité d'assumer des responsabilités cliniques à l'endroit d'une population diversifiée de malades est constamment supervisée dans un réseau intégré de services médicaux;
- au terme de sa formation, le candidat a atteint un degré de connaissances cliniques qui lui permet de répondre aux exigences de la pratique psychiatrique spécialisée;
- durant sa formation, le candidat peut développer des compétences particulières, tant en recherche que dans différentes approches cliniques.

Le milieu est en mesure de permettre au candidat d'être en contact avec des secteurs dynamiques de recherche, notamment ceux qui s'intéressent à l'épidémiologie psychiatrique, à la génétique des maladies mentales, aux études du tempérament, à la psycho-pharmacologie, à la neurophysiologie de l'autisme, à la psychothérapie, aux troubles de la conduite sexuelle et de la conduite alimentaire, aux approches psychoéducatives, à l'évaluation des programmes et des interventions thérapeutiques.

En ce qui concerne l'aspect clinique, des connaissances plus particulières peuvent être acquises dans différents secteurs de pointe, entre autres dans le programme de recherche et d'enseignement en psychothérapie : les thérapies familiales, la pédopsychiatrie, la psychogériatrie, la psychiatrie de liaison, la psychiatrie médico-légale et la réadaptation psychiatrique.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en psychiatrie

Directrice du programme

M^{me} Lucie Caron, M.D.
Département de psychiatrie et de neurosciences
Faculté de médecine
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4873
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de cinq années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité d'admission du programme de psychiatrie qui, dans son évaluation, tient compte, en particulier, de la préparation antérieure du candidat, de sa performance lors des études universitaires, du curriculum vitae standardisé, de son comportement lors d'une entrevue d'évaluation, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieus de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHAU – Hôtel-Dieu de Lévis
CHUQ
CS Valcartier
CSSS de Montmagny
CSSS de Rimouski
CSSS des Îles
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)
Institut universitaire en santé mentale de Québec
Centre de détention de Québec
Centre de réadaptation Ubalde-Villeneuve

Critères de sélection

- Dossier étudiant* : 40 %
- Curriculum vitae : 10 %, y compris la lettre de motivation
- Entrevue : 50 %

* L'évaluation du dossier étudiant inclut les lettres d'appui à la résidence.

Description et cheminement du programme

Les stages cliniques qui composent ce programme se répartissent généralement comme suit, selon le niveau de formation concerné :

Première année

- psychiatrie 3 périodes
 - 2 périodes en urgence psychiatrique et 1 période en consultation-liaison
- neurologie 2 périodes
- médecine familiale* 3 périodes
- médecine d'urgence 1 période
- recherche 1 période
- initiation aux compétences transversales 1 période
- urgence générale 1 période
- option 1 période

* Peut être modifié pour 2 périodes de médecine interne et 1 période de pédiatrie

Deuxième année

- stage où l'emphase est mise sur l'acquisition des compétences de base et du rôle du psychiatre dans l'exercice de sa discipline. Un stage en région de 3 mois en psychiatrie générale peut être envisagé au dernier trimestre. 12 périodes

Troisième année

- pédopsychiatrie 6 périodes
- gérontopsychiatrie 6 périodes

Quatrième année

- consultation/liaison 3 à 6 périodes
- soins en collaboration partagés 2 périodes
- troubles graves et persistants et réadaptation 3 à 6 périodes

Cinquième année

- 2 blocs de 6 mois de stages optionnels dans différents domaines de la psychiatrie ou dans une discipline de la médecine pertinente à la psychiatrie

Note – Les quatrième et cinquième années de formation sont interchangeables.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

La fiche d'évaluation du stage clinique est utilisée de façon systématique. L'acquisition des connaissances et l'apprentissage des techniques sont régulièrement évalués au cours des stages cliniques, particulièrement par des examens oraux cliniques structurés auxquels les résidents doivent se soumettre à quelques reprises au cours de leur formation.

Radiologie diagnostique

Programme de formation médicale spécialisée 8.402.39

Objectifs du programme

À la fin de son apprentissage, le médecin résident doit pouvoir :

- interpréter tous les documents radiographiques, échographiques, tomodensitométriques et d'imagerie par résonance magnétique, en vue d'en recueillir les données qui permettent d'établir un diagnostic complet;
- utiliser les données cliniques et les analyses de laboratoire afin d'établir son diagnostic différentiel et d'en arriver à un diagnostic précis;
- effectuer tous les examens radiologiques faisant appel à une technique particulière et recueillir ainsi les données nécessaires au diagnostic;
- remplir son rôle de consultant, face aux spécialistes cliniciens, en situant la radiologie diagnostique dans les processus d'une exploration globale;
- maintenir la plus haute qualité du travail des techniciens de son département en élaborant des standards précis pour chaque examen;
- veiller à la protection du patient, du personnel technique, médical ou autre, dans le domaine de la radioprotection;
- assumer les tâches administratives nécessaires à la bonne marche de son département;
- parfaire continuellement sa formation médicale en maintenant un haut degré de curiosité scientifique et en demeurant au fait de l'évolution des sciences théoriques et techniques touchant sa spécialité; participer à des activités de recherche;
- contribuer à l'enseignement continu au sein de l'ensemble de l'équipe médicale et, selon le milieu, donner un enseignement plus précis aux étudiants, à tous les niveaux d'études, en formation médicale;
- pratiquer certaines techniques diagnostiques en utilisant la fluoroscopie, l'échographie ou la tomodensitométrie comme instrument de précision visant à guider ses gestes.
- remplir les rôles essentiels et avoir les compétences clés du médecin spécialiste (rôles CanMEDS).

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en radiologie diagnostique

Directrice du programme

M^{me} Lucie Morissette, M.D.
Département de radiologie
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4853
1050, avenue de la Médecine
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de cinq années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de programme de radiologie diagnostique qui, dans son évaluation, tient compte, en particulier, de la préparation antérieure du candidat, de ses aptitudes, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHAU – Hôtel-Dieu de Lévis
CHUQ
Clinique de la capitale
Clinique Mailloux
CSSS de Beauce
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec

Critères de sélection

- Dossier étudiant* : 35 % pour les résultats scolaires et 15 % pour les stages cliniques
- Entrevue : 40 %
- Lettre de motivation : 10 % (maximum d'un page)

* L'évaluation du dossier étudiant inclut le curriculum vitae et les lettres d'appui à la résidence.

Description et cheminement du programme

Les deuxième, troisième et quatrième années sont composées de 39 périodes de stages obligatoires en radiologie diagnostique et un stage de 4 semaines à Washington. Durant sa formation, le résident doit faire une publication, un article ou une affiche.

Stages cliniques

La première année de résidence est consacrée à parfaire les connaissances cliniques et à développer certaines habiletés techniques. Elle se répartit comme suit :

Stages obligatoires

- | | |
|--|-----------|
| • anesthésie-réanimation | 1 période |
| • chirurgie générale | 1 période |
| • chirurgie orthopédique | 1 période |
| • gastroentérologie | 1 période |
| • médecine nucléaire | 1 période |
| • neurologie | 1 période |
| • pédiatrie | 1 période |
| • pneumologie | 1 période |
| • urgence | 1 période |
| • initiation à la radiologie | 1 période |
| • initiation aux compétences transversales | 1 période |
| • Cours obligatoire de recherche appliquée au domaine de la santé : EPM-7004 | 1 période |

Les deuxième, troisième et quatrième années sont composées de 36 périodes de stages obligatoires en radiologie diagnostique.

Deuxième année

Au cours de la deuxième année, les résidents effectuent les stages de base en radiologie diagnostique. Les différents stages sont planifiés de façon à offrir aux résidents le meilleur de chaque milieu de formation et à permettre une pratique diversifiée selon la mission de chacun de ces milieux.

Troisième et quatrième années

Au cours de ces deux années, le résident poursuit ses stages obligatoires. Chaque rotation est effectuée dans le milieu offrant les meilleures ressources éducatives (ex. : radiologie cardiaque à l'IUCPQ; neuroradiologie à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus). De plus, les résidents sont autant que possible regroupés afin d'avoir un minimum de trois résidents par période dans chaque centre hospitalier. Un mois de pédiatrie est fait au CHUL. Les trois mois complémentaires se déroulent à l'Hôpital Sainte-Justine. Pendant cette période, le résident fait son stage au *Armed Forces Institute of Pathology* (AFIP) à Washington.

Cinquième année

Au cours de cette année, le résident complète la séquence des stages obligatoires (5 périodes) et il a la possibilité d'effectuer des stages optionnels de son choix, selon son orientation de carrière et les examens à venir.

Enseignement théorique

- Club de lecture : instauration du club de lecture une fois par mois dans chaque milieu hospitalier.
- Acte médical : participation accrue à l'acte médical dans les hôpitaux.
- Cours obligatoire de recherche appliquée au domaine de la santé.
- Discussion de cas le matin (Hold out).
- Cours théoriques de base couvrant tous les systèmes donnés sur une base hebdomadaire de septembre à juin chaque année.
- Stage AIRP (anciennement AFIP 4 semaines) Washington.
- Soirée de la radiologie.
- Soirée de la recherche.
- Cours de physique.
- Professeurs invités.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes du résident sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique et de certains examens de fin de stage.

Le contact étroit avec les milieux cliniques permet une supervision constante des activités des médecins résidents.

À compter de la deuxième année, chaque résident doit se présenter à un examen oral, à un examen ÉCOS et à un examen écrit.

Radio-oncologie

Programme de formation médicale spécialisée 8.402.40

Objectifs du programme

L'objectif du programme spécialisé en radio-oncologie est de former des médecins capables de prendre sous leur responsabilité l'état de santé des individus atteints d'une maladie néoplasique relevant du domaine de la radio-oncologie et de résoudre les différents problèmes inhérents à la maladie cancéreuse.

À la fin de sa formation, le candidat doit posséder des connaissances étendues sur :

- l'histoire naturelle de toute la gamme des maladies malignes, y compris la pathologie de telles maladies;
- l'histoire naturelle de la pathologie des maladies bénignes qui peuvent être soignées par radiation;

- les indications et les complications des divers modes de traitement pratiqués seuls ou combinés aux malades atteints de néoplasie (radiothérapie, chirurgie, chimiothérapie, hormonothérapie, immunothérapie) et de tout autre traitement utilisé en oncologie;
- la physique des radiations;
- la radiobiologie;
- les changements fonctionnels et histopathologiques produits par les radiations dans les tissus normaux;
- les résultats attendus selon les différentes formes de traitement ainsi que la capacité d'interpréter la valeur des essais thérapeutiques et les analyses statistiques;
- les aspects médico-légaux et déontologiques de la radio-oncologie.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en radio-oncologie

Directrice du programme

M^{me} Isabelle Vallières, M.D.
Service de radio-oncologie
Département de médecine
CHUQ – Hôtel-Dieu de Québec
11, côte du Palais
Québec (Québec) G1R 2J6

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de cinq années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité d'admission de radio-oncologie qui, dans son évaluation, tient compte, en particulier, de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHUQ
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières
CSSS de Rimouski
Maison Michel-Sarrazin

Critères de sélection

- Dossier étudiant* : 45 % pour les résultats scolaires et 20 % pour les stages cliniques
 - Entrevue : 25 %
 - Lettres d'appui à la résidence : 10 %
- * L'évaluation du dossier étudiant inclut le curriculum vitæ et la lettre de motivation.

Description et cheminement du programme

Stages cliniques

Première année

Au cours de sa première année de formation, l'étudiant fait des stages dans les disciplines médicales et chirurgicales suivantes :

- hémato-oncologie 1 période
- radio-oncologie 1 période
- pédiatrie oncologique 1 période
- pneumologie 1 période
- neurologie 1 période
- microbiologie-infectiologie 1 période
- pathologie 1 période
- chirurgie générale 1 période
- urologie 1 période
- oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale 1 période
- oncologie gynécologique 1 période
- initiation aux compétences transversales 1 période

Deuxième année

Au cours de cette année, l'étudiant devra faire six mois de stage en médecine interne ou ses sous-spécialités, y compris les soins palliatifs, et jusqu'à trois mois d'hémato-oncologie.

La seconde moitié de cette année est composée d'un stage de six mois en radio-oncologie, qui permet à l'étudiant de se familiariser avec le mode d'action, les grandes indications, les limites et les principes du traitement en radio-oncologie, en plus de permettre l'acquisition des notions fondamentales sur les maladies néoplasiques, la radiobiologie et la biophysique.

Troisième année

L'étudiant peut faire un stage à option de six mois. Il a le choix entre six mois de recherche ou six mois dans l'une des disciplines suivantes : hémato-oncologie, chirurgie générale, pédiatrie oncologique, oncologie gynécologique et autres. Le choix se fait après discussion avec la directrice du programme et selon l'orientation future de l'étudiant. Le stage de recherche permet à l'étudiant de se familiariser avec la méthodologie expérimentale et la mise en marche d'un protocole de recherche, grâce à un encadrement particulier.

Les six autres mois se déroulent en radio-oncologie.

Quatrième et cinquième années

Les deux dernières années de formation du programme de radio-oncologie sont composées de 24 périodes de stages en radio-oncologie.

La séquence des stages peut être modifiée après entente avec la directrice du programme.

Enseignement théorique

L'enseignement théorique est donné chaque jour au pavillon de l'enseignement de l'Hôtel-Dieu de Québec. Cet enseignement est composé principalement de séances sur les principes et la pratique de la radio-oncologie, la physique des radiations, les statistiques, la biologie des radiations et l'oncopathologie.

À ces activités d'enseignement s'ajoutent les activités hebdomadaires suivantes :

- cliniques des tumeurs spécialisées;
- conférences du mercredi;
- clubs de lecture;
- colloques, congrès, etc.
- réunions départementales durant lesquelles les principaux sujets traités sont l'autoévaluation par la révision des dossiers, l'étude des complications thérapeutiques, l'ébauche de nouveaux protocoles de traitement et la discussion des décès;
- réunions hebdomadaires de vérification des planifications de traitement.

Les résidents bénéficient aussi d'un laboratoire hebdomadaire de dosimétrie afin de faire l'acquisition des compétences techniques en relation avec la spécialité.

Au cours de sa formation, l'étudiant pourra participer au concours des médecins résidents des congrès annuels de l'Association des radio-oncologues du Québec et de l'Association des radio-oncologues du Canada par la présentation d'un travail de recherche.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes du résident sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique. Il est aussi soumis aux méthodes d'évaluation suivantes :

- une fois par année, examens écrits de synthèse des connaissances acquises depuis le début de sa formation;
- examens oraux en présence de la directrice du programme et d'au moins un autre membre du corps professoral;
- évaluation des compétences cliniques à partir de la révision des dossiers, critique à laquelle le résident est invité à participer;
- examen nord-américain *In-Training* en radio-oncologie qui permet au résident de se situer par rapport à ses pairs du Canada et des États-Unis;
- évaluation formative des présentations orales effectuées;
- portfolio.

Rhumatologie

Programme de formation médicale spécialisée

8.402.41

Objectifs du programme

Au terme du programme d'enseignement, le médecin diplômé possèdera les compétences voulues pour exercer les fonctions de consultant en rhumatologie, de manière à pouvoir procéder efficacement à l'évaluation, au dépistage, au traitement et à la réadaptation de patients atteints de formes aiguës et chroniques d'arthrite, de troubles rhumatismaux des tissus mous, de maladies vasculo-collagéniques, de vasculites, de douleurs rachidiennes ou régionales et de signes musculo-squelettiques de maladie systémique.

En plus du rôle d'expert médical, en tant que consultant en rhumatologie, le médecin diplômé devra avoir acquis les habiletés, les connaissances et les compétences pour s'acquitter des autres fonctions et rôles prévus à son endroit dans les domaines suivants : communication, collaboration, gestion, promotion de la santé, érudition et professionnalisme.

Les résidents en rhumatologie peuvent planifier un programme de résidence axé sur la pratique privée autonome au sein de la communauté ou sur une carrière dans l'enseignement et la recherche en milieu universitaire. Les rhumatologues exerçant en pratique privée, notamment ceux qui ont des charges universitaires, peuvent également se livrer à des activités d'enseignement et de recherche. Les résidents qui souhaitent poursuivre une carrière en recherche fondamentale dans le domaine de la rhumatologie sont encouragés à acquérir une formation complémentaire en recherche au terme de leur programme principal d'études en rhumatologie clinique.

Les résidents doivent démontrer leur maîtrise des connaissances, aptitudes et attitudes en matière de genre, de culture et d'ethnie qui correspondent à la pratique de la rhumatologie. Par ailleurs, tous les résidents doivent démontrer qu'ils sont en mesure de tenir compte de ces facteurs dans leur méthodologie de recherche, la présentation et l'analyse des données.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en rhumatologie

Directeur du programme

M. Louis Bessette, M.D.
Service de rhumatologie
CHUQ – CHUL
2705, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 4G2

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de deux années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit avoir terminé trois années de médecine interne. De plus, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de programme de rhumatologie qui, dans son évaluation, tient compte, en particulier, de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHAU – Hôtel-Dieu de Lévis
CHUQ

Institut en réadaptation et déficience physique de Québec (IRDPO)

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 20 %
- Entrevue : 40 % y compris le curriculum vitæ
- Lettre d'appui à la résidence : 10 %
- Lettre de motivation : considérée mais non pondérée
- Stages cliniques : 30 %

Description et cheminement du programme

Les stages cliniques qui composent ce programme se répartissent comme suit :

Première année de formation :

- pédiatrie 1 période
- recherche 3 périodes
- rhumatologie générale 9 périodes

Deuxième année de formation :

- physiatry 2 périodes
- radiologie 2 périodes
- rhumatologie générale 3 périodes
- rhumatologie en milieu communautaire 3 périodes
- option – au choix parmi : 3 périodes
 - orthopédie;
 - pédiatrie
 - réadaptation
 - recherche

Enseignement théorique

Programme pédagogique de base

- Description
 - Obligatoire pour tous les résidents (rhumatologues et chercheurs)
 - Basé sur les objectifs du programme et est modulé selon les besoins des résidents
 - Donné par les rhumatologues, les résidents, des médecins d'autres spécialités, etc.
- Horaire : aux deux semaines, (journée à déterminer).

- Contenu :
 - Sciences de base :
 - Pathologie
 - Radiologie
 - Microbiologie (clinique et laboratoire)
- Ateliers
 - Bioéthique
 - Analyse critique de la littérature et biostatistique
- Mises à jour, révision des consensus (« guideline ») et nouvelles tendances
- Présentation de cas cliniques

Réunion du programme de rhumatologie

- Description
 - Obligatoire pour tous les résidents et rhumatologues
 - Tenue au CHUL et au Centre d'ostéoporose et de rhumatologie de Québec
- Horaire : aux deux semaines, les mardis et mercredis
- Contenu :
 - Club de lecture (avec grille d'évaluation)
 - Des sections du programme pédagogique de base intéressant plus directement tous les rhumatologues pourront être données lors de ces réunions (ex. mise à jour, consensus)

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

La fiche d'évaluation du stage clinique est utilisée régulièrement pour évaluer les progrès du médecin résident. Dès la fin du stage, le responsable du stage, après discussion avec les médecins ou autres professionnels de la santé ayant eu un contact significatif avec le résident, complète la fiche d'évaluation (intégrée aux rôles CANMEDS).

Le responsable du stage doit rencontrer le résident afin de lui remettre son évaluation et lui faire part de commentaires et critiques constructives. Le résident doit signer sa fiche d'évaluation et indiquer s'il est d'accord avec celle-ci.

Le directeur du programme revoit toutes les évaluations et rencontrera rapidement le résident s'il note des difficultés significatives ou si le résident a mentionné qu'il était en désaccord avec l'évaluation qu'il a reçue.

Il est à signaler que les évaluations sont en conformité avec les objectifs du programme en fonction des rôles CANMEDS.

Examens :

- Examen oral et pratique avec 2 membres du service 2 fois par année;
- 2 examens écrits par an (sous forme de dissertation);
- 1 ECOS (pratique annuelle organisée avec les 4 directeurs de programme de rhumatologie du Québec pour tous les résidents de rhumatologie dans les 4 universités, lieu : Montréal).

Soins aux personnes âgées

Programme de formation complémentaire

8.402.45

Objectifs du programme

Objectif général

Permettre au médecin résident d'acquérir les connaissances, les aptitudes et les attitudes requises aux fins d'évaluation, de traitement, de prise en charge, de suivi et de soutien de la personne âgée et de sa famille dans un esprit de globalité et de continuité.

Objectifs particuliers

Connaissances

Situer le vieillissement dans le processus de croissance de l'individu, de la famille et de l'organisation sociale, c'est-à-dire :

- comprendre les facteurs qui influencent le comportement du vieillard malade;
- connaître les grands syndromes gériatriques et acquérir les habiletés diagnostiques et thérapeutiques requises dans les cas suivants:
 - perte d'autonomie;
 - affaiblissement des fonctions cognitives;
 - incontinence;
 - syndrome d'immobilisation;
 - psychopathologies;
 - problèmes iatrogènes;
 - conséquences fonctionnelles de la maladie chez le sujet âgé;
 - capacité d'adaptation et de réadaptation du sujet âgé;
 - pharmacologie gériatrique;
 - gérontophobie du clinicien;
 - retraite, deuil;
 - violence envers les personnes âgées;
- connaître les particularités du mode de présentation, d'exploration et de traitement;
- connaître et savoir utiliser les ressources communautaires;
- connaître les principaux problèmes éthiques et juridiques en gériatrie.

Attitudes (savoir-être)

- reconnaître et accepter ses propres sentiments face au vieillissement, à l'incapacité et à la mort;
- accepter ses responsabilités en tant que médecin dans les soins aux personnes âgées;
- optimiser la contribution des autres professionnels dans le soin aux personnes âgées;
- travailler de façon harmonieuse en équipe avec les autres professionnels;
- reconnaître l'importance des aspects familiaux, sociaux et environnementaux dans la genèse et la présentation des problèmes de santé;
- reconnaître l'importance de la famille et des ressources du patient dans la gestion des problèmes de santé du vieillard;
- fournir les services aux patients âgés dans le milieu qui répondent le mieux à leurs besoins, que ce soit à domicile ou en établissement de santé;
- s'ajuster en fonction des incapacités et des handicaps dans son interaction avec le vieillard;
- reconnaître le concept de médecine globale (approche bio-psycho-sociale);
- reconnaître l'absolue nécessité de la continuité des soins dans la prise en charge adéquate de la personne âgée;
- avoir une attitude adéquate devant un patient âgé en phase terminale.

Aptitudes (savoir-faire)

- être capable d'obtenir et d'interpréter les données recueillies auprès de la personne âgée, de sa famille et de l'équipe soignante, y compris les consultants;
- pouvoir évaluer de façon adéquate un vieillard à domicile, même en situation d'urgence, en sachant reconnaître les renseignements supplémentaires accessibles par cette forme d'évaluation et les avantages de cette méthode;
- compiler les données dans le dossier médical de façon précise et utilisable;

- établir un ordre de priorité des problèmes selon les besoins du patient et de sa famille;
- être capable de résoudre certaines difficultés des personnes âgées en utilisant les ressources adéquates;
- conseiller le vieillard et sa famille;
- travailler avec les autres professionnels dans une approche globale et interdisciplinaire;
- se donner une organisation de travail propre à assurer la continuité requise dans la prise en charge de la personne âgée;
- évaluer les facteurs de risques en gériatrie;
- évaluer le statut mental d'une personne âgée et sa capacité de décider pour elle-même.

Diplôme

Diplôme de formation complémentaire en soins aux personnes âgées

Directrice du programme

M^{me} Pascale Bernard, M.D.
Service de gériatrie
CHUQ - Hôpital St-François d'Assise
10, rue de l'Espinay
Québec (Québec) G1L 3L5

Durée du programme

La durée ce programme de formation est d'une année.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec et avoir terminé avec succès le programme de diplôme d'études supérieures en médecine familiale ou l'équivalent.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le Comité de programme de gériatrie qui, dans son évaluation, tient compte, en particulier, de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieux de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont:

CHA
CHAU – Hôtel-Dieu de Lévis
CHUQ
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)
Institut universitaire en santé mentale de Québec
Maison Michel-Sarrazin

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 10 % pour le dossier scolaire et 40 % pour les stages cliniques
- Entrevue : 40 % y compris le curriculum vitæ
- Lettre de motivation : 5 %
- Lettres d'appui à la résidence : 5 %

Description et cheminement du programme

Stages cliniques

- unité de courte durée gériatrique 3 périodes
- psychogériatrie 2 périodes
- gériatrie ambulatoire: hôpital de jour ou équipe ambulatoire 2 périodes

- réadaptation gériatrique 2 périodes
- unité de soins prolongés 2 périodes
- soins palliatifs 1 période

Enseignement théorique

Programme de lecture

Le résident recevra en début d'année une bibliographie à jour traitant des objectifs cognitifs. L'ouvrage obligatoire est le *Précis pratique de gériatrie* d'Arcand et Hébert.

Cours magistraux

Les cours magistraux du réseau de Laval seront mis à contribution. Les milieux participants offrent des programmes de cours magistraux bien structurés.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes du médecin résident sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique.

Urologie

Programme de formation médicale spécialisée 8.402.42

Objectifs du programme

Le programme de formation spécialisée en urologie a pour objectif général de former des médecins spécialistes compétents. Cette compétence suppose que le résident puisse :

- définir des problèmes de santé liés à l'urologie;
- résoudre ces problèmes en fournissant les services nécessaires;
- adapter son action en fonction des besoins des individus, selon l'évolution scientifique et technologique et selon les ressources humaines et matérielles accessibles;
- collaborer à la formation des professionnels avec lesquels il partage ses responsabilités;
- contribuer au développement des connaissances dans le domaine de l'urologie;
- tenir compte des coûts, dans ses démarches et dans ses interventions.

Diplôme

Diplôme d'études supérieures en urologie

Directeur du programme

M. Frédéric Soucy, M.D.
CHUQ – Hôpital St-François d'Assise
10, rue de l'Espinay
Québec (Québec) G1L 3L5

Durée du programme

La durée de ce programme de formation est de cinq années.

Exigences d'admission

En plus de satisfaire aux exigences générales d'admission stipulées dans le Règlement des études, le candidat doit détenir un certificat d'immatriculation du Collège des médecins du Québec.

Le fait de satisfaire à la règle générale d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande est étudiée par le comité de programme d'urologie qui, dans son évaluation, tient compte, en particulier, de la préparation antérieure du candidat, de sa motivation et de l'ensemble du dossier, ainsi que de la capacité d'accueil du programme.

Milieus de formation

Les centres hospitaliers affiliés qui collaborent au programme sont les suivants :

CHA
CHUQ
Clinique d'urologie Berger
CSSS des Îles
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)
Institut en réadaptation et déficience physique de Québec (IRD PQ)

La formation se fait principalement à l'intérieur du CHUQ et à la Clinique d'urologie Berger. Pour certains aspects très spécialisés, une présence ponctuelle au CHA et à l'IRD PQ est nécessaire.

Critères de sélection

- Dossier étudiant : 50 %, y compris la lettre de motivation
- Curriculum vitæ : 10 %
- Entrevue : 35 %
- Lettres d'appui à la résidence : 5 %

Description et cheminement du programme

Les stages cliniques qui composent ce programme se répartissent comme suit :

Première année

- anesthésie-réanimation 1 période
- néphrologie 1 période
- cardiologie ou unité coronarienne 1 période
- infectiologie 1 période
- chirurgie générale 4 périodes
- urologie 3 périodes
- introduction à la chirurgie 1 période

Deuxième année

- gynécologie 1 période
- chirurgie vasculaire 2 périodes
- pathologie 1 période
- recherche 4 périodes
- soins intensifs 2 périodes
- urologie 1 période

Troisième année

- greffe rénale 1 période
- urologie 11 périodes

Ce stage d'urologie est orienté vers la perfection des habiletés en endoscopie diagnostique et thérapeutique et vers l'acquisition progressive de techniques en chirurgie urologique.

Quatrième et cinquième années

Un stage clinique de 24 périodes en urologie, dont 12 périodes comme chef résident responsable d'une unité d'enseignement.

Enseignement théorique

De façon régulière et hebdomadaire, le résident assiste aux formes d'enseignement suivantes :

- Club de lecture;
- Conférences;
- Congrès;
- Cours des urologues;
- Discussion de cas;
- Présentations d'imagerie;
- Réunions morbidité-mortalité;
- Séminaires;
- Sessions de pathologie;
- Simulations d'examen du Collège royal.

Mode d'évaluation et de contrôle des connaissances

Les connaissances, les aptitudes et les attitudes du résident sont évaluées à l'aide de la fiche d'évaluation du stage clinique.

En cours de formation, le médecin résident est soumis au mode d'évaluation et de contrôle des connaissances de la façon suivante selon les objectifs CanMEDS :

- fiche d'évaluation du stage : tous les deux mois, le médecin résident est évalué d'après ses connaissances, son comportement et ses réalisations par celui ou ceux qui ont la charge immédiate de sa formation;
- examens oraux : deux fois par année, le médecin résident en troisième, quatrième ou cinquième année est soumis à un examen oral visant à évaluer ses connaissances et son approche clinique des problèmes urologiques;
- examens écrits : à partir de la deuxième année, le médecin résident est soumis à un examen écrit à choix multiple, une fois par année, ainsi qu'à des examens écrits de type synthèse, afin de lui permettre de faire le point sur les progrès réalisés;
- présentation de séminaires : une présentation mensuelle de séminaire est faite par le résident sur les aspects cliniques et fondamentaux de l'urologie.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web d'urologie : www.fmed.ulaval.ca/chirurgie/index.

Liste du calendrier de stages des résidents

Bureau des études médicales post-M.D. - Université Laval

Année 2011-2012

Période	Date de début	Date de fin	Durée
1	2011-07-01	2011-07-31	4
2	2011-08-01	2011-08-28	4
3	2011-08-29	2011-09-25	4
4	2011-09-26	2011-10-23	4
5	2011-10-24	2011-11-20	4
6	2011-11-21	2012-01-15	8
7	2012-01-16	2012-02-12	4
8	2012-02-13	2012-03-11	4
9	2012-03-12	2012-04-08	4
10	2012-04-09	2012-05-06	4
11	2012-05-07	2012-06-03	4
12	2012-06-04	2012-06-30	4

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1)

IMPRIMER ET DÉCOUPER

Information aux étudiantes et aux étudiants

Conformément aux stipulations de l'article 65 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, l'Université Laval vous informe, par la présente, que les renseignements nominatifs qu'elle vous demande de lui communiquer de même que ceux qu'elle consignera à votre dossier par la suite sont confidentiels. Ils serviront à vous identifier, à permettre à l'Université de communiquer avec vous, à gérer vos études, votre participation à certains organismes de l'Université et votre accès aux services offerts par cette dernière; auront accès à ces renseignements à l'Université les seules personnes qui ont qualité pour les recevoir au sein de l'Université lorsque ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions en conformité avec la Loi.

Les renseignements recueillis à l'occasion de votre admission ont un caractère obligatoire, à moins d'indications contraires, et quiconque refuse de les fournir ne peut être admis à l'Université Laval.

Vous pourrez vous prévaloir du droit d'accès à votre dossier au Bureau du registraire et dans l'unité de rattachement de votre programme, aux heures d'ouverture des bureaux et en présence d'un membre du personnel de l'unité. La Loi vous assure également le droit de rectification d'un renseignement erroné qui serait versé à votre dossier. Avant d'exercer ces droits en vertu des dispositions de cette loi, il est suggéré de vous adresser au responsable de la tenue des dossiers. Au besoin, on peut formuler une demande écrite au responsable de la protection des renseignements personnels de l'Université Laval, au Bureau du secrétaire général, pavillon Jean-Charles-Bonenfant, bureau 2183.

La présente démarche vise aussi à obtenir votre consentement à la transmission, le cas échéant, de votre nom, de votre adresse postale, de votre adresse électronique, de votre numéro de téléphone, de votre date de naissance et de l'identification de votre programme ou de votre statut à des organismes ou à des personnes qui nous en font la demande aux fins particulières libellées ci-dessous :

- a) à une association étudiante reconnue par l'Université Laval, aux fins de permettre à une telle association de communiquer avec vous;
 - b) à l'unité responsable de la publication du Bottin des étudiants et des étudiantes de l'Université Laval sur ulaval.ca;
 - c) à un organisme gouvernemental ou paragouvernemental, ou à une entreprise, à des fins de recrutement de candidats en vue d'une offre d'emploi ou de diffusion d'information non commerciale;
 - d) au collègue où vous avez terminé vos études, à des fins statistiques;
 - e) à une corporation ou à un organisme professionnel, à des fins d'inscription à cette corporation ou à cet organisme;
 - j) à une corporation ou à un organisme professionnel, un renseignement permettant d'établir mon admissibilité à la pratique de cette corporation ou de cet organisme;
 - f) à l'Association des diplômés de l'Université Laval, aux fins de lui permettre de communiquer avec vous;
 - s) à la Fondation de l'Université Laval, lorsque vous aurez quitté l'Université, afin de lui permettre de communiquer avec vous;
 - g) dans le cas des étudiants non québécois, au gouvernement canadien, au gouvernement du Québec, à l'organisme subventionnaire ou aux représentants accrédités du gouvernement en cause, aux fins de confirmer votre statut;
- et, outre les renseignements indiqués ci-dessus :
- h) à un organisme subventionnaire, un renseignement permettant d'établir votre admissibilité ou votre participation à un programme de l'organisme ou à un projet de recherche qu'il subventionne;
 - i) à un chercheur, membre de l'Université Laval, aux fins d'une recherche nécessaire à la poursuite de ses travaux, tout autre renseignement d'identité nécessaire à l'objet de la recherche.

Le consentement ci-dessus évoqué s'exprime par l'apposition de votre signature à l'endroit prévu à cet effet au formulaire de demande d'admission. Ce consentement est révocable en tout temps au moyen de la déclaration d'opposition ci-contre.

Quiconque désire s'opposer à la transmission d'éléments d'information, sous l'une ou l'autre des rubriques ci-dessus mentionnées, doit remplir la déclaration d'opposition ci-contre et joindre cette déclaration au dépôt du formulaire de demande d'admission.

Déclaration d'opposition

(Ne pas envoyer s'il n'y a pas d'opposition.)

Par la présente, je m'oppose à la transmission, le cas échéant, de mon nom, de mon adresse postale, de mon adresse électronique, de mon numéro de téléphone, de ma date de naissance, de l'identification de mon programme ou de mon statut :

Cocher

- a) à une association étudiante reconnue par l'Université Laval, aux fins de permettre à une telle association de communiquer avec moi;
- b) à l'unité responsable de la publication du Bottin des étudiants et des étudiantes de l'Université Laval sur ulaval.ca;
- c) à un organisme gouvernemental ou paragouvernemental, ou à une entreprise, à des fins de recrutement de candidats en vue d'une offre d'emploi ou de diffusion d'information non commerciale;
- d) au collègue où j'ai terminé mes études, à des fins statistiques;
- e) à une corporation ou à un organisme professionnel, à des fins d'inscription à cette corporation ou à cet organisme;
- j) à une corporation ou à un organisme professionnel, un renseignement permettant d'établir mon admissibilité à la pratique de cette corporation ou de cet organisme;
- f) à l'Association des diplômés de l'Université Laval, aux fins de lui permettre de communiquer avec moi;
- s) à la Fondation de l'Université Laval, lorsque j'aurai quitté l'Université, afin de lui permettre de communiquer avec moi;
- g) si je suis étudiant non québécois, au gouvernement canadien, au gouvernement du Québec, à l'organisme subventionnaire ou aux représentants accrédités du gouvernement en cause, aux fins de confirmer mon statut;

et, outre les renseignements indiqués ci-dessus :

- h) à un organisme subventionnaire, un renseignement permettant d'établir mon admissibilité ou ma participation à un programme de l'organisme ou à un projet de recherche qu'il subventionne;
- i) à un chercheur, membre de l'Université Laval, aux fins d'une recherche nécessaire à la poursuite de ses travaux, tout autre renseignement d'identité nécessaire à l'objet de la recherche.

ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

Nom _____

Prénom _____

Adresse rue _____ app. _____

ville _____

province/pays _____ code postal _____

Tél. _____ date de naissance _____

Signature _____

Date _____

Numéro de dossier _____

Faire parvenir à : Bureau du registraire
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
2345, allée des Bibliothèques
Bureau 2440
Université Laval
Québec QC G1V 0A6
Canada

À jour en novembre 2010